

830150

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE



Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

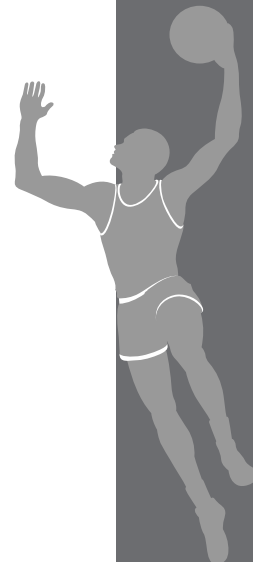
SECONDAIRE

Module 4 : programme d'études

Module 5 : programmes intra-muros

Module 6 : activités sportives
interscolaires

2002



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE



Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 4

Programme d'études au secondaire

2002

830150

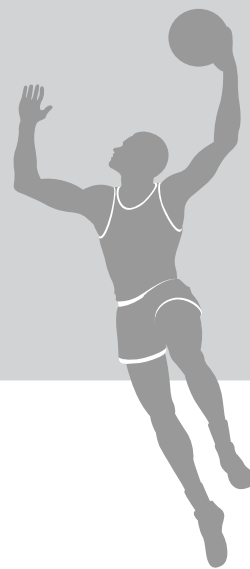


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires	1
Portée du présent document	1
A) Questions générales	1
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices	3
2. Matériel	3
3. Vêtements et chaussures	3
4. Installations	4
5. Règles et directives particulières	4
6. Surveillance	5

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Arts martiaux	31	Danse, gymnastique rythmique	18
Athlétisme - Courses : sprints, 400 m, 800 m, 1 500 m, relais 3 000 m	61	Équitation	27
Athlétisme - Haies	59	Escalade sur structures artificielles	66
Athlétisme - Lancer du disque	57	Escrime	19
Athlétisme - Lancer du javelot	59	Football - flag-football, touch-football	23
Athlétisme - Lancer du poids	60	Frisbee ultimate	64
Athlétisme - Saut à la perche	59	Golf	23
Athlétisme - Saut en hauteur	58	Gymnastique - Mini-trampoline	25
Athlétisme - Triathlon	63	Gymnastique - Pyramides	26
Athlétisme - Triple saut, saut en longueur	62	Gymnastique - Trampoline	25
Autodéfense (voir Arts martiaux)	31	Gymnastique rythmique (voir Danse)	18
Ballon-balai	12	Gymnastique - barres parallèles, anneaux, barres asymétriques, exercices au sol, poutre d'équilibre, cheval d'arçons, barre fixe, cheval-sautoir, cordes à grimper	24
Ballon géant	30	Hand-ball	55
Base-ball (balle dure)	9	Hockey en salle	22
Basket-ball	10	Hockey sur gazon	20
Conditionnement physique	21		
Cricket	13		
Cross-country et course d'orientation	14		

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Curling	16	Hockey sur glace.....	28
Cyclisme	17	Hockey-boule.....	9
Danse aérobique (voir Conditionnement physique)	21	Jeu de crosse (balle molle)	31
Jeux de type ballon chasseur, jeux de poursuite	19	Jeu de crosse (en salle et sur terrain)	30
Lutte	68	Plongée libre	52
Nage synchronisée (voir Sports nautiques)	7	Plongeon	18
Parachute	43	Poids et haltères	68
Patinage (sur glace)	50	Quilles	12
Patinage à roues alignées	29	Ringuette (sur glace)	45
Tennis de table.....	55	Ringuette en salle (voir hockey en salle)	22
Planche à voile	11	Rugby	46
Planches roulantes	48	Saut à la corde	52
Plein air - Camping (sans canotage)	34	Scoopball	47
Plein air - Camping hivernal	42	Ski (alpin), planche à neige	51
Plein air - Canotage	35	Ski de fond, raquette, patinage sur neige	15
Plein air - Escalade de rocher, escalade en cordée et libre, descente en rappel	40	Soccer (en salle et sur gazon)	53
Plein air - Généralités	32	Balle-molle, trois lancers	54
Plein air - Kayak en eaux calmes	38	Sports de raquette - Badminton, tennis, pickleball, tennis à batte	44
Plein air - Natation dans les lacs	39	Sports de raquette - Racquetball, paddleball, balle au mur, squash	43
Plein air - Randonnée en canot	36	Sports nautiques/nage synchronisée	7
Plein air - Randonnée pédestre	33	Tir à l'arc	8
Plein air - Voile	41	Toboggan	56
Plongée autonome	49	Volley-ball	65
		Water-polo	67
		Annexe A - Modèle de lettre aux parents/tuteurs	70
		Annexe B - Contenu des trousse de premiers soins	71
		Annexe C - Plan de mesures en cas de blessures	72
		Annexe D - Responsabilités des élèves	74
		Annexe E - La sécurité dans les salles d'activité	75
		Annexe F - Liste de vérification	76
		Annexe G - Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels	83

À noter: Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 05
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

ISBN 1-55236-573-5

Tous droits réservés

© 2002

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU SECONDAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à ses employés. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite, des mesures à prendre pour réduire au minimum et autant que possible les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborées. Mais, une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour le personnel enseignant, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Ces lignes directrices provinciales sur la sécurité attirent l'attention du personnel enseignant sur les pratiques d'enseignement sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité scolaire. On pourra éviter les risques prévisibles en ayant, dans la préparation, la planification et l'enseignement quotidien des programmes, des méthodes pédagogiques sûres qui favorisent, par exemple, une progression logique dans l'enseignement et des activités adaptées à l'âge des élèves. Ce document devrait donc aider le personnel enseignant à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer une activité physique, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce module porte sur l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire. Ce document définit les lignes directrices **minimales** en matière de sécurité que les enseignants d'éducation physique et les responsables de l'administration scolaire doivent suivre pour le programme d'éducation physique de base. Les lignes directrices concernant les activités intra-muros et interscolaires sont présentées dans les cinquième et sixième modules.

A) QUESTIONS GÉNÉRALES

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à toutes les activités scolaires. En voici quelques-unes :

- 1) Avant toute activité sportive, l'enseignant doit être au courant des antécédents médicaux et des handicaps physiques des élèves. On pense aux problèmes suivants : troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète, allergies graves, et autres. Chaque école doit préparer une procédure qui permet au personnel enseignant d'accéder aux renseignements médicaux, par exemple, en demandant aux élèves de remplir une fiche médicale dès le début des classes (voir l'annexe A).
- 2) On doit pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins complète gardée au gymnase. Une liste des articles d'urgence est présentée à l'annexe B. Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur de l'établissement, il faut pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins portative adéquate. Toutes les écoles doivent prévoir un plan de mesures en cas de blessures pendant les cours d'éducation physique. Des renseignements détaillés à ce sujet figurent à l'annexe C.

- 3) Avant d'enseigner les habiletés relatives à une activité, l'enseignant doit présenter les risques éventuels, montrer comment on peut les réduire au minimum et énoncer les mesures et les règles de sécurité à observer.
- 4) L'enseignant doit indiquer aux élèves le plan d'urgence et l'emplacement des alarmes-incendie, les sorties de secours ainsi que les voies d'accès secondaires pour sortir du gymnase.
- 5) Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'école, le transport des élèves peut engendrer différentes situations. On doit informer les parents du moyen de transport utilisé et des responsabilités des élèves. Les moyens de communication et la fréquence des échanges avec les parents doivent être déterminés par la direction de l'école. Si une activité est menée à l'extérieur du terrain de l'école (p. ex. le cross-country), on doit envisager d'en informer les parents. **Pour connaître les exigences concernant l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter les consignes particulières du district scolaire sur les sorties éducatives.**
- 6) Si une activité ou un sport ne figure pas dans le présent manuel (p. ex. un jeu à règles simples), on doit suivre les lignes directrices établies pour une activité similaire.
- 7) Si l'enseignant souhaite intégrer des activités qui ne sont pas mentionnées dans ce document ni dans les lignes directrices du district scolaire, ou si cette personne souhaite modifier les présentes lignes directrices, elle doit obtenir l'autorisation de la personne responsable de cette question au district scolaire. Elle doit alors démontrer que toutes les précautions appropriées seront prises pour assurer la sécurité des élèves.
- 8) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessures, on doit adopter les mesures correctives nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.
- 9) De nombreuses activités font intervenir des contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton. Il est important que cette notion signifie la même chose pour tout le monde. Aussi, dans le présent document, cette notion s'entend de tout contact intentionnel dans le but d'obtenir un avantage pendant une activité.
- 10) Au début de l'année scolaire, on doit enseigner aux élèves le code de conduite approprié dans les vestiaires, en insistant sur la nécessité de se changer rapidement puis de se diriger vers le gymnase. Il faudrait rappeler l'importance de ces lignes directrices tout au long de l'année scolaire.

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

- a) Les lignes directrices concernant chaque activité scolaire sont énoncées par rapport aux éléments fondamentaux suivants :

Matériel	Règles et directives particulières
Vêtements et chaussures	Surveillance
Installations	

- b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL

- a) Si le matériel utilisé n'est pas décrit dans le document, on doit s'assurer qu'il ne présente pas de risques (p. ex. qu'il ne comporte ni bords tranchants, ni fissures ni éclats de bois) et que la taille, le poids et la résistance du matériel sont appropriés.
- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.
- c) Il est interdit d'utiliser du matériel de fabrication « artisanale », comme les bâtons de hockey personnels, les bâtons de hockey en salle ou les godets en plastique fabriqués avec des bouteilles d'eau de javel. Le matériel peut être fabriqué à l'école par le personnel du district, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe. Voir les lignes directrices pour le *Matériel fabriqué à l'école* dans le module 5, intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programmes intra-muros au secondaire*.
- d) Les élèves autorisés à apporter leur propre matériel, comme les raquettes de badminton, les skis ou les patins à roues alignées, doivent s'assurer que ce matériel est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

- a) Les élèves doivent porter une tenue appropriée pour les cours d'éducation physique. On exige au minimum une paire de short ou un pantalon de survêtement, un T-shirt et des chaussures de sport. Les exceptions à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les vêtements mal ajustés, les foulards, les bijoux, les chaussures à semelles rigides et le simple port de chaussettes peuvent gêner les mouvements et causer des blessures pendant l'activité. Si une tenue à caractère culturel présente des risques, on doit modifier l'activité en conséquence.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent pas être enlevés, comme les bracelets d'alerte médicale, ou les bijoux à caractère religieux ou culturel qui posent un risque, doivent être retenus par un ruban adhésif. Les exceptions à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les cheveux longs doivent être attachés afin de ne pas gêner la vue.

- b) Les parents et les élèves doivent connaître les précautions relatives au port de lunettes pour certaines activités, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes et/ou des verres incassables pour certaines activités (voir l'annexe A, *Lettre aux parents/tuteurs*).

4. INSTALLATIONS

- a) Avant une activité scolaire, l'enseignant doit inspecter les installations et le matériel, afin de s'assurer que le milieu est sûr pour mener l'activité. Cette inspection peut s'effectuer directement ou au moyen d'une liste de vérification (voir l'annexe F). On exige au minimum une inspection visuelle avant de commencer les activités. On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (p. ex. les poteaux des buts et les estrades) doivent être signalés aux élèves et aux responsables de l'administration scolaire. On doit inspecter régulièrement tout le matériel pour vérifier s'il est en bon état. Le matériel mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. On doit encourager les élèves à signaler à l'enseignant tout problème touchant le matériel ou les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité sont fournis à l'annexe D.
- b) Une tierce partie reconnue doit inspecter régulièrement les installations et le matériel important et doit préparer par écrit un rapport d'inspection.
- c) Le matériel ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités doivent être placés à l'écart du périmètre du gymnase. Un nombre raisonnable de bancs et de tapis d'exercice posés contre les murs peuvent cependant faire exception à cette règle.
- d) Pour toutes les activités intérieures, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un poteau à l'avant du mur. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre en ce qui concerne les installations situées à l'extérieur du gymnase (p. ex. couloirs, salles de classe, salles de spectacle, salles de musculation, salles de conditionnement physique) pour les cours d'éducation physique sont énoncées à l'annexe E.
- e) Les terrains de jeu ne doivent pas comporter d'éléments présentant des risques, comme les trous, les débris de verre ou les pierres. Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la direction de l'école et aux élèves. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs (p. ex. dans le cas du rugby sans contact).

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) On doit modifier les activités scolaires pour tenir compte de l'âge et des capacités des élèves ainsi que des installations existantes. Les enseignants doivent essayer de se tenir au courant des techniques d'entraînement sûres. Toutes les séances d'éducation physique doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates. Les exercices doivent être proposés selon une progression appropriée. Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées. Avant de commencer une activité de plein air exigeante, les enseignants doivent prendre en considération les conditions météorologiques du moment, l'entraînement préalable et la durée de l'exercice.
- b) Si des activités font intervenir des élèves en fauteuil roulant, on doit apporter les modifications nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

6. SURVEILLANCE

- a) La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus leur utilisation est sûre.
- b) Les élèves doivent savoir qu'il est interdit d'utiliser le matériel ou le gymnase lorsque la surveillance appropriée ne peut être assurée. On doit prendre des mesures dissuasives, par exemple :
- verrouiller les portes;
 - installer des pancartes aux portes pour indiquer que les élèves ne peuvent pas utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employés dans un bureau d'éducation physique situé à proximité, pour surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans autorisation.
- c) Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Cette ligne directrice prévoit trois types de surveillance : **la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance qui est plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité, les habiletés et la maturité des participants.
- d) La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence de l'enseignant, qui observe l'activité en question. On ne doit pas mener simultanément plusieurs activités exigeant une surveillance visuelle constante. La « **surveillance sur place** » exige la présence de l'enseignant, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. Dans le cas d'une « **surveillance générale** », l'enseignant peut être dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule à proximité.

Exemple : Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres le passage du témoin sur la piste et d'autres le cross-country autour de l'école.

Surveillance visuelle constante – Saut en hauteur – La personne qui enseigne aux élèves est présente et observe l'activité car les élèves pratiquent cette activité pour la première fois..

Surveillance sur place – Passage du témoin – Les élèves s'exercent sur la piste et l'enseignant les observe en se tenant près des élèves qui font du saut en hauteur.

Surveillance générale – Cross-country – Les élèves pratiquent le cross-country sur les terrains de l'école et peuvent parfois être hors de vue.

Surveillance – Points à considérer

- i) Définir, au début de l'année, des séries de tâches à exécuter, le comportement acceptable selon les règles de conduite et les responsabilités des élèves, et en faire un rappel en cours d'année. Le personnel enseignant est tenu, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou qui montrent un comportement inacceptable. Pour des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe D.
- ii) Les élèves doivent être informés des règles régissant les activités ou les jeux. Les règles doivent être observées de manière stricte, et modifiées selon l'âge et les capacités physiques des participants.
- iii) Les enseignants doivent veiller à ce que des élèves n'incitent pas d'autres à se livrer à des exercices ou à des activités pour lesquels ils ne sont pas prêts.
- iv) Si l'élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant devrait discuter des causes de cette réticence. Si l'on estime qu'une attitude hésitante pendant l'exercice pourrait présenter un risque, on devrait orienter l'élève vers un exercice plus simple.
- v) La surveillance d'une activité ne peut être confiée exclusivement à des aides-enseignants, à des élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative ou à des élèves du cycle supérieur. La surveillance sur place par l'enseignant responsable est nécessaire.
- vi) Enseignants suppléants :
 - Les enseignants suppléants doivent animer des activités correspondant à leur expérience ou à leurs compétences.
 - La fiche des lignes directrices sur la sécurité doit être incluse dans le plan du cours.
 - On doit indiquer à l'enseignant suppléant ou en disponibilité comment contacter, en cas d'urgence, soit l'enseignant titulaire de classe, soit ou l'administrateur responsable.
 - Les restrictions ou les modifications s'appliquant aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement doivent leur être expliquées.
- vii) La surveillance d'une activité ne peut être confiée exclusivement à des enseignants stagiaires. La surveillance générale par l'enseignant est nécessaire.

SPORTS NAUTIQUES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines; (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, et autres)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p> <p>Le matériel électrique (p. ex. les magnétophones portatifs) doivent être convenablement mis à la terre (I.D.T.)</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des accessoires d'alerte médicale</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique)</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>(Voir la section <i>Plein air</i> au sujet de la natation dans les étangs ou les lacs).</p>	<p>À la piscine, si des élèves ont des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité, en informer la personne responsable.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> interdiction de courir ou de se bousculer autour de la piscine; interdiction de mâcher de la gomme; interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine; interdiction de s'approcher du bassin de plongeon; interdiction de plonger directement du bord dans la partie peu profonde de la piscine; interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine. <p>La douche est obligatoire avant la baignade. Les élèves ayant des coupures ou des lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.</p> <p>Informers les parents de l'activité si la piscine se trouve à l'extérieur de l'école.</p> <p>Expliquer la procédure d'urgence aux élèves avant leur entrée dans l'eau.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Effectuer d'abord les tests d'aptitudes et de classement dans la partie peu profonde.</p>	<p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>Les membres du personnel enseignant titulaires d'un certificat valide de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'équivalent peuvent enseigner la natation sans la présence d'un sauveteur supplémentaire, à condition que la piscine soit réservée pour le cours de natation.</p> <p>Un moniteur ne peut surveiller plus d'une classe ou d'un groupe d'élèves.</p> <p>Le personnel enseignant doit assurer une surveillance sur place.</p> <p>Les élèves ne peuvent sortir de la piscine sans autorisation.</p> <p>Une personne titulaire d'un certificat de secourisme valide doit être disponible.</p>

TIR À L'ARC

Le TIR À L'ARC n'est pas une activité recommandée pour les élèves de 9^e année.
L'autorisation écrite d'une personne responsable du district scolaire est nécessaire.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter régulièrement tout le matériel en vue de déceler les défauts éventuels.</p> <p>Offrir aux élèves des dispositifs de protection des bras et des doigts.</p> <p>La hauteur et le poids de l'arc doivent correspondre à la taille et à la force du participant. Remettre aux élèves des flèches en nombre égal et de longueur appropriée.</p> <p>Cibles appropriées</p> <p>Arcs composites et arbalètes interdits</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Vêtements correctement ajustés sur le haut du corps</p>	<p>Les aires de pratique doivent être sans obstacles et ne doivent présenter aucun danger.</p> <p>Pour le tir à l'arc en salle, utiliser un filet de sécurité convenablement installé.</p> <p>Surveiller les portes d'issues ou d'accès à l'installation et les signaler au moyen de panneaux d'avertissement.</p> <p>Pour le tir à l'arc en plein air, délimiter et surveiller convenablement l'aire de tir.</p>	<p>Établir la ligne de tir selon le degré d'habileté des élèves.</p> <p>Personne ne doit se tenir à l'avant de la ligne de tir.</p> <p>Les élèves doivent se tenir bien à l'arrière de la ligne de tir et à l'écart des archers en place, sauf s'ils s'appêtent à tirer.</p> <p>Mettre en place une procédure pour le début du tir, la fin du tir et le retrait des flèches.</p> <p>Enseigner aux élèves les consignes de sécurité, les techniques de tir, le mode d'entretien et d'utilisation du matériel ainsi que les méthodes sûres pour retirer les flèches de la fosse de tir.</p> <p>Ne jamais pointer un arc, chargé ou non, vers une personne.</p> <p>Les arcs ne peuvent être chargés que sur la ligne de tir, après l'émission du signal de tir.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

HOCKEY-BOULE HOCKEY EN SALLE (sans contact)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Vérifier régulièrement les palettes pour s'assurer qu'elles sont solidement fixées aux bâtons.</p> <p>Bâtons réglementaires en plastique pour le hockey-boule ou bâtons de hockey munis d'une palette en plastique.</p> <p>Balles du type P30, P40, « Nerf », pelotes, rondelles de plastique ou de caoutchouc mou.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter des gants protecteurs</p>	<p>Chaussures appropriées</p>	<p>La surface de jeu et ses abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Établir les règles suivantes et appliquer des sanctions en cas d'infraction :</p> <ul style="list-style-type: none">a) contacts corporels interdits;b) contacts bâton-corps, ou bâton-bâton interdits;c) le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille;d) tirs frappés interdits;e) prévoir une zone de protection du gardien et n'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de cette aire. <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

BASE-BALL

Le base-ball (joué avec une balle dure) n'est pas une activité appropriée au secondaire.

BASKET-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Si les joueurs, en faisant leurs sauts vers le panier, risquent de toucher un mur d'extrémité ou une estrade, disposer des tapis d'exercice ou tout autre rembourrage protecteur derrière le panier. Les tapis protecteurs posés sur les murs d'extrémité doivent être d'au moins 1,88 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe [maximum de 10 cm (4 po) du plancher] et d'au moins 4,88 m (16 pi) de large.</p> <p>S'il y a une estrade près de la ligne de fond, placer des tapis d'exercice pour couvrir le rebord de l'estrade jusqu'au plancher.</p>	<p>Chaussures et vêtements appropriés</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des boutons d'oreilles recouverts de ruban adhésif.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles. La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Dans les installations des écoles secondaires, placer du rembourrage de protection sur les bords des panneaux rectangulaires.</p> <p>Seuls les adultes ou les élèves ayant reçu la formation nécessaire ont le droit d'actionner les treuils automatiques ou manuels pour abaisser ou relever les paniers.</p> <p>Les élèves formés à l'utilisation des treuils de levage des paniers doivent être sous surveillance visuelle constante pendant la manoeuvre.</p> <p>Les treuils de levage ne doivent pas être situés directement sous le dispositif mural de fixation des panneaux.</p> <p>Aucune personne ni aucun matériel ne doit être sous le panier que l'on est en train d'abaisser ou de relever.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Si le gymnase ne se prête pas au jeu en toute sécurité (p. ex. présence de portes ou de radiateurs sous les paniers, ou d'un mur tout près d'une ligne de fond), modifier les règles en conséquence, par exemple en interdisant le lancer déposé.</p>	<p>Surveillance sur place pendant les premiers cours. Surveillance générale par la suite.</p>

PLANCHE À VOILE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p>	<p>Chaussures appropriées</p> <p>Crème solaire</p> <p>Maillot de bain</p> <p>Gilet de sauvetage ou VFI</p>	<p>Plans d'eau dont la température dépasse 15 degrés Celsius. Il ne doit y avoir aucun obstacle pouvant bloquer la vue.</p>	<p>Avant de pratiquer des activités nautiques, les élèves doivent réussir le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place pendant trois minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide de protection. <p>Enseigner aux élèves la procédure d'urgence et les mesures d'autosauvetage reliées au milieu d'entraînement.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Enseigner aux élèves les premières mesures d'intervention en cas d'urgence et d'hypothermie. Les moniteurs doivent connaître les conditions météorologiques et l'état de l'eau.</p> <p>Le port du VFI est obligatoire.</p> <p>Informers les parents de toutes activités prévues à l'extérieur, ainsi que du moyen de transport utilisé.</p>	<p>Rapport moniteur-participants : 1/ 20. Pas plus de dix véliplanhistes dans l'eau simultanément.</p> <p>Présence constante d'un sauveteur qualifié.</p> <p>Surveillance sur place assurée par le personnel enseignant.</p> <p>Au moins une personne titulaire d'un certificat de secourisme ou l'équivalent pour assurer la surveillance.</p> <p>Prévoir une embarcation de sauvetage, de préférence à moteur, pour surveiller des véliplanhistes dans l'eau.</p> <p>Le moniteur doit avoir un certificat d'instruction pour la planche à voile de l'Association canadienne de yatching.</p>

QUILLES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>Les élèves doivent en tout temps porter des chaussures de quilles fournies ou approuvées par l'exploitant de la salle.</p> <p>Tenue de ville acceptable</p>	Salle de quilles	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école, ainsi que du moyen de transport utilisé.</p> <p>Suivre les règles et le code de conduite énoncés par l'exploitant.</p>	Surveillance générale

LA BOXE n'est pas une activité appropriée au secondaire.

BALLON-BALAI (Sur glace ou sur terrain)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bâtons de ballon-balai réglementaires</p> <p>Filets de hockey ou poteaux indiquant les buts</p> <p>Ballon type « Nerf », ballon d'usage général ou ballon de ballon balai réglementaire</p> <p>Les gardiens doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Dans le cas du ballon sur glace, le port d'un casque de hockey ou de ballon-balai approuvé par la CSA est obligatoire.</p>	<p>Que le jeu se pratique sur un terrain ordinaire, sur un revêtement d'asphalte ou sur une patinoire, les joueurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptées aux conditions météorologiques.</p> <p>Si l'on utilise des patins à glace, s'en tenir aux lignes directrices pour le hockey sur glace.</p>	<p>Ballon- balai sur terrain Le terrain asphalté ne doit pas comporter d'obstacles. Il ne doit pas y avoir de plaques de glace.</p> <p>Ballon sur glace La glace ne doit comporter aucun obstacle.</p>	<p>Les joueurs ne doivent jamais porter le balai plus haut que la taille.</p> <p>Le gardien a droit à une zone de protection de 2 m à partir de la ligne de but. N'autoriser aucun autre joueur ni balai à l'intérieur de cette enceinte.</p> <p>Seul le ballon balai sans contact est permis.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p>	Surveillance sur place

CRICKET

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Battes de cricket, poteaux et balles réglementaires</p> <p>Le batteur et le garde-guichet doivent porter des gants et des accessoires de protection approuvés.</p> <p>Le batteur qui fait face au lanceur de balles rapides doit porter un casque de cricket approuvé.</p> <p>Pour les jeux de cricket en salle, utiliser des balles de tennis et non les balles de cricket réglementaires.</p> <p>Vérifier régulièrement les battes pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées (p. ex. chaussures de sport)</p> <p>Chaussures de cricket à crampons interdites</p>	<p>Terrain de jeu : dalle de béton recouverte d'un tapis synthétique</p> <p>À l'extérieur, le terrain ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>Pour les variantes de cricket jouées à l'intérieur, la surface de jeu et ses abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d' une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le lanceur ne doit pas faire rebondir la balle, ni la lancer contre les guichets.</p> <p>Informez les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil pendant des activités en plein air.</p> <p>Désigner une zone où les joueurs non actifs seront en toute sécurité, à bonne distance derrière le batteur.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

CROSS-COUNTRY ET COURSE D'ORIENTATION

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Chaussures et tenue appropriées</p> <p>Les élèves ne doivent pas courir pieds nus.</p>	<p>Avant de faire emprunter aux élèves un parcours de cross ou de course d'orientation, le personnel enseignant doit faire une reconnaissance des lieux afin d'en déterminer les dangers éventuels.</p> <p>S'il s'agit d'un nouveau parcours, informer les élèves de ses caractéristiques et des endroits où il faudra faire preuve de prudence.</p> <p>Si le parcours emprunte les trottoirs près de l'école, s'assurer que les élèves ne traversent pas la rue aux intersections sans supervision directe.</p>	<p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Enseigner aux élèves les rudiments de la sécurité routière.</p> <p>Adapter la longueur et la difficulté du parcours à l'habileté, à la condition physique et au degré d'entraînement des participantes et participants ainsi qu'aux conditions météorologiques.</p> <p>Le personnel enseignant doit savoir quels élèves ont des antécédents d'asthme ou d'autres troubles respiratoires.</p> <p>Quand les élèves font une course à l'extérieur de l'établissement, en informer les parents.</p> <p>Faire courir les élèves en paires ou en groupes (utiliser la technique du pairage).</p>	<p>Surveillance générale</p>

SKI DE FOND, RAQUETTE, PATINAGE SUR NEIGE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p> <p>Ski de fond Skis, fixations, chaussures et bâtons en bon état et adaptés à la taille de l'élève</p> <p>Raquettes Armature et fixations en bon état</p> <p>Voir l'annexe A <i>Lettre aux parents concernant l'utilisation de matériel personnel pour les cours.</i></p> <p>Crème solaire</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Superposer plusieurs vêtements et prévoir une tuque. Les élèves doivent porter un sac à dos avec de l'eau, des bas de rechange, etc.</p>	<p>Dans tous les cas, déterminer un parcours particulier délimitant le site de l'activité et en informer les élèves.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. Dans le cas d'un site non commercial, s'assurer que les conditions suivantes sont remplies :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. terrain plat avec pistes d'entraînement; 2. vaste zone de dégagement en bas des pentes fortes; 3. site à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'installations de fartage, entre autres. 	<p>Parler aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Informer les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil.</p> <p>Prévoir une procédure d'urgence et l'expliquer aux élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les extrémités des bâtons sont pointues. Demander aux élèves de faire preuve de prudence, notamment lorsqu'ils se tiennent à proximité de leurs camarades.</p> <p>Demander aux élèves de vérifier si leurs chaussures sont bien retenues dans les fixations.</p> <p>Enseigner les techniques de montée et de descente d'une pente sur une très faible dénivellation.</p> <p>Faire travailler les élèves en utilisant la technique de pairage.</p> <p>Le personnel enseignant doit savoir quels élèves ont des antécédents d'asthme ou d'autres troubles respiratoires.</p> <p>Informer les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école</p>	<p>Excursions Surveillance générale</p> <p>Si l'on répartit les élèves en groupes, définir clairement les obligations de chaque personne chargée de surveiller un groupe.</p> <p>Rapport surveillant-élèves : 1/30 pour les élèves de la 9^e - 12^e</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale de l'activité.</p> <p>Sorties à proximité de l'école Surveillance générale de toutes les sorties dans les sites proches de l'école (cours de récréation, parcs de quartier et autres).</p>

CURLING

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Tenue adaptée aux activités par temps froid</p> <p>Chaussures de curling ou chaussures de course, à condition de fixer par un ruban la chaussure glissant sur la piste</p>	<p>Piste de curling</p>	<p>Enseigner l'étiquette et les règles de sécurité avant d'aller sur la piste de curling.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Informers les parents de toute activité de curling prévue à l'extérieur de l'école.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

CYCLISME

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Avant le départ, les élèves doivent vérifier l'état des freins et la pression des pneus de leur bicyclette.</p> <p>Les bicyclettes doivent convenir à la taille des élèves.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés et conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes</p> <p>Un participant désigné doit transporter une trousse à outils pour bicyclette, contenant notamment une pompe.</p> <p>Le surveillant doit avoir une trousse de premiers soins à sa disposition.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Chaussures à bouts ouverts interdites</p> <p>Informers les élèves de la nécessité de se protéger contre le soleil.</p>	<p>Choisir l'itinéraire avec soin en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de surface, de l'intensité de la circulation, de la complexité des intersections et des passages à niveau.</p> <p>Le personnel enseignant doit faire une reconnaissance des lieux avant l'activité afin de s'assurer que le parcours ne présente aucun danger et convient à l'activité.</p> <p>Avant d'emprunter un chemin de campagne, obtenir l'autorisation du ou de la propriétaire du terrain.</p> <p>Remettre aux élèves une carte ou des indications claires.</p>	<p>Réviser le code de la route et le respecter.</p> <p>Avant de quitter l'école, les élèves doivent passer un test de cyclisme mettant l'accent sur les consignes de sécurité (p. ex. <i>Pédalez pour plus de sécurité</i> du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick).</p> <p>Laisser une liste des participants de même que l'itinéraire à un responsable de l'établissement.</p> <p>Faire travailler les élèves à deux en appliquant la technique du pairage.</p> <p>Enseigner aux élèves la procédure d'urgence à suivre en cas d'accident.</p> <p>Indiquer aux parents que l'activité de cyclisme conduira les élèves à l'extérieur de l'école.</p> <p>Interdire les baladeurs.</p> <p>Interdire les courses dans le cadre de cette activité.</p> <p>Porter une attention particulière aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le temps passé au soleil; • l'entraînement préalable et la durée de préparation. 	<p>Surveillance générale</p> <p>L'enseignant se tient à la queue du peloton.</p> <p>Rapport enseignant-élèves : 1/30 pour les élèves de la 9^e - 12^e</p>

DANSE, GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Matériel électrique en bon état	Cette activité peut se pratiquer pieds nus.	Gymnase ou très grande salle ne comportant pas d'obstacles	Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Montrer aux élèves comment utiliser le matériel en toute sécurité, p. ex. les bâtons et les tiges à rubans.	Surveillance générale

PLONGEON Tremplin ou plate-forme

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines Trousse de premiers soins doit être accessible. Téléphone d'urgence doit être accessible.	Tenue de natation appropriée Bijoux interdits Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique)	Tremplin et structure d'appui en bon état Profondeur des bassins conforme aux normes de l'Association canadienne de plongeon amateur (ACPA) L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.	Les élèves doivent observer les règles suivantes : a) un seul plongeur sur le tremplin; b) après un plongeon, regagner le bord de la piscine selon les instructions du moniteur; c) interdiction de courir ou de se bousculer aux abords de la piscine; d) avant de plonger, s'assurer qu'il n'y a pas de nageur en-dessous; e) interdiction de plonger dans la partie peu profonde; f) interdiction de mâcher de la gomme; g) interdiction de porter des lunettes de natation; h) interdiction de porter des bouchons d'oreilles; i) interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.	Le personnel enseignant doit assurer une surveillance sur place. La procédure d'urgence doit être expliquée aux élèves. Les moniteurs enseignant des techniques plus élaborées que le plongeon avant doivent détenir un certificat de l'ACPA, niveau 1. Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS) Surveillance visuelle constante par un surveillant, un moniteur reconnu

JEUX DE TYPE BALLON CHASSEUR, JEUX DE POURSUITE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Balle « molle », p. ex. balle de type « Nerf », balle en mousse. Les ballons légèrement dégonflés ne conviennent pas à cette activité.	Chaussures et tenues appropriées	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles, p. ex. tables, chaises, pianos. Fermer toutes les portes d'issues/d'accès.	Modifier les règles de jeu en fonction de l'âge, du degré d'habileté et des capacités physiques des participants. Établir des règles concernant le contact ballon-corps (p. ex. en dessous des épaules ou de la taille).	Surveillance visuelle constante

ESCRIME

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Les élèves et le personnel doivent régulièrement vérifier le matériel et le faire réparer ou remplacer au besoin. Masque, gilet, gants, fleurets à extrémité en caoutchouc.	Maillot ou chandail à manches longues et pantalon Chaussures appropriées	L'aire d'exercice ne doit comporter ni obstacles ni débris et doit offrir une bonne adhérence.	Les élèves ne peuvent pratiquer l'escrime que sous la surveillance directe du moniteur. Avant un duel, s'équiper de tout le matériel nécessaire. Enseigner toutes les règles de sécurité concernant ce sport. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.	Surveillance sur place pendant les leçons Surveillance visuelle constante pendant les duels

HOCKEY SUR GAZON

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bâtons de hockey sur gazon réglementaires</p> <p>Les élèves doivent apprendre à vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne sont pas fissurés.</p> <p>Balles de hockey sur gazon ordinaires ou balles molles d'intérieur</p> <p>Si on utilise des balles réglementaires, le gardien de but doit porter un casque de hockey avec grille approuvé par la CSA ainsi que tous les accessoires de protection requis.</p> <p>Fournir des protège-tibias à tous les joueurs.</p>	<p>Chaussures à crampons en métal interdites</p>	<p>Inspecter régulièrement la surface de jeu pour s'assurer qu'elle ne comporte pas de débris et qu'elle offre une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille de la surface de but au soccer.</p> <p>N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Si on utilise une balle réglementaire et s'il y a un gardien, équiper les joueurs du matériel de protection requis.</p> <p>Informers les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Danse aérobique, barres de traction, panneaux à chevilles, entraînement par circuit, exercices d'aérobie avec marches, plans inclinés, bandes élastiques, et autres

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les vélos d'exercice, bancs, barres de traction, panneaux à chevilles et autres accessoires utilisés pendant des activités de conditionnement physique doivent être en bon état.</p> <p>Matériel électrique en bon état</p> <p>Marches et plans inclinés en bon état et revêtus d'une surface antidérapante</p> <p>La tension et la longueur des bandes et câbles élastiques doivent être adaptées au niveau des participants et doivent être en bon état.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>L'aire d'entraînement ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Prévoir un espace suffisant entre les différents postes et accessoires d'entraînement pour ne pas gêner les mouvements.</p>	<p>Modifier les activités de conditionnement physique selon l'âge et le degré d'habileté des élèves, les installations et le matériel existants.</p> <p>Avant tout exercice faisant intervenir du matériel (p. ex. vélo fixe, ballons médicaux, barre de traction, et autres), donner des instructions sur l'utilisation appropriée de ce matériel.</p> <p>Les activités doivent suivre une progression appropriée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. échauffement; 2. étirements musculaires; 3. endurance; 4. exercices à intensité maximale; 5. activités de récupération. <p>Si la séance comprend essentiellement des exercices de conditionnement physique, prévoir des activités d'échauffement et de récupération qui conviennent.</p> <p>Permettre aux élèves d'adapter le degré de difficulté des exercices à leur niveau personnel; p. ex. les élèves suffisamment mûrs peuvent choisir le niveau d'impact et le niveau d'intensité des exercices.</p> <p>Insister sur l'importance d'une bonne position du corps pour éviter les blessures.</p>	<p>Surveillance sur place au début.</p> <p>Surveillance générale par la suite.</p>

HOCKEY EN SALLE (sans contact) et RINGUETTE EN SALLE

Voir les instructions concernant le hockey-boule à la page 9

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rondelle de feutre pour le hockey et anneau en caoutchouc pour la ringuette en salle</p> <p>N'utiliser que le matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) bâtons de ringuette réglementaires; ou b) bâtons de hockey en salle disponibles dans le commerce ou c) bâtons de hockey sans palette ou bâtons de type manche à balai dont les extrémités sont garnies de revêtement protecteur. <p>Vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p> <p>Gants protecteurs recommandés</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. pianos).</p> <p>Les couvercles de douilles doivent être remis.</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Interdire les contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton.</p> <p>Appliquer systématiquement une pénalité pour toute infraction commise avec le bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille du demi-cercle des coups francs au basket-ball.</p> <p>N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le gardien doit rester dans sa zone.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

Le FOOTBALL AVEC PLAQUÉS n'est pas une activité appropriée pour les cours d'éducation physique.

FOOTBALL (FLAG-FOOTBALL, TOUCH-FOOTBALL)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon conforme à la taille et au degré d'habileté de l'ensemble des élèves, p. ex. ballon de football plus petit ou balle type « Nerf ».</p> <p>Les poteaux de buts qui se trouvent sur le terrain de jeu doivent être matelassés.</p>	<p>Chaussures à crampons métalliques ou composites interdites</p>	<p>L'aire de jeu ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées. Modifier les règles du jeu selon le degré d'habileté, l'âge et les capacités physiques de l'ensemble des élèves.</p> <p>Interdire les blocages, sauf à la ligne de mêlée. N'autoriser le blocage qu'après avoir enseigné la technique appropriée.</p> <p>Indiquer clairement les lignes de délimitation.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

GOLF

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Balles en plastique ou balles de golf en caoutchouc</p> <p>Les balles de golf standard sont interdites sur le terrain de l'école, sauf pour la pratique des cochés (ce dernier exercice doit se pratiquer à l'intérieur avec des balles en plastique seulement).</p> <p>Inspecter régulièrement et réparer le matériel au besoin, en particulier les poignées des bâtons.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour la montée et le dégagé du bâton.</p> <p>Gymnase</p> <p>Terrains de l'école</p> <p>Dômes de golf</p> <p>Verts d'exercice</p> <p>Terrain de golf</p> <p>Terrain d'exercice</p> <p>Dans tous les cas, bien délimiter et surveiller la zone</p>	<p>Enseigner aux élèves l'étiquette et les règles de sécurité relatives au golf.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Prévoir une procédure de sécurité pour la frappe et le ramassage des balles. Désigner un endroit réservé à la pratique des cochés avec des balles de golf standard.</p> <p>Les élèves doivent suivre des cours avant de jouer sur un terrain de golf. Informer les parents de toutes activités prévues à l'extérieur de l'école.</p> <p>Respecter toutes les règles du jeu.</p>	<p>Surveillance sur place durant les premiers cours et la pratique des cochés avec des balles de golf standard</p> <p>Surveillance générale par la suite</p>

GYMNASTIQUE

Barres parallèles, barre fixe, anneaux,
barres asymétriques, exercices au sol, poutre d'équilibre, cheval d'arçon,
cheval-sautoir cordes à grimper.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter le matériel régulièrement et faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>Planches d'appel interdites</p> <p>Avant le début des activités, le personnel enseignant doit vérifier l'installation du matériel et sa sécurité. Vérifier tous les dispositifs de verrouillage avant l'utilisation des appareils.</p> <p>Pour les exercices au sol et les roulades, utiliser des tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½ po); • tapis de densité équivalente. <p>Surfaces de réception pour les exercices d'équilibre renversé : Tapis de mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po). Ne pas utiliser ces tapis comme surfaces de réception pour les sauts aux appareils ou les exercices de réception contrôlée (sur les pieds).</p> <p>Surfaces de réception pour les exercices de réception sur les pieds (p. ex. sauts et sorties) : Tapis comportant un côté dur et un côté mou, d'une épaisseur minimale de 10 cm. Placer le côté dur vers l'extérieur.</p>	<p>Cette activité peut se pratiquer pieds nus.</p> <p>Chaussettes ou chaussons de gymnastique autorisés, sauf sur la poutre d'équilibre et pour les sauts</p> <p>Tenue de gymnastique ajustée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Aménager les aires de réception en disposant des tapis autour et en dessous des appareils, sans laisser d'espace ni de chevauchement.</p> <p>Prendre les précautions nécessaires pour réduire au minimum le mouvement des tapis à la réception.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes velcro.</p> <p>Laisser suffisamment d'espace entre chaque appareil pour permettre l'exécution des mouvements et des sorties.</p>	<p>Avant toute utilisation de matériel, enseigner aux élèves les consignes de sécurité reliées à la gymnastique et à tous les appareils qui s'y rapportent.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le personnel enseignant doit être au courant des handicaps physiques et du niveau d'habileté initial des élèves.</p> <p>Ne pas inciter les élèves à se livrer à des exercices dépassant leurs capacités physiques et psychologiques.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>La surveillance visuelle constante est de rigueur lorsque les élèves exécutent un mouvement difficile sur un appareil pour la première fois.</p> <p>Enseigner aux élèves à se surveiller mutuellement.</p>

GYMNASTIQUE
TRAMPOLINE

Les trampolines ne doivent pas être utilisées - voir Politique 709 du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

GYMNASTIQUE
MINI-TRAMPOLINE

Les mini-trampolines ne doivent pas être utilisées - voir Politique 709 du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

GYMNASTIQUE

PYRAMIDES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pour les exercices au sol et les roulades, utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1 ½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½ po); • tapis de densité équivalente. <p>Disposer des tapis d'exercice sous la pyramide à construire en les déployant sur une distance équivalente à la taille des élèves dans les quatre directions.</p>	<p>Chaussures souples ou chaussettes (si on construit une pyramide avec les élèves en position debout). On peut aussi pratiquer cette activité pieds nus.</p>	<p>Veiller à ce que les pyramides construites en position couchée ou à genoux le soient à bonne distance des murs.</p> <p>Ne pas construire de pyramides à proximité des entrées, des sorties ou des estrades.</p>	<p>Fixer le nombre maximal de participants ainsi que la hauteur maximale permise selon la taille, l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Enseigner la marche à suivre pour le montage et le démontage de la pyramide.</p> <p>Le poids et la taille des élèves déterminent la place qu'ils occuperont dans la pyramide : ainsi, les plus corpulents formeront la base.</p> <p>Ne prévoir aucune autre activité sur les lieux de construction de la pyramide.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'exposé et le premier essai. Surveillance sur place par la suite.</p> <p>Surveillance visuelle constante lorsque les élèves forment une pyramide en position debout.</p> <p>Surveillance sur place lorsque les élèves forment une pyramide en position couchée ou à genoux.</p>

ÉQUITATION

(SELLE ANGLAISE OU SELLE WESTERN)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Choisir des chevaux qui conviennent aux débutants.</p> <p>Harnais convenables, sûrs et ajustés aux montures</p> <p>Le moniteur doit ajuster et vérifier le harnais (courroies et étriers) de chaque cavalier.</p> <p>Téléphone doit être accessible.</p>	<p>Tenue d'équitation appropriée; p. ex. bottes à talons, pantalon ample ou extensible.</p> <p>Casquettes d'équitation ajustées, munies d'une courroie au menton et conformes aux normes CSA, ASTM ou SEI.</p> <p>Les casques de cyclistes n'offrent pas une protection appropriée.</p>	<p>Centres d'équitation reconnus et maintenus comme il se doit</p> <p>Les aires d'équitation (intérieures ou extérieures) doivent offrir un espace suffisant ainsi qu'une bonne adhérence. Elles ne doivent présenter aucun danger (p. ex. barrières cassées, et avoir des voies carrossables).</p> <p>Prévoir un enclos pour la formation initiale des cavaliers débutants avant de leur faire emprunter un sentier ou une aire plus vaste.</p>	<p>Enseigner aux élèves les comportements et les techniques d'équitation sécuritaires.</p> <p>Les élèves doivent se plier aux règles régissant les aires d'équitation, la façon de traiter les chevaux, les activités autorisées, etc.</p> <p>Discuter de la mise en oeuvre d'un plan de mesures d'urgence avec le personnel du centre équestre.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école ainsi que du mode de transport utilisé.</p>	<p>Pendant la période d'initiation, surveillance sur place par un moniteur qualifié.</p> <p>Surveillance générale après la période d'initiation et sur les sentiers équestres.</p> <p>Le personnel enseignant doit assurer une présence de soutien.</p> <p>Nombre de cavaliers par moniteur qualifié : huit au plus</p>

HOCKEY SUR GLACE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p> <p>Casque de hockey avec grille, gants, coudières et protège-gorge</p> <p>Si on utilise des rondelles de hockey réglementaires, porter l'équipement de hockey complet.</p> <p>S'assurer que les bâtons ne comportent ni fissures ni éclats.</p>	<p>Patins convenablement ajustés</p>	<p>La glace ne doit pas comporter de débris ni de traces profondes.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les tirs frappés.</p> <p>Interdire les contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton.</p> <p>Modifier les règles du jeu en fonction du matériel existant et du degré d'habileté des élèves.</p> <p>Ne pas utiliser de gardien de but, sauf si tous les joueurs portent l'équipement requis.</p> <p>Expliquer clairement toutes les règles et les faire respecter.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

PATINAGE À ROUES ALIGNÉES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible</p> <p>Tous les élèves doivent porter un casque protecteur, des coudières, des genouillères, des protège-poignets et des patins bien ajustés.</p>	<p>Le personnel enseignant doit sensibiliser les élèves et les parents ou tuteurs à l'importance de porter :</p> <p>a) un casque protecteur bien ajusté et conforme aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes;</p> <p>b) des coudières, des genouillères et des protège-poignets;</p> <p>c) des patins bien ajustés.</p>	<p>La surface de patinage doit être sèche et ne doit comporter ni obstacles ni débris.</p> <p>À l'école Choisir comme aire de patinage un lieu où il n'y a ni circulation ni dénivellations prononcées.</p> <p>Gymnases, le cas échéant</p> <p>À l'extérieur de l'école Observer tous les règlements municipaux concernant le patinage à roues alignées.</p> <p>Déterminer attentivement le parcours en fonction des critères suivants : longueur, présence de gravier, revêtement et densité de la circulation.</p> <p>Les installations commerciales de patinage à roues alignées doivent se conformer aux normes de sécurité.</p>	<p>Expliquer clairement les règles de sécurité aux élèves. Insister sur la prudence et le respect des limites de chacun.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Réserver une aire de patinage aux débutants.</p> <p>Enseigner les règles de conduite du patineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • patiner dans le même sens que les autres; • patiner à droite, dépasser à gauche; • avertir verbalement de son intention de dépasser. <p>Interdire les baladeurs</p> <p>Interdire les jeux de poursuite</p> <p>Enseigner à tous les élèves, sans égard à leurs habiletés respectives, les rudiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mouvements de patinage; • arrêts; • virages. <p>À l'extérieur de l'école</p> <p>Les élèves doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtriser les techniques de base; • respecter le code de la route; • donner priorité aux piétons; • patiner avec un « copain » (technique du pairage) et • connaître la procédure d'urgence en cas de blessures. <p>Informers les parents de toute activité de patinage à roues alignées prévue à l'extérieur de l'établissement.</p>	<p>À l'école Surveillance sur place</p> <p>À l'extérieur de l'école Surveillance générale</p>

JEU DE CROSSE

(EN SALLE/SUR TERRAIN)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les bâtons n'ont ni fissures ni éclats.</p> <p>S'il y a un gardien de but, la personne visée doit porter tout l'équipement de protection requis.</p> <p>Si les contacts bâton-bâton sont autorisés, le port de casques avec grille et de gants est obligatoire.</p>	<p>Chaussures à crampons en métal interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de jeu ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>Interdire les contacts bâton-corps ou bâton-bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien. N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de celle-ci.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

JEU DE CROSSE (BALLE MOLLE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Balles molles de jeu de crosse</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque protecteur.</p> <p>Bâtons en plastique moulé ou en bois</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu qui ne doit comporter ni débris ni obstacles et qui doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Modifier les règles de façon à exclure les contacts bâton-bâton ou bâton-corps et à éviter les contacts accidentels à moins d'un mètre du mur du gymnase ou de la clôture du terrain de jeu.</p> <p>Seul le jeu de crosse sans contact est autorisé.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Insister sur la responsabilité des élèves concernant l'espace individuel.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

ARTS MARTIAUX (AUTODÉFENSE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Lorsque l'activité s'accompagne de projections et de chutes, prévoir des tapis de 5,1 cm (2 po) d'épaisseur, des tapis de lutte ou des tapis de densité équivalente. Voir les caractéristiques dans la fiche <i>Gymnastique, tapis d'usage général</i>.</p> <p>La surface des tapis doit être propre.</p>	<p>Vêtements amples et confortables</p> <p>L'activité se pratique pieds nus.</p>	<p>Surface d'entraînement dégagée, plane, lisse et sèche.</p> <p>Les abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos, etc.).</p>	<p>Souligner l'importance d'anticiper les attaques de l'adversaire, d'éviter les situations risquées et d'utiliser les techniques d'autodéfense et les mouvements d'attaque appropriés.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Pendant la période d'échauffement, se concentrer sur le conditionnement physique et l'assouplissement.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Les cours doivent être donnés par des moniteurs qualifiés.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>La BOXE n'est pas une activité appropriée au secondaire.</p> </div>

PLEIN AIR

Randonnée pédestre, camping (tente ou refuge),
canotage, randonnée en canot, kayak en eaux calmes, natation dans les lacs,
escalade de rocher/escalade en cordée ou libre, voile, camping hivernal.

GÉNÉRALITÉS	SURVEILLANCE
<p>Toutes les excursions en plein air (camping, natation dans les lacs, canotage, randonnées pédestres) doivent être approuvées par la direction de l'école ou une personne désignée pour la représenter. Une demande d'autorisation détaillée dûment signée par un représentant du district scolaire est requise pour les sorties de plus d'un jour.</p> <p>L'autorisation doit tenir compte des points suivants : itinéraire, bien-fondé de l'excursion par rapport au programme, durée du transport, facteurs de sécurité, dispositions prises pour la surveillance, âge des participants (consulter la politique du district scolaire concernant les activités externes).</p> <p>Se conformer à la politique du district scolaire en ce qui a trait au nombre de jours maximal autorisé pour les excursions.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale en bonne et due forme doivent être reçues avant le départ des élèves.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale doivent comporter les renseignements suivants : l'itinéraire avec les dates, les voies empruntées, les lieux d'arrêt, les personnes-ressources, la valeur pédagogique de l'activité par rapport au programme, les dispositions prises pour la surveillance, le coût par élève, les exigences en matière de conduite personnelle, les éléments de risque inhérents et, s'il y a lieu, les renseignements sur la réunion d'information avec les parents.</p> <p>Si l'on doit transporter les élèves, laisser à l'école une liste des élèves qui sont dans chaque véhicule, des conducteurs et des numéros d'immatriculation des véhicules. On doit également remettre une copie de cette liste aux adultes prenant part à l'excursion.</p> <p>Qu'ils soient employés ou bénévoles, les conducteurs doivent se conformer aux exigences du district scolaire en matière d'assurance.</p> <p>Si l'excursion dure plus d'un jour, les élèves doivent fournir certains renseignements médicaux aux personnes qui accompagnent les groupes, notamment un numéro de carte Santé et, s'il y a lieu, des renseignements sur tout état de santé particulier.</p> <p>Les personnes qui accompagnent les groupes doivent savoir quels élèves ont des antécédents médicaux ou des besoins alimentaires ayant des répercussions sur la santé, ou prennent des médicaments.</p> <p>Les élèves qui prennent des médicaments indispensables doivent en apporter une quantité supplémentaire qui sera conservée par le surveillant principal, dans un contenant clairement identifié.</p> <p>Les personnes qui accompagnent les groupes doivent surveiller les conditions météorologiques et retarder ou modifier l'excursion en conséquence, afin d'assurer la sécurité des participants. Elles doivent posséder une liste des numéros de téléphone des parents ou des personnes-ressources que l'on pourra contacter en cas d'urgence.</p> <p>Avant le départ, le personnel enseignant doit prévoir comment on pourra obtenir des soins médicaux en cas d'urgence.</p> <p>Remettre aux élèves une liste des vêtements et effets personnels recommandés pour l'activité en question.</p>	<p>Dans le cas des excursions de plus d'un jour, les groupes mixtes doivent être accompagnés par des adultes des deux sexes.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'excursion.</p>

PLEIN AIR

RANDONNÉE PÉDESTRE

(A) EXCURSIONS D'UNE JOURNÉE (B) EXCURSIONS DE PLUSIEURS JOURS

- VOIR CAMPING

- VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ.</p> <p>Boussole</p> <p>Munir chaque élève d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</p> <p>Médicaments éventuellement nécessaires.</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation et eau potable en quantité suffisante</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p> <p>Allumettes conservées dans un contenant étanche</p>	<p>Chaussures ou bottes plates confortables et robustes</p> <p>Superposer des vêtements adaptés à la saison.</p> <p>Tenue de pluie</p>	<p>S'assurer de connaître le parcours. Si l'excursion s'effectue à partir du camp de base, laisser une carte au camp.</p> <p>Apporter la carte du parcours en randonnée et en laisser une copie à un surveillant à l'école.</p>	<p>Adapter la longueur et le degré de difficulté de la randonnée à l'âge et au niveau des élèves. Ne pas poursuivre la marche après la tombée de la nuit, sauf en cas d'urgence.</p> <p>Utiliser la technique du pairage des élèves.</p> <p>Informers les élèves du parcours ainsi que des règles de conduite en vigueur.</p> <p>Les élèves doivent connaître :</p> <p>a) la procédure d'urgence;</p> <p>b) le signal de rassemblement.</p> <p>Si les conditions météorologiques s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p> <p>Les responsables doivent savoir où se trouvent le téléphone ou les secours les plus proches en cas d'urgence.</p> <p>Tout médicament nécessaire à un élève doit être confié aux responsables de la randonnée.</p> <p>Conserver la nourriture en hauteur ou dans des contenants à l'épreuve des ours.</p>	<p>Surveillance sur place - nombre d'élèves par responsable : huit pour les randonnées de plusieurs jours à l'extérieur de la région; 15 pour les randonnées d'une journée; 15 pour les randonnées de plusieurs jours dans la région.</p> <p>Des chefs désignés doivent marcher à la tête et à la queue du groupe (il peut s'agir d'élèves mûrs). Ceux-ci doivent pouvoir communiquer « par sifflet » avec le(s) responsable(s) de la randonnée en tout temps.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence. Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p> <p>Au moins un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) un certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.

PLEIN AIR

CAMPING

Sortie de plusieurs jours en plein air avec utilisation de tentes et préparation des repas par les élèves

(SANS CANOTAGE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ.</p> <p>Trousse de premiers soins et un système de communication d'urgence doivent être accessibles.</p> <p>Si on prévoit utiliser des réchauds, choisir des réchauds à propane ou à gaz liquide (un pour quatre élèves).</p> <p>Lampe de poche</p> <p>Pelle ou bêche</p> <p>Crème solaire et chasemoustiques</p> <p>Allumettes à l'épreuve de l'humidité</p> <p>Munir tous les chefs désignés d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</p> <p>Aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation et eau potable en quantité suffisante</p>	<p>Vêtements superposés appropriés et tenues de rechange pour un ou deux jours supplémentaires</p> <p>Tenue de pluie</p> <p>Il est interdit de se promener pieds nus dans l'aire de campement.</p>	<p>Installations sanitaires proches, accessibles à pied</p> <p>Choisir des installations et un parcours adaptés à l'âge et aux capacités des élèves.</p>	<p>Voir les généralités concernant les activités de plein air.</p> <p>Souligner l'importance de pouvoir compter sur un « copain » (technique de pairage).</p> <p>Planifier l'activité dans le détail. Prévoir notamment des plans d'urgence en cas d'intempéries.</p> <p>Pendant la nuit, retirer des tentes tous les produits alimentaires, les gommes et les cosmétiques et les mettre à l'abri dans des contenants à l'épreuve des ours, dans un véhicule, ou encore, les suspendre à un arbre.</p> <p>Rappeler aux élèves les règles de conduite, les limites de la zone à ne pas dépasser et le système de rassemblement.</p> <p>Interdire les flammes nues près des tentes.</p> <p>Mettre en place une méthode de décompte des élèves.</p> <p>Adapter les activités à l'âge et aux capacités des participants.</p> <p>Interdire aux élèves d'utiliser des haches.</p> <p>Autoriser l'utilisation de scies et de couteaux sous la surveillance d'un adulte.</p>	<p>Maximum de 15 élèves par surveillant</p> <p>Au moins un surveillant doit posséder :</p> <ol style="list-style-type: none">1. un certificat de sauveteur du SNS ou2. un certificat de secouriste valide :<ol style="list-style-type: none">a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean oub) un certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ouc) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS oud) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Au moins un chef de groupe doit avoir de l'expérience en camping sous la tente.</p> <p>Surveillance visuelle constante durant le remplissage et de l'allumage des réchauds</p> <p>Surveillance sur place des autres activités</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p>

PLEIN AIR

CANOTAGE

(i) EN BASSIN, (ii) CANOTAGE AVEC CAMPING
VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Canots en aluminium interdits dans les bassins</p> <p>Vérifier les pagaies et les canots pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats, et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Le canotage exige le port de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés et approuvés par Transport Canada. Des sifflets doivent y être attachés.</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p>	<p>Tenue adaptée au canotage</p>	<p>Choisir des eaux qui conviennent au degré d'habileté du groupe.</p>	<p>Pour le canotage en eaux libres, les élèves doivent passer un test d'aptitudes préliminaire dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie protégée. Les aptitudes de base requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propulsion; • coup en J; • propulsion circulaire; • technique d'appel; • coup de retour; • techniques d'embarquement et de débarquement appropriées; • autosauvetage dans un canot sec ou rempli d'eau; • récupération de canot en T; • coups synchronisés, positionnement des pagayeurs et chargement des canots. <p>Avant de pratiquer le canotage, les élèves doivent passer le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place pendant trois minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. <p>Les surveillants doivent être au courant des prévisions météorologiques, notamment de l'état des vents. Ces personnes doivent annuler les activités de canotage en cas d'intempéries.</p> <p>Le port de des gilets de sauvetage ou des VFI est obligatoire en tout temps à bord des canots.</p>	<p>Le moniteur doit posséder un certificat en canotage en eaux lacustres de l'ACCR, niveau 1.</p> <p>Le moniteur doit assurer une surveillance sur place lorsque les élèves sont à bord des canots.</p> <p>Maximum de 15 élèves par surveillant. On doit compter au moins une personne possédant un brevet de moniteur parmi les surveillants.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence. Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Parmi les surveillants, on doit compter au moins une personne possédant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secourisme valide : <ol style="list-style-type: none"> a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) un certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Prévoir une embarcation de sauvetage accessible pendant l'activité.</p>

La randonnée en canot est définie comme une excursion de groupe en canot dans des régions sauvages ou à l'état semi-sauvage pendant une durée incluant au moins une nuit de camping.

PLEIN AIR

RANDONNÉE EN CANOT

VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trois pagaies par canot</p> <p>Trousse de premiers soins et un système de communication d'urgence doivent être accessibles.</p> <p>Allumettes à l'épreuve de l'humidité</p> <p>Huit mètres de cordage</p> <p>Vérifier les pagaies et les canots pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Nécessaire de réparation pour canots</p> <p>Sacs de randonnée en canot appropriés</p> <p>Écopes</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p> <p>Lampe de poche</p> <p>Dispositif de purification de l'eau</p>	<p>Des gilets de sauvetage ou VFI bien ajustés approuvés par Transports Canada et munis de sifflets doivent être portés en tout temps à bord des canots. Ils doivent être attachés.</p> <p>Tenue de pluie</p> <p>Vêtements superposés appropriés</p> <p>Tenues de rechange</p> <p>Encourager les élèves de porter un chapeau et des lunettes de soleil</p>	<p>Choisir un parcours adapté à l'âge et aux capacités des élèves.</p> <p>Le parcours prévu par les surveillants ne doit pas comporter d'eaux vives.</p>	<p>Les élèves qui souhaitent participer à une randonnée en canot doivent satisfaire aux exigences minimales relatives à chacun des domaines énoncés ci-dessous.</p> <p>1. SÉCURITÉ AQUATIQUE Avant de pratiquer le canotage, les élèves doivent réussir au test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place pendant trois minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. <p>2. TECHNIQUES DE CANOTAGE Les aptitudes de base requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propulsion; • coup en jet; • propulsion circulaire; • technique d'appel; • coup de retour; • technique d'embarquement et de débarquement appropriées; • autosauvetage dans un canot sec ou rempli d'eau; • récupération de canot en T; • coups synchronisés; • chargement des canots; • techniques de portage. <p>La personne assise à l'arrière doit maîtriser les coups en J. Enseigner aux élèves comment faire face au changement imprévisible du vent et des vagues.</p>	<p>Au moins une personne ayant un certificat en randonnée en canot du ACCR, niveau II.</p> <p>Si le groupe est divisé en deux équipes, deux surveillants ayant la qualification requise.</p> <p>Maximum de huit élèves par accompagnateur (surveillant). Les surveillants doivent connaître la sécurité aquatique, les techniques de canotage et les domaines connexes, comme on l'exige pour les élèves.</p> <p>Au moins un surveillant ayant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) un certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Au moins un surveillant ayant de l'expérience dans ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • saison des moustiques; • rapides d'eau froide (cerner l'élément de risque inhérent et les moyens de l'éviter); • cuisson des aliments sur un feu de plein air sans l'aide de grille; • protection du matériel de camping contre la pluie.

PLEIN AIR
RANDONNÉE EN CANOT (suite)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>câble de remorque (3/4 de la longueur du canot)</p>			<p>3. DOMAINES CONNEXES Les élèves qui souhaitent participer à une randonnée en canot doivent connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les premiers soins et le traitement de l'hypothermie; • le camping : savoir choisir les tenues et le matériel de canotage appropriés et effectuer des réparations; • les techniques et mesures de sécurité propres au camping; • le respect de l'environnement; • l'utilisation d'une boussole; • la lecture d'une carte. <p>Si les conditions météorologiques ou la température de l'eau s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p> <p>Préparer un itinéraire de la randonnée et le laisser à une personne compétente à l'école.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à toutes les personnes qui participent à l'excursion.</p>	<p>Au moins un surveillant doit avoir une connaissance générale de la région.</p> <p>Établir un ordre systématique pour la progression du groupe et la communication.</p> <p>Toutes les randonnées de plusieurs jours exigent la présence d'au moins deux (2) surveillants adultes.</p> <p>Les groupes mixtes doivent être accompagnés par des adultes des deux sexes.</p>

LE CANOTAGE EN EAUX VIVES et LE KAYAK EN EAUX VIVES ne sont pas des activités appropriées au secondaire.

PLEIN AIR

KAYAK EN EAUX CALMES

(i) EN BASSIN, (ii) RANDONNÉE AVEC CAMPING

VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pagaies de kayak</p> <p>Kayaks munis de dispositifs de flottaison appropriés, à l'avant et à l'arrière, les empêchant de couler s'ils sont remplis d'eau</p> <p>S'assurer que les pagaies et les canots ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Ne pas fixer de jupettes au kayak</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p>	<p>Tenue adaptée au kayak en eaux libres</p> <p>Le kayak en eaux calmes exige le port de gilets de sauvetage ou VFI bien ajustés, approuvés par Transports Canada et munis de sifflets.</p> <p>Le port de gilets de sauvetage ou des VFI est obligatoire en tout temps à bord des kayaks.</p>	<p>Choisir des eaux adaptées au type de kayak utilisé et au degré d'habileté du groupe. (Le kayak en eaux calmes se pratique sur les lacs ou les rivières ne comportant pas de rapides et où les remous sont très faibles).</p>	<p>Les élèves qui souhaitent pratiquer le kayak en eaux libres doivent au préalable démontrer les habiletés minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à l'eau du kayak; • embarquement et débarquement; • vidage du kayak (plage et quai); • récupération de kayak en T; • dessalage; • coup avant; • coup arrière; • propulsion circulaire avant; • propulsion circulaire arrière; • arrêt; • technique d'appel; • appui. <p>Ces exercices peuvent s'effectuer dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie abritée.</p> <p>Avant de pratiquer le kayak, les élèves doivent réussir au test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place pendant trois minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. 	<p>Surveillance sur place par le moniteur</p> <p>Maximum de 10 élèves par surveillant. Compter, parmi les surveillants, au moins une personne ayant un brevet de moniteur.</p> <p>Le moniteur doit détenir le certificat d'enseignement du kayak en eaux calmes de l'ACCR</p> <p>Au moins un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) un certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Une embarcation de sauvetage doit être accessible pendant l'activité de kayak en eaux libres.</p>

PLEIN AIR
NATATION DANS LES LACS
VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Sifflet ou autre dispositif de signalisation pour la personne responsable</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible</p> <p>Corde</p> <p>Perche</p> <p>Planche dorsale</p> <p>Couverture</p> <p>Sels</p> <p>Bateau/embarcation de sauvetage</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p>	<p>Le lieu de baignade doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être clairement délimité; • ne présenter aucun de dangers; • température convenable pour la baignade; • eau raisonnablement propre et claire. <p>La natation dans les rivières ou les ruisseaux à fort débit est interdite.</p> <p>Avant le départ, vérifier auprès des autorités locales si le lieu se prête à la baignade en toute sécurité.</p>	<p>Avant toute activité de natation, les parents doivent remettre une lettre d'autorisation.</p> <p>Identifier et surveiller les élèves qui ne savent pas nager.</p> <p>Expliquer aux élèves l'ensemble des règles et des règlements relatifs au lieu de baignade.</p> <p>Interdire aux nageurs de s'éloigner ou de sortir de la zone réservée.</p> <p>Mettre en place un système d'appel et l'utiliser à intervalles réguliers (p. ex. faire l'appel et, toutes les quinze minutes, inviter les élèves à s'identifier ou à se compter mutuellement au coup de sifflet).</p> <p>En cas de menaces d'intempéries, reporter l'activité de natation.</p> <p>Interdire la baignade après la tombée de la nuit.</p> <p>Les sauveteurs doivent être visibles pour tous les nageurs.</p> <p>Mettre en place un plan d'action en cas d'urgence.</p> <p>Les sauveteurs sont les responsables dans les situations d'urgence.</p> <p>Les élèves ne doivent pas dépendre de dispositifs de flottaison, sauf s'il s'agit de VFI.</p> <p>Déterminer la durée de la baignade en fonction des capacités des nageurs, des conditions météorologiques, de l'état de l'eau et du moment de la journée.</p> <p>Permettre les plongeurs seulement dans les zones réservées à cette fin et aux seuls élèves pouvant démontrer leurs habiletés de plongeur. Autoriser seulement les plongeurs avant effectués à moins d'un mètre de hauteur.</p>	<p>Une surveillante ou un surveillant ayant un certificat valide, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un certificat de sauveteur du SNS, option liée à la baignade dans les lacs, ou • un certificat du SNS, option liée à la baignade en piscine, avec deux ans d'expérience en bordure de plans d'eau. <p>Maximum de 25 nageurs par sauveteur</p> <p>Outre les sauveteurs (un pour 25 nageurs), prévoir au moins un adulte chargé de la surveillance sur place.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p>

PLEIN AIR

ESCALADE DE ROCHER/ESCALADE EN CORDÉE ET LIBRE/ DESCENTE EN RAPPEL (ESCALADE EN MOULINETTE SEULEMENT) VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Port de casques de protection obligatoire (escalade de rocher seulement)</p> <p>Cordes et matériel d'escalade connexe spécialement conçus pour l'escalade de rocher</p> <p>Cordes d'au moins 10,5 mm de diamètre et spécialement conçues pour l'escalade de rocher</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible</p> <p>Ne pas recourir à un assureur; utiliser plutôt un système d'assurance mécanique tel que la plaque-frein Sticht, le demi-cabestan, le descendeur en 8, le grigri ou encore les dispositifs de marques ATC ou Tuber.</p> <p>Vérifier le matériel et essayer les cordes avant de les utiliser.</p>	<p>Vêtements amples interdits</p> <p>Vêtements offrant une liberté de mouvement</p> <p>Chaussures appropriées</p>	<p>Choisir une paroi d'escalade conforme au degré d'habileté des élèves. Elle doit faire l'objet d'un essai préalable par les moniteurs ou les responsables.</p>	<p>Aucun élève ne doit jouer un rôle de premier de cordée ou d'assureur.</p> <p>Élaborer un plan de mesures d'urgence et le communiquer à tous les intervenants.</p> <p>Expliquer clairement les consignes de sécurité aux élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le moniteur ou la personne responsable doit bien connaître le site d'escalade.</p> <p>L'escalade sur rochers glissants ou humides est à proscrire.</p> <p>Sauf s'ils sont attachés, les élèves doivent se tenir à l'écart du bord supérieur de la paroi rocheuse.</p> <p>Les formulaires de renseignements médicaux dûment remplis doivent être accessibles en tout temps.</p> <p>Avant les exercices d'escalade, le moniteur doit inspecter tout le matériel.</p>	<p>Le moniteur ou le surveillant doit au moins détenir un certificat de l'Ascent NB ou l'équivalent. Ce certificat doit être approprié pour le type d'escalade (p.ex. escalade en moulinette à l'intérieur seulement).</p> <p>Le rapport surveillant-élèves sera d'au plus 1/8.</p> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves au site de l'activité et rester pour assister au cours, si celui-ci est donné par une autre personne.</p> <p>Prévoir les moyens nécessaires pour transporter un grimpeur, en cas de blessure.</p>

PLEIN AIR
VOILE
VOIR LES GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter le matériel fourni par l'école de voile locale.</p> <p>Les élèves doivent vérifier le bon état de tout le matériel de sécurité personnel avant de l'utiliser.</p>	<p>Chaussures appropriées avec semelles antidérapantes (au moins des chaussures de course)</p> <p>Chaque élève doit porter un gilet de sauvetage ou VFI muni d'un sifflet.</p> <p>Vêtements trop amples interdits</p> <p>Le port des gilets de sauvetage ou des VFI est obligatoire en tout temps à bord des bateaux</p>	<p>Toutes les installations doivent comporter des zones réservées à la pratique de la voile.</p>	<p>Avant de pratiquer une activité nautique, les élèves doivent réussir au test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place pendant trois minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. <p>Les moniteurs doivent tenir compte des conditions météorologiques et de l'état de l'eau.</p> <p>Une autorisation parentale est requise.</p> <p>Les élèves doivent connaître et respecter les règles de bonne conduite à bord des bateaux.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Expliquer clairement aux élèves les consignes de sécurité et le plan de mesures d'urgence.</p> <p>Avant de pratiquer l'activité, fournir aux élèves les connaissances de base nécessaires pour pratiquer la voile en toute sécurité.</p>	<p>L'activité doit être animée par des moniteurs agréés (détenant au moins un certificat de voile de l'Association canadienne de Yatching)</p> <p>Le personnel enseignant doit être présent et accompagner les élèves jusqu'au lieu de l'activité et au retour.</p> <p>Prévoir une embarcation de sécurité à moteur pour huit voiliers.</p> <p>Surveillance sur place</p>

PLEIN AIR

CAMPING HIVERNAL VOIR LES GÉNÉRALITÉS

(Le camping hivernal chauffé fait appel à des abris chauffés, dans le cas du camping hivernal non chauffé, les sources de chaleur sont à l'extérieur des abris.)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et un système de communication d'urgence doivent être accessibles.</p> <p>Allumettes à l'épreuve de l'humidité</p> <p>Réchaud de camping léger</p> <p>Sac de couchage quatre-saisons ou l'équivalent</p> <p>Inspecter tout le matériel au préalable.</p> <p>Tapis de sol ou matelas thermique/ isolant à placer sous le sac de couchage</p> <p>Dispositifs de chauffage sécuritaires</p> <p>Lampe frontale ou lampe de poche, piles de réserve</p>	<p>Tenue adaptée aux conditions météorologiques</p> <p>Tenue de rechange sèche</p> <p>Expliquer le principe des vêtements superposés.</p> <p>Un sifflet ou dispositif sonore par élève</p> <p>Bottes avec chausson intérieur</p>	<p>Choisir des installations ou un site conforme à l'âge et à l'expérience des campeurs.</p>	<p>Une autorisation parentale est requise.</p> <p>Enseigner aux élèves la prévention et le traitement de l'hypothermie et des engelures.</p> <p>Enseigner aux élèves les techniques de survie hivernale.</p> <p>Établir un ordre systématique pour la progression du groupe et la communication.</p> <p>Laisser à l'école un itinéraire complet de l'excursion.</p> <p>Les surveillants doivent vérifier les sources de chaleur et les surveiller pendant l'utilisation.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Les moniteurs ou surveillants doivent posséder une expérience du camping hivernal.</p> <p>Au moins un surveillant doit avoir un brevet de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou l'équivalent.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Huit élèves par surveillant pour les sorties éloignées de plusieurs jours</p> <p>12 élèves par surveillant pour les sorties locales de plusieurs jours</p>

PARACHUTE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Vérifier l'état du parachute.	Vêtements et chaussures appropriés	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles.	Ne pas faire de jeux qui demandent de passer une partie du corps par l'ouverture du parachute. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée avant de commencer les activités.	Surveillance sur place

SPORTS DE RAQUETTE

RACQUETBALL, PADDLEBALL, BALLE AU MUR, SQUASH

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Raquettes de racquetball et de paddleball munies d'une lanière que l'on peut enfile autour du poignet</p> <p>Si on joue sur un court réglementaire fermé, le port de lunettes de protection est obligatoire.</p> <p>Vérifier les raquettes pour s'assurer que le bord n'est pas tranchant et que le cadre n'est pas fendu.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p> <p>L'aire de jeu ne doit comporter aucun débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Durant les cours et les matchs, chaque joueur doit avoir suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court (p. ex. avertir des balles nulles ou ne pas entrer dans un court occupé).</p> <p>Limiter à quatre le nombre de joueurs sur un terrain de balle au mur, de racquetball ou de paddleball.</p> <p>Dans le cas du squash, autoriser seulement les matchs simples, sauf si on utilise un court qui convient aux doubles.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	Surveillance sur place pendant la période d'initiation. Surveillance générale par la suite.

SPORTS DE RAQUETTE (suite)

BADMINTON, TENNIS, PICKLEBALL, TENNIS À BATTE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes/palettes régulièrement afin de s'assurer qu'elles ne sont pas cassées et qu'elles offrent une bonne prise.</p> <p>Les palettes de tennis à batte doivent être munies d'une lanière que l'on peut enfiler autour du poignet.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p> <p>L'aire de jeu ne doit comporter aucun débris ni obstacles, et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court (p. ex. ne pas entrer dans un court occupé).</p> <p>Durant les cours et les matchs, chaque joueur doit avoir suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation. Surveillance générale par la suite.</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p>

RINGUETTE
(SUR GLACE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Anneau de caoutchouc réglementaire</p> <p>Bâtons de ringuette réglementaires</p> <p>Inspecter régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne comportent pas de fissures.</p> <p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessible.</p> <p>Tous les joueurs doivent porter un casque de hockey avec grille homologué.</p> <p>Gants obligatoires</p>	<p>Patins bien ajustés</p>	<p>La glace ne doit pas comporter de débris ni de traces profondes.</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Interdire les contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton.</p> <p>Appliquer systématiquement une pénalité pour toute infraction commise avec le bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien.</p> <p>N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le gardien doit rester dans sa zone de protection.</p> <p>Modifier les règles du jeu selon le degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

RUGBY

**Le RUGBY AVEC PLAQUÉS n'est pas une activité recommandée dans le programme d'études.
Une autorisation écrite d'un responsable du district scolaire est nécessaire.**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballons de rugby ou de football réglementaires</p> <p>Protège-dents pour le rugby avec contact</p>	<p>Chaussures à crampons en métal ou composites interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Sur un terrain de jeu, les poteaux de buts doivent être matelassés.</p> <p>La surface de jeu doit être libre de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être située à une bonne distance des zones de circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>Marquer les angles, la ligne médiane et la ligne des 22 m (66 pi) à l'aide d'indicateurs ou de mâts souples.</p>	<p>Modifier les règles selon le degré d'habileté, l'âge et les capacités physiques des élèves, par exemple en interdisant les contacts.</p> <p>Autoriser le plein-contact aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation est facultative; • les élèves peuvent se soustraire aux activités pour lesquelles ils ne se sentent pas prêts; • les élèves ont reçu une préparation physique au rugby avec contact; • les élèves portent des protège-dents. <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

SCOOPBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les paniers et les balles doivent être en bon état (p. ex. sans fissures ni éclats).</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque protecteur.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, et autres).</p>	<p>Avant de commencer les jeux, enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les contacts intentionnels (p. ex. contacts corporels ou contacts bâton-corps).</p> <p>Insister sur la responsabilité des élèves concernant l'espace individuel.</p> <p>Si un jeu fait intervenir un gardien de but, prévoir une zone de protection - voir <i>Hockey-boule</i></p>	<p>Surveillance sur place</p>

PLANCHES ROULANTES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les planches roulantes doivent être en bon état (p. ex. avoir ni fissures, ni bords endommagés, ni roues desserrées).</p>	<p>Cette activité ne peut se pratiquer pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Bijoux et vêtements pendants interdits</p> <p>Chaussures et vêtements appropriés offrant une liberté de mouvement</p> <p>On doit s'attacher les cheveux avant de s'allonger sur des planches roulantes.</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles. Retirer le matériel inutilisé placé en bordure de l'aire de jeu (p. ex. tables, chaises, tapis, boîtes, etc).</p> <p>Délimiter l'aire de jeu ou recouvrir de tapis tous les éléments en saillie tels que les poignées de porte.</p>	<p>Ne pas permettre aux élèves de se tenir debout sur les planches roulantes.</p> <p>Insister sur le fait que les planches roulantes ne doivent pas être utilisées comme des planches à roulettes.</p> <p>Pour les activités de type relais, prévoir une aire de ralentissement ou de dégagement.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Déconseiller les contacts intentionnels entre les planches.</p> <p>Dans le cas du soccer ou du hockey en planches roulantes, éviter les contacts entre les planches ainsi que les mouvements en hauteur avec les jambes et les bâtons.</p> <p>Interdire aux élèves de courir et de se jeter sur les planches roulantes.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

PLONGÉE AUTONOME

**Le PLONGÉE AUTONOME n'est pas une activité recommandée au secondaire.
Pour le pratiquer, il faut l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire .**

PATINAGE (SUR GLACE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles</p> <p>Le port d'un casque est obligatoire.</p>	<p>Le personnel enseignant doit informer les élèves et les parents/tuteurs de l'importance des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le port d'un casque de hockey ou de patin à vitesse approuvé par la CSA est préférable; b) l'utilisation de patins bien ajustés; c) le port de gants ou de mitaines; d) les précautions relatives au transport des patins. <p>Si le patinage se pratique en plein air, prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.</p>	<p>Avant d'utiliser un étang gelé, s'assurer de manière absolue de la sécurité de la glace (Pour l'épaisseur, consulter les autorités locales).</p>	<p>Expliquer clairement les règles de sécurité aux élèves.</p> <p>Expliquer aux élèves comment reconnaître et traiter les engelures (patinage en plein air).</p> <p>Mettre en place un processus d'évaluation des aptitudes des patineurs.</p> <p>Réserver une partie de la glace aux débutants pendant une période déterminée.</p> <p>Adapter les activités au degré d'habileté des élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent comprendre une période de cours. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les jeux de poursuite, les courses et le « jeu du serpent ».</p>	<p>Surveillance sur place</p>

Voir la politique 709 et les politiques du district.

SKI (ALPIN) PLANCHE À NEIGE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port d'un casque approuvé par la CSA est obligatoire.</p> <p>Toutes les fixations doivent être en bon état et réglées à la tension appropriée. Elle doivent être conformes aux lignes directrices reconnues en vigueur.</p> <p>Les planches, les skis et les bâtons loués doivent être adaptés à la taille de chaque élève. Les carres et les semelles de skis et de planches doivent être en bon état.</p> <p>Si le matériel est emprunté, un technicien compétent doit inspecter et régler les fixations sur place.</p> <p>Prévoir l'accès au téléphone en cas d'urgence</p>	<p>Longues écharpes interdites. Cheveux longs attachés ou retenus sous la tuque.</p> <p>Vêtements adaptés aux activités de plein air hivernales</p> <p>Lunettes de sécurité recommandées</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Délimiter l'aire d'activité et en informer les élèves.</p> <p>L'aire doit être surveillée par des patrouilleurs reconnus.</p>	<p>Enseigner aux élèves l'importance de la maîtrise constante lorsqu'on pratique le ski ou la planche à neige.</p> <p>S'assurer que tous les élèves connaissent parfaitement les règles de sécurité relatives au ski alpin (notamment celles qui concernent les dispositifs de remontée) ainsi que le rôle des patrouilleurs.</p> <p>Avant l'activité, décrire la tenue appropriée ainsi que les symptômes et les méthodes de traitement des engelures et de l'hypothermie.</p> <p>Informers les parents de la tenue de l'activité et de l'importance d'utiliser des vêtements et du matériel appropriés.</p> <p>Tous les élèves doivent subir un test d'évaluation avant d'être répartis en groupes selon les instructions d'un moniteur de ski ou de planche à neige qualifié. Les élèves ayant besoin d'une formation doivent suivre un cours.</p> <p>Les élèves ne doivent pratiquer le ski ou la planche à neige que dans les zones définies par un moniteur qualifié.</p> <p>Seuls les élèves jugés aptes par un moniteur de ski ou de planche à neige qualifié peuvent pratiquer la planche à neige.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Rapport surveillant-élèves : 1/30 9^e - 12^e</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence.</p>

SAUT À LA CORDE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Cordes de longueur adaptée à la taille et au degré d'habileté des élèves	Bijoux interdits L'activité ne peut se pratiquer pieds nus. Tenue et chaussures appropriées	L'aire d'activité doit être libre d'obstacles pour que les élèves puissent exécuter les mouvements en toute sécurité.	Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.	Surveillance sur place

PLONGÉE LIBRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Vérifier le matériel afin de s'assurer que le masque est bien ajusté et étanche et que le tuba s'insère bien dans la bouche et qu'il n'est pas obstrué. Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles. Si on utilise des palmes, elles doivent être bien ajustées.	Tenue de natation appropriée	Piscine scolaire ou communautaire L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.	Les élèves doivent connaître la procédure d'urgence en vigueur dans l'établissement. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Avant de pratiquer une activité nautique, les élèves doivent réussir au test suivant : <ul style="list-style-type: none"> nager 100 m sans s'arrêter, style au choix; nager sur place pendant trois minutes. 	La monitrice ou le moniteur doit avoir un certificat de l'un des organismes suivants : <ol style="list-style-type: none"> L'Association des conseils subaquatiques canadiens (ACSC). Le Programme pour les moniteurs de plongée libre (PMPL) de l'ACSC. La National Association of Underwater Instructors (NAUI). La Professional Association of Diving Instructors (PADI). <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves à la piscine et assister à l'activité.</p> <p>Rapport : 1/20.</p> <p>Si le moniteur n'est pas reconnu par le SNS, la présence d'un sauveteur agréé SNS s'impose.</p>

SOCCER
(EN SALLE ET SUR GAZON)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ne pas utiliser les ballons de soccer de plein air pour les matchs ou les tirs au but en salle. Les utiliser seulement pour les exercices en salle.</p> <p>Jouer les parties de soccer en salle à l'aide de balles de type « Nerf » ou de ballons de soccer intérieur.</p>	<p>Chaussures à crampons en métal interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'extérieur - le stade doit être libre de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être situé bien à l'écart des zones de circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>À l'intérieur - le gymnase ne doit comporter aucun danger (p. ex. tables, chaises, et autres).</p> <p>À l'extérieur, les buts doivent être bien ancrés.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les tackles.</p> <p>Pour le soccer en salle, prévoir une zone de protection du gardien à l'intérieur de laquelle aucun autre joueur n'est autorisé.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

BALLE-MOLLE/ TROIS LANCERS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les bâtons ne doivent comporter aucune fissure et doivent offrir une bonne prise.</p> <p>Le receveur doit porter un masque muni d'un protège-gorge ainsi qu'un plastron.</p> <p>Si on utilise une balle-molle réglementaire, les frappeurs et les coureurs autour des buts doivent porter des casques.</p> <p>But allongé au premier but</p>	<p>Chaussures et tenue appropriées</p> <p>Chaussures à crampons en métal interdites</p>	<p>Inspecter le terrain afin de repérer les éléments de risque éventuels tels que trous, morceaux de verre, pierres ainsi que zones glissantes et boueuses.</p> <p>Le terrain de jeu ne doit en aucun cas être situé près d'une voie de circulation publique vers laquelle un élève pourrait courir pendant le jeu.</p> <p>Si plusieurs activités se tiennent simultanément, assurer une distance de sécurité entre les différentes aires de jeu.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Ne pas placer les élèves arbitres derrière le marbre; ils doivent se tenir derrière le lanceur, derrière le grillage, ou encore, à l'arrière des lignes de fond.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Tous les jeux au marbre doivent être des jeux forcés. Désigner le long de la ligne du 3^e but une ligne à partir de laquelle le coureur est forcé de continuer sa course vers le marbre.</p> <p>Les joueurs doivent apprendre à déposer ou à laisser tomber le bâton après avoir frappé la balle, et non à le lâcher au milieu du dégagé.</p> <p>Afin d'éviter les risques liés aux bâtons mal maîtrisés, les joueurs non actifs doivent se tenir bien à l'écart du rectangle du frappeur ou derrière un grillage ou une clôture. (Ne pas passer les doigts au travers du grillage.)</p>	<p>Surveillance sur place</p>

TENNIS DE TABLE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Raquettes et balles de tennis de table réglementaires</p> <p>Les tables et les raquettes doivent être en bon état.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir suffisamment d'espace autour des tables pour que les joueurs puissent se déplacer.</p> <p>Plancher lisse, plan et sec</p> <p>Aire de jeu doit être libre d'obstacles.</p>	<p>Établir une marche à suivre détaillée pour le montage et le démontage des tables.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Surveillance sur place pendant le montage et le démontage des tables</p>

HAND-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ranger les filets de hand-ball réglementaires de façon sécuritaire après le jeu. On peut également utiliser comme buts des filets de hockey-boule ou des tapis fixés aux murs.</p> <p>Balle de type « Nerf », ballon mou d'usage général, de volley-ball ou de hand-ball.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>L'aire de jeu doit être libre de débris et d'obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>Délimiter clairement une zone de protection du gardien.</p> <p>Personne d'autre que le gardien ne peut pénétrer dans la zone de but.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et l'habileté des élèves, les installations ou le matériel existant.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

TOBOGGAN

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p> <p>Au sujet des toboggans apportés par les élèves, consulter l'annexe A, <i>Lettre aux parents/tuteurs</i>.</p> <p>Les toboggans doivent être en bon état avec les bords sans éclats de bois.</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Prévoir une tuque et des gants.</p>	<p>Quel que soit le site choisi, informer les élèves des limites de l'activité.</p> <p>Pour choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. Choisir les lieux à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'autres installations.</p> <p>La pente et la zone de dégagement au pied de la piste ne doivent pas comporter d'obstacles.</p>	<p>Parler aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Informer les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil.</p> <p>Prévoir et expliquer aux élèves la procédure d'urgence.</p> <p>Seule la position assise est autorisée sur les toboggans.</p> <p>Interdire aux élèves de se bousculer et de monter la pente en courant.</p> <p>Respecter une distance sécuritaire entre les toboggans.</p> <p>Interdire aux élèves de sauter devant un toboggan en descente.</p> <p>Ne pas surcharger les toboggans.</p> <p>Pour plus de sécurité, donner aux élèves des consignes sur le dégagement du pied de la pente et sur la remontée.</p> <p>S'assurer de savoir quels élèves ont des antécédents d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.</p> <p>Indiquer aux parents que l'activité aura lieu à l'extérieur des terrains de l'établissement.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Si on divise la classe en plusieurs groupes, expliquer clairement les responsabilités des surveillants de chaque groupe.</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p>

ATHLÉTISME LANCER DU DISQUE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Taille des disques en bois/métal et en caoutchouc adaptée à l'âge, au sexe et aux capacités physiques des élèves.</p> <p>Inspecter régulièrement les disques afin d'assurer qu'ils sont sans fissures ni éclats.</p> <p>Serviette ou chiffon pour essuyer le disque</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de lancer ne doit pas comporter d'obstacles et son accès doit être absolument interdit. (Aucune autre activité ne doit se tenir sur le site du lancer du disque.)</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>L'aire ou le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent attendre leur tour dans une zone délimitée, en retrait d'au moins 5 m du lanceur.</p> <p>Donner aux élèves des consignes de sécurité sur le lancer et la récupération des disques.</p> <p>S'il y a plusieurs lanceurs, ceux-ci doivent se tenir sur la ligne de lancer à une distance sécuritaire les uns des autres.</p> <p>Seuls les lanceurs peuvent être munis d'un disque.</p> <p>Interdire les rotations de plus de 90 degrés durant le lancer.</p> <p>Avant de donner les cours théoriques et pratiques, enseigner les consignes de sécurité.</p> <p>Essuyer les disques mouillés avec une serviette.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

ATHLÉTISME

SAUT EN HAUTEUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Zone de réception adaptée à l'âge, à la taille et aux habiletés des élèves. Pour les élèves du secondaire qui choisissent la technique de Fosbury, le matelas doit mesurer au moins 1,5 m sur 3 m sur 50 cm (5 pi sur 10 pi sur 20 po).</p> <p>Placer des tapis d'usage général autour et en dessous de la fosse de saut, et recouvrir complètement la base des poteaux.</p> <p>Deux fosses de saut contiguës doivent être de la même épaisseur.</p> <p>Recouvrir les poteaux de bambou de ruban adhésif avant des les utiliser.</p> <p>La barre transversale peut être remplacée par un élastique ou une corde à poids.</p> <p>Vérifier régulièrement les poteaux de bambou ou de fibre de verre pour assurer qu'ils n'ont pas de fissurés.</p> <p>Vérifier régulièrement la fosse de saut pour s'assurer qu'elle est en bon état.</p>	<p>Ne pas pratiquer le saut en hauteur pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la zone d'élan doit être dégagée, lisse, sèche et sans circulation.</p> <p>À l'intérieur, s'assurer que le plancher présente les caractéristiques antidérapantes voulues.</p>	<p>Les élèves chargés de surveiller la barre doivent en tout temps se tenir devant les poteaux, légèrement en retrait.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Insister sur la technique plutôt que sur l'aspect compétitif.</p> <p>Imposer une course d'élan courte et maîtrisée, c'est-à-dire de trois à neuf enjambées.</p> <p>Veiller à ce que les matelas et les tapis munis de bandes velcro soient bien en place et ne glissent pas à la réception.</p> <p>Aux membres du personnel enseignant qui connaissent peu la technique du saut en hauteur, on conseille de demander l'aide de spécialistes et de s'abstenir, dans l'intervalle, de diriger pareil exercice.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p>

ATHLÉTISME HAIES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pendant les cours, utiliser des haies pour saut avec élan, des haies légères ou des barres transversales mobiles.</p> <p>Avant d'utiliser les barres transversales des haies, les vérifier pour assurer qu'elles ne comportent pas d'éclats.</p>	<p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Aire d'activité appropriée offrant une surface plane dégagée</p>	<p>Expliquer aux élèves comment monter le matériel de façon appropriée.</p> <p>Modifier les hauteurs et les distances selon les différents degrés d'habileté.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

ATHLÉTISME LANCER DU JAVELOT

**Le LANCER DU JAVELOT n'est pas une activité appropriée au secondaire.
Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire.**

ATHLÉTISME SAUT À LA PERCHE

Le SAUT À LA PERCHE n'est pas une activité appropriée au secondaire.

ATHLÉTISME

LANCER DU POIDS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Poids spécialement conçus pour le lancer du poids à l'intérieur</p> <p>Les poids utilisés doivent être d'une taille et d'un poids adaptés à l'âge et à la force des élèves.</p> <p>Serviette ou chiffon pour essuyer les poids</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p>	<p>Préciser dans quelle direction les élèves effectueront leurs lancers et veiller à ce que personne ne circule dans la zone de chute.</p> <p>Donner aux élèves des consignes de sécurité sur le lancer et la récupération des poids.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Veiller au transport sécuritaire des poids, avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Enseigner aux élèves la technique de lancer sans rotation ou la technique O'Brien (pas de glissé arrière suivi d'une rotation de 180 degrés).</p> <p>Les élèves doivent attendre leur tour dans une zone délimitée, en retrait d'au moins 4 m de la ligne des lancers mordus.</p> <p>Essuyer les poids mouillés avec une serviette ou un chiffon.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p>

ATHLÉTISME
SPRINTS, 400 m, 800 m, 1 500 m,
3 000 m, RELAIS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Témoins de plastique ou d'aluminium	<p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Il est interdit de courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Chaussures à crampons interdites</p>	<p>À l'extérieur, délimiter clairement les zones réservées à la course, qui doivent être à l'écart du lieu d'autres activités, ne présenter aucun danger et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Inspecter chaque année les pistes d'athlétisme et en faire l'entretien nécessaire.</p> <p>On peut utiliser les allées asphaltées et les terrains gazonnés à condition que la surface soit appropriée, lisse, dégagée et plane et que l'adhérence soit bonne.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>En fond et demi-fond, choisir la longueur des épreuves selon l'âge et l'habileté des élèves. En outre, tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le degré d'entraînement des élèves et la durée de la préparation. <p>Si on pratique la course à pied à l'intérieur, respecter les consignes suivantes quant à l'utilisation des couloirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas faire courir les élèves dans les couloirs où il y a des portes en verre ou des vitrines; • placer une barrière de sécurité devant chaque porte; • placer des poteaux indicateurs aux points d'arrêt et délimiter une zone de ralentissement d'une longueur d'au moins 10 m; • fixer solidement contre le mur, en position ouverte, les portes de classe qui s'ouvrent vers l'extérieur. 	<p>Surveillance générale</p> <p>En fond et demi-fond, les élèves peuvent parfois être hors de vue. Les faire courir en paires ou en groupes.</p>

ATHLÉTISME

TRIPLE SAUT, SAUT EN LONGUEUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Râteau</p> <p>Pelle ou bêche</p>	<p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Il est interdit de courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>La fosse de réception doit être située à l'écart des zones de circulation et des lieux d'autres activités tels les losanges de jeux de balle.</p> <p>La fosse de réception doit avoir une largeur minimale de 1,8 m et être assez longue pour accueillir le meilleur sauteur. La planche d'appel doit être fixée à une distance d'au moins 0,50 m du bord de la fosse.</p> <p>La zone de réception doit être molle, profonde et ne doit contenir aucun corps étranger.</p> <p>La fosse doit être remplie d'une couche de sable d'une profondeur minimale de 30 cm.</p> <p>Retourner le sable de la fosse au moins une fois par année, ainsi qu'après une pluie abondante.</p> <p>Le revêtement de la piste d'élan doit être ferme et plat; s'il est asphalté, le balayer régulièrement.</p>	<p>Ne pas faire sauter les élèves si la surface est glissante ou détrempée.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Former les élèves à qui on confie le rôle de râteleur.</p> <p>Leur inculquer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) enlever le râteau de la fosse avant la course d'élan du sauteur suivant; toujours tenir le râteau de sorte que les dents pointent vers le bas. b) passer le râteau dès que le sauteur sort de la fosse. c) avec le râteau, repousser le sable vers le centre de la fosse (plutôt que vers les côtés). 	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance sur place par la suite</p>

ATHLÉTISME

TRIATHLON (course, cyclisme, natation)

VOIR NATATION DANS LES LACS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Avant l'activité, inspecter les bicyclettes.</p> <p>Bicyclettes adaptées à la taille des élèves</p> <p>Casques de bicyclette ajustés, conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes.</p> <p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Chaussures en bon état et adaptées à la course de fond</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>Choisir le parcours en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de la route et de l'intensité de la circulation.</p> <p>Remettre la carte du parcours à un responsable de l'école ainsi qu'aux élèves.</p>	<p>Les élèves doivent s'entraîner en paires durant les trois épreuves.</p> <p>Les élèves doivent connaître la procédure d'urgence en cas d'accident.</p> <p>Remettre à un responsable de l'école la liste des élèves participant aux activités de course et de cyclisme ainsi qu'une carte du parcours emprunté.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Modifier la longueur des parcours et des épreuves de natation selon le degré d'entraînement, l'âge, les habiletés et les capacités physiques des élèves.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement, le moniteur doit tenir compte des conditions météorologiques (vent, froid, chaleur, pluie).</p> <p>Les élèves souffrant de problèmes de santé ne doivent pas participer à ce type d'entraînement intensif.</p>	<p>Surveillance générale pour les activités de cyclisme et de course</p> <p>Pendant l'épreuve de natation, une surveillance sur place doit être assurée par un moniteur ou un sauveteur qualifié.</p> <p>Maximum de 25 élèves par sauveteur ou moniteur reconnu par le SNS (natation en piscine et dans les lacs) ou par enseignant titulaire d'un certificat valide en Sécurité aquatique de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'équivalent (pour les activités en piscine seulement).</p> <p>S'assurer qu'une personne titulaire d'un certificat valide de secouriste est disponible.</p>

FRISBEE ULTIMATE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Choisir un disque qui convient au degré d'habileté des élèves et au vent qu'il fait (p. ex. disque en tissu ou disque lourd).</p> <p>Vérifier si les disques comportent des fissures ou des saillies.</p>	<p>Chaussures à crampons métalliques interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'extérieur, inspecter régulièrement le terrain; celui-ci ne doit être libre de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être situé à l'écart des zones de circulation.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>Les poteaux de buts doivent être matelassés s'ils se trouvent dans l'aire de jeu.</p> <p>Le gymnase ne doit pas comporter d'obstacles dangereux (p. ex., tables, chaises, pianos).</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées et on doit tenir compte des vents.</p> <p>Interdire les contacts corporels.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation. Surveillance générale par la suite.</p>

VOLLEY-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Entreposer les poteaux dans un lieu sûr.</p> <p>Veiller à ce qu'il n'y ait pas de brins exposés sur le dessus du filet, ni de câbles effilochés entre le filet et les poteaux.</p> <p>Ballon en cuir ou en cuir synthétique</p> <p>Ballon adapté au degré d'habileté des élèves</p> <p>Les poteaux doivent être matelassés (treuils et haubans compris) du plancher jusqu'à la base du filet.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Après le démontage des poteaux de volley-ball, remettre en place les couvercles de douilles.</p> <p>L'aire de jeu et les abords ne doivent pas comporter d'obstacles.</p> <p>La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Les terrains extérieurs de volley-ball doivent offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains de volley-ball de plage doivent être recouverts d'une couche suffisante de sable pour qu'il n'y ait pas d'endroits à découvert.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p> <p>Ne pas permettre aux élèves de grimper aux poteaux pour attacher le filet.</p>	<p>Surveillance sur place pendant les cours initiaux et l'installation du matériel.</p> <p>Lorsque les habiletés ont été enseignées, une surveillance générale suffit.</p>

ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE

(STRUCTURES DE PLUS DE TROIS MÈTRES DE HAUTEUR)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Cordes et matériel spécialement conçus pour l'utilisation sur structure artificielle d'escalade (SAE)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Ne pas recourir à un assureur; utiliser plutôt un système d'assurage mécanique tel que la plaque-frein Sticht, le demi-cabestan, le grigri, ou encore, les dispositifs de marques ATC ou Tuber.</p>	<p>Vêtements trop amples interdits</p> <p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures appropriés</p>	<p>Choisir une installation d'escalade conforme au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Aucun élève ne doit jouer un rôle de premier de cordée ou d'assureur.</p> <p>Élaborer un plan de mesures d'urgence et le communiquer à tous les intervenants.</p> <p>Expliquer clairement les consignes de sécurité aux élèves.</p> <p>Tous les élèves participant à l'escalade sur SAE doivent d'abord suivre un cours d'initiation.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le moniteur ou le premier de cordée doit bien connaître l'installation d'escalade.</p> <p>On doit pouvoir accéder aux fiches de renseignements médicaux en tout temps.</p> <p>Avant les exercices d'escalade, le moniteur doit inspecter tout le matériel.</p> <p>Les élèves doivent avoir le choix de ne pas participer à un défi particulier et ne doivent pas être encouragés de se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p>	<p>Le moniteur, le surveillant doit détenir au moins le certificat niveau I de varrape de l'Ascent NB ou l'équivalent.</p> <p>Le rapport surveillant-élèves sera d'au plus 1/8.</p> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves au site de l'activité et assister au cours si ce dernier est donné par une autre personne.</p> <p>Prévoir des moyens pour transporter un grimpeur, en cas de blessure.</p>

Pour les structures de moins de trois mètres, voir la page suivante.

ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE

(STRUCTURES DE MOINS DE TROIS MÈTRES DE HAUTEUR)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ces lignes directrices s'appliquent aux murs d'escalade qui ne dépasse pas trois mètres de hauteur.</p> <p>Disposer des tapis (4 cm d'épaisseur) au pied du mur d'escalade de façon à assurer une zone de réception sécuritaire. Ces tapis doivent rester libres en tout temps, personne ne peut s'y asseoir pour attendre son tour.</p> <p>Vérifiez les prises avant d'utiliser les structures.</p> <p>Avant de faire d'autres activités dans le gymnase ou la salle, les prises doivent être enlevées ou recouvertes de tapis.</p>	<p>Ne pas porter de vêtements trop amples.</p> <p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures appropriés</p>	<p>Mur d'escalade de moins de trois mètres.</p> <p>Lors d'un déplacement sur le mur, si une prise bouge, avertissez immédiatement l'enseignant afin qu'il corrige la situation.</p>	<p>Les habiletés (y compris le saut de réchappe) doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Faire respecter les consignes.</p> <p>Régulariser le flux d'élèves qui grimpe.</p> <p>Les élèves doivent avoir le choix de ne pas participer à un défi particulier et ne doivent pas être encouragés de se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p> <p>Les élèves qui attendent pour grimper ne doivent jamais demeurer derrière un grimpeur ou attendre leurs tours sur les tapis.</p> <p>Lorsque plusieurs grimpeurs se déplacent en même temps sur le mur, les élèves doivent éviter tous contacts physiques avec eux.</p> <p>Les élèves doivent se désescalader.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation et surveillance sur place par la suite.</p>

Pour les structures de plus de trois mètres, voir la page précédente.

WATER-POLO

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, et autres).</p> <p>Trousse de premiers soins et téléphone d'urgence doivent être accessibles.</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique)</p> <p>Bonnet de water-polo avec protège-oreilles</p>	<p>Piscine scolaire ou communautaire</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Informar la monitrice ou le moniteur au sujet des élèves ayant des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité.</p> <p>Les élèves doivent satisfaire à des exigences minimales en matière de natation: p. ex. nager 100 m dans le style de leur choix et nager sur place pendant trois minutes.</p> <p>Les ongles doivent être soigneusement coupés.</p> <p>Modifier les règles selon l'âge et les habiletés des élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> interdiction de courir ou se bousculer aux abords de la piscine; interdiction de mâcher de la gomme; interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine; interdiction de s'approcher du bassin de plongeon; interdiction de plonger dans la partie peu profonde de la piscine; interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine. <p>La douche est obligatoire avant la baignade.</p> <p>Si l'activité se tient dans une piscine extérieure à l'établissement, en informer les parents.</p> <p>Expliquer la procédure d'urgence aux élèves avant la baignade.</p> <p>Interdire aux élèves qui ont des coupures ou des lésions cutanées infectées de se baigner.</p>	<p>Maximum de 25 élèves par sauveteur ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>Les membres du personnel enseignant titulaires d'un certificat valide de moniteur en sécurité aquatique de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'équivalent peuvent enseigner la natation sans la présence d'un sauveteur supplémentaire, à condition que la piscine soit réservée au cours de natation.</p> <p>Assurer une surveillance sur place.</p> <p>Un moniteur ne peut surveiller plus d'une classe ou d'un groupe d'élèves.</p> <p>Avant de s'éloigner des abords de la piscine, les élèves doivent demander la permission.</p> <p>On doit pouvoir faire appel à une personne titulaire d'un certificat valide de secouriste.</p>

POIDS ET HALTÈRES

La politique 709 doit être suivie.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Tout le matériel doit être inspecté avant l'utilisation et réparé au besoin.	Tenue et chaussures appropriées	<p>En l'absence d'un surveillant, la salle d'entraînement aux poids et haltères doit être fermée à clé.</p> <p>Le plancher de l'aire d'entraînement aux poids libres doit offrir une adhérence suffisante pour empêcher les poids de glisser et de rouler.</p>	<p>Enseigner à tous les élèves les techniques appropriées pour lever les appareils ainsi que la procédure de sécurité.</p> <p>Fixer correctement les disques des poids libres avant de les utiliser.</p> <p>Personnaliser tous les programmes d'entraînement.</p> <p>Si on lève des haltères libres au-dessus du corps, travailler avec un « copain » (technique de pairage).</p>	<p>Surveillance sur place pendant l'initiation à l'utilisation des poids libres et des appareils de musculation</p> <p>Surveillance générale après avoir transmis les consignes de sécurité</p>

LUTTE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURE	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tapis de lutte ou tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1½ po); • tapis de densité équivalente. <p>Ne pas laisser d'espace entre les tapis.</p>	<p>Vêtements appropriés</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Les élèves peuvent combattre pieds nus ou en chaussettes, ou encore, porter des chaussures de lutte.</p> <p>Ne pas porter de lunettes.</p>	<p>Vérifier régulièrement la surface des tapis pour assurer qu'elle est propre et sans irrégularités.</p> <p>Les abords de la surface de combat ne doivent pas comporter d'obstacles dangereux.</p> <p>Prévoir une distance suffisante entre la surface de combat et les murs.</p> <p>Si la distance entre la surface de combat et les murs est inférieure à 2 m (6 pi 6 po), matelasser les murs.</p>	<p>Les adversaires doivent être de taille, de force et d'habileté similaires.</p> <p>Les exercices d'échauffement doivent mettre l'accent sur la mise en forme et la souplesse.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Expliquer les règles et les mouvements interdits.</p> <p>Autoriser les élèves à arbitrer un combat seulement sous la surveillance directe du moniteur.</p> <p>Limite de deux minutes par ronde et d'une seule ronde par match.</p> <p>N'autoriser que les combats où les adversaires luttent au sol.</p> <p>Il importe d'avoir les ongles court. Les lésions cutanées, les brûlures et les coupures doivent être pansées.</p>	<p>Surveillance sur place à l'exception sur condition de combats officiels où la surveillance visuelle constante est nécessaire.</p>

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

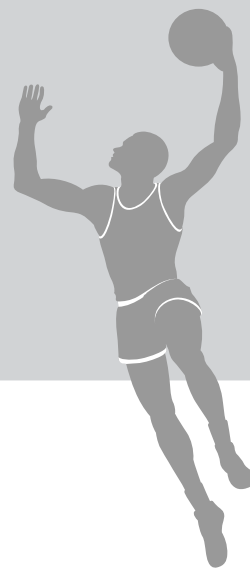


Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 4

Annexes

2002



Madame, Monsieur,

L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'enfant. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice vigoureux, afin d'acquérir la force et les habiletés nécessaires à une vie saine et active. La participation active aux jeux et à des activités de danse et de gymnastique permet à l'élève de mieux se connaître et d'acquérir la confiance en soi nécessaire pour jouer avec ses pairs, en mode tant coopératif que compétitif. Les activités d'éducation physique, qu'elles soient intégrées au programme d'études ou menées en parallèle, donnent aux élèves l'occasion d'éprouver le sentiment de bien-être relié à la bonne forme et leur permettent de saisir l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne.

Chaque établissement doit privilégier certains volets du programme d'éducation physique et déterminer les activités particulières qui auront lieu dans le voisinage immédiat de l'école, p. ex. le cross et le patinage – éléments importants du programme d'éducation physique. Ces activités ne comprennent pas les excursions de ski alpin, sorties en autocar pour lesquelles on doit obtenir l'autorisation des parents ou des tuteurs. Sachez que votre enfant sera à l'extérieur des terrains de l'école pour participer à ces activités et que la surveillance des enfants sera assurée.

Chaque établissement doit donner des exemples d'activités intra-muros qu'il compte offrir aux élèves durant l'année scolaire.

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. De par la nature même de certaines activités, l'élément de risque peut être plus grand. Les blessures peuvent aller des entorses mineures aux lésures graves. Les éducatrices et éducateurs se soucient avant tout de la sécurité et du bien-être des élèves, et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles qui font partie de l'activité physique.

Il est important que votre enfant prenne part aux activités du programme d'éducation physique en toute sécurité. À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- a) Subir un examen médical annuel.
- b) Porter une tenue appropriée (p. ex. T-shirt, short ou pantalon de survêtement, chaussures de course). Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés et qui posent un danger doivent être fixés par un ruban adhésif.
- c) Si un enfant ne peut enlever ses lunettes durant les cours d'éducation physique, lui faire porter une courroie à lunettes ou des verres incassables.
- d) Appliquer une crème solaire durant les activités à l'extérieur.
- e) Vérifier à la maison si l'équipement personnel devant être utilisé pour les activités scolaires (p. ex. skis, patins, casques protecteurs) est en bon état.

Veillez remplir la fiche de renseignements médicaux ci-dessous, que votre enfant remettra à son enseignante ou enseignant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec une ou un responsable de votre école.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom de l'élève _____ Année _____ Enseignante ou enseignant _____

Je transmets aux autorités de l'école les renseignements suivants au sujet des antécédents médicaux de mon enfant en rapport avec sa participation aux programmes d'études et intra-muros d'éducation physique.

1. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants (s'il y a lieu, précisez) : épilepsie, diabète, handicap orthopédique, troubles cardiaques, asthme, allergies malaises ou blessures à la tête ou au dos (durant les deux dernières années) arthrite, rhumatisme, saignements de nez chroniques, étourdissements, évanouissements, maux de tête, épaule disloquée, hernie, articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses, genoux instables ou bloqués _____
2. Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
3. Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition au cours d'activités sportives? _____
Qui devrait les lui administrer? _____
4. Votre fils/fille/pupille porte-t-il/elle un bracelet _____ une chaîne de cou _____ ou une carte d'alerte médicale? _____
Si oui, précisez les renseignements qui y sont inscrits : _____
5. Votre enfant porte-t-il/elle des lunettes? _____ des verres de contacts? _____
6. Précisez tout autre renseignement médical qui pourrait exiger une modification des activités : _____

Par ma signature, je reconnais le bien-fondé de l'avis sur l'élément de risque qui figure plus haut. Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

À NOTER : Tous les renseignements resteront confidentiels. En vertu des principes énoncés dans *La loi sur la protection des renseignements personnels* ces renseignements ne serviront qu'aux fins de programme éducatif et/ou la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

ANNEXE B

CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à l'école

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément individuel
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
- attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone (fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible

Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Programme de gestion des risques du collège Sheridan.

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage

- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à de la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Tout **plan de mesures en cas de blessures**, vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir un **plan de mesures en cas de blessures**. Voici un modèle de plan:

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe G).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.

ANNEXE C
(suite)

- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.
- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (enseignant, responsable de l'administration scolaire ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès **du surveillant** responsable que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance devrait arriver;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le reconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé.
- 11) Restez calme et parlez sans élever la voix.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) **Le surveillant responsable, ou un adulte désigné**, doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le reconforter et informer le médecin des circonstances de l'accident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ .**
- 15) Remplissez un rapport d'incident et transmettez-le à une ou un responsable du conseil scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement (p. ex. un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend notamment de l'habileté et des connaissances des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation* :

« L'élève doit:

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage ;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités du programme d'éducation physique, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. excursion de ski de fond, basket-ball au gymnase).

La responsabilité en matière de sécurité durant les activités d'éducation physique doit progressivement passer de l'enseignant à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE E

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les cours d'éducation physique, p. ex. salle de conditionnement physique, salle de musculation, salle de classe vide, cafétéria, salle de spectacle, sous-sol de l'école, et autres)

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle d'activité pour un cours d'éducation physique :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, les exercices à l'aide de sacs d'équilibre et de chaises, etc. Éviter d'y tenir des jeux de balle, le ballon chasseur et les jeux intenses dont le déroulement est continu (p. ex. jeux de poursuite, soccer et hockey en salle).
- 2) Durant les jeux d'équipe, interdire tout contact corporel.
- 3) Limiter le nombre de participants à un cours d'éducation physique donné hors du gymnase, afin de ne pas compromettre la sécurité.
- 4) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les personnes qui participent au cours d'éducation physique.
- 5) Planifier des exercices permettant un encadrement maximal.
- 6) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, afin d'éviter de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 7) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle; à cette fin, utiliser des cônes, dans la mesure du possible.
- 8) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 9) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante ou une surveillance sur place pendant que l'enseignant va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 10) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (p. ex. qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (p. ex. matériel et meubles).

LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d’inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d’inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASE			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d’ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s’ouvrant vers l’extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d’éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépassent doivent être soit rembourrés ou affleurants.			
• Sans clous ni crochets saillants			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
PANIERES DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixées au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLES			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
CADRE À GRIMPER			
• Solidement fixés au mur			
• Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état			
• Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins garnie et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures ni effilochures			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL			
• Crochets, poulies et rochet en bon état			
• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL			
• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux			
• Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON			
• Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR			
• Poteaux et attaches des bases en bon état			
• Tapis du sautoir portatif en bon état			
• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état			
• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS			
• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure			
• Mousse en bon état			
• Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES			
• Roulettes solidement fixées			
• Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Sans bords tranchants			
BALLE-MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY-BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trou dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, fissures, éclats et pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE) (suite)			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Pas de trous, d'ornières, de déchets ou d'excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Sans arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			

ANNEXE G

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de disposer des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE



Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 5

Programmes

intra-muros au secondaire

2002

830150

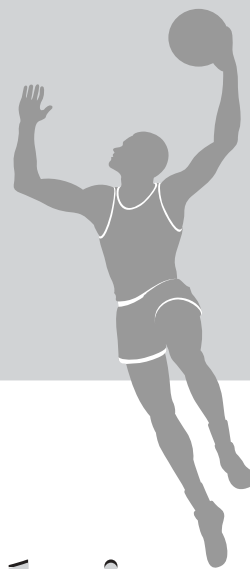


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	II
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU SECONDAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les programmes intra-muros	1
Portée du présent document	1
A) Questions générales	3
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices	4
2. Matériel	4
3. Vêtements et chaussures	4
4. Installations	5
5. Règles et directives particulières	5
6. Surveillance	6
Matériel fabriqué à l'école	10
Transport de personnes ou d'objets	11
Constructions humaines	12
Jeux de tir – cibles humaines	13
Cibles – autres jeux et activités	13
Activités avec de l'eau	14
Jeux de relais et de poursuite	15
Annexe A – Modèle de lettre aux parents/tuteurs	16
Annexe B – Contenu des trousse de premiers soins	17
Annexe C – Plan de mesures en cas de blessures	18
Annexe D – Responsabilités des élèves	20
Annexe E – La sécurité dans les salles d'activité	21
Annexe F – Liste de vérification	22
Annexe G – Techniques de soulèvement, d'abaissement, de transport, de support et d'observation	29
Annexe H – Sécurité dans les salles de musculation et les centres de conditionnement physique.....	31
Annexe I – Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels.....	32

À noter : Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 05
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU SECONDAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DANS LES PROGRAMMES INTRA-MUROS

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à son personnel. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite, des mesures à prendre pour réduire au minimum et autant que possible, les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborés. Mais une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour les responsables des programmes intra-muros, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Les présentes lignes directrices sur la sécurité dans les activités intra-muros attirent leur attention sur les pratiques sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité. La mise en place de pratiques sûres, comme le choix d'activités adaptées à l'âge des élèves, l'inspection du matériel et des installations, la surveillance et l'encadrement appropriés permettent aux responsables des programmes intra-muros d'éviter les risques prévisibles. Ce document devrait donc aider les districts scolaires à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer des activités intra-muros, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Les présentes lignes directrices énoncent les normes que doivent suivre le personnel enseignant et les responsables des programmes intra-muros en fixant les règles de sécurité des activités. Ces activités d'éducation physique et récréatives sont parrainées par l'école et :

- ne font pas partie de l'emploi du temps régulier de l'élève;
- ne s'adressent pas à une équipe ni à un groupe en particulier;
- ne font l'objet d'aucune compétition contre une équipe ou un groupe de l'extérieur.

Les activités intra-muros s'adressent à tous les élèves et mettent l'accent sur la participation et non sur la compétition. Les lignes directrices sur les programmes d'études et les activités interscolaires se trouvent dans les quatrième et sixième modules.

On peut regrouper les activités intra-muros en quatre types : les variantes de sport, les activités exigeant peu d'organisation, les événements spéciaux et les clubs. Lorsque la pratique d'une activité exige un matériel et des règlements officiels (par exemple une variante courante d'un sport ou un jeu qui nécessite peu d'organisation), on doit consulter le module 4, *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau - Brunswick – Programme d'études au secondaire*.

Si une activité intra-muros se caractérise par l'un des éléments du tableau présenté ci-dessous, se reporter au présent document (par exemple, pour le ballon chasseur et variantes, consulter les modules 4 et 5).

Si une variante de sport ou un jeu exigeant peu d'organisation ne figure pas dans les modules 4 ou 5, suivre les lignes directrices qui s'appliquent à une activité semblable.

Si l'on souhaite intégrer une activité qui n'est autorisée ni dans le module 1, ni dans le module 2, p. ex. la balle dure, des mouvements de gymnastique non prévus au programme, on doit obtenir l'autorisation de la personne compétente auprès du district scolaire, en démontrant que toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des élèves.

TYPES :	VARIANTES DE SPORT	ACTIVITÉS EXIGEANT PEU D'ORGANISATION	ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	CLUBS
	<p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> volley-ball newcombe, soccer sur planche roulante, flag-football, volley-ball de plage/ volley-ball, hockey en salle, basket-ball, « 3 contre 3 », « 21 », « cheval », badminton, triathlon 	<p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> jeux coopératifs, jeux de table, jeux d'adresse, jeux de poursuite, relais 	<p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> olympiades intérieures, journée de jeux, carnaval d'hiver, journée thématique, journée ParticipACTION, 	<p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> muscultation/ conditionnement physique, gymnastique, ski, danse, course, club de randonneurs club de ski alpin
ÉLÉMENTS COMMUNS:	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles (personnes ou objets) • Constructions humaines • Transport de personnes ou d'objets • Aliments et eau • Matériel fabriqué à l'école • Jeux de relais et de poursuite 			
ORGANISATION :	<p>Liges, tournois, carnivals, journées de jeux, défis, concours, spectacles, festivals, portes ouvertes au gymnase, etc.</p>			

A) QUESTIONS GÉNÉRALES

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à l'ensemble des activités intra-muros et des activités de club. En voici quelques-unes :

- 1) Les responsables doivent connaître les antécédents médicaux et les handicaps physiques des élèves. On doit rappeler aux élèves qu'il leur incombe de prévenir le surveillant, verbalement ou par écrit, de tout problème de santé qui pourrait nuire à leur participation, p. ex. hémophilie, fibrose kystique, problèmes cardiaques et allergies graves - (voir le modèle de lettre à l'annexe A).
- 2) Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible. Un échantillon d'articles est présenté à l'annexe B. En cas d'accident pendant une activité intra-muros, mettre en oeuvre le plan de mesures en cas de blessures de l'école. Des renseignements détaillés sur le plan de mesures en cas de blessures de l'école figurent à l'annexe C.
- 3) Avant de demander à l'élève de participer à une variante de sport qu'il n'a jamais pratiquée, on doit lui enseigner les techniques qui s'y rapportent. On doit aussi lui signaler les risques de l'activité, lui montrer comment réduire ceux-ci au minimum, établir une procédure et des règles de sécurité (par exemple, interrompre toutes les activités au coup de sifflet). On doit informer les parents des activités intra-muros ou des activités de clubs proposées par l'école, et des éléments de risque que comportent les activités plus dangereuses. Chaque participant doit remettre une formule d'autorisation signée par ses parents ou tuteurs. Un modèle de lettre aux parents/tuteurs se trouve à l'annexe A.
- 4) On doit indiquer aux élèves le plan d'urgence de l'école, l'emplacement des sorties de secours et des voies d'accès secondaires de l'aire de jeu.
- 5) Si les élèves doivent quitter l'enceinte de l'école pour participer à une activité intra-muros ou à une activité de club, on doit informer les parents du moyen de transport ainsi que des responsabilités des élèves. Pour connaître les exigences relatives à l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter la procédure du district scolaire concernant les activités externes.

En outre, on doit informer les parents de toute activité intra-muros ou activité de club menée à l'extérieur de l'établissement, même lorsqu'aucun transport n'est nécessaire, par exemple lorsque l'élève doit se rendre à pied à un parc ou à une patinoire du quartier. Pour connaître les exigences relatives à l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter la procédure du district scolaire concernant les activités externes. Un modèle de lettre aux parents/tuteurs se trouve à l'annexe A.

- 6) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessure, on doit adopter des mesures correctives pour éviter que cela ne se reproduise (par exemple, des poteaux de volley-ball, dans la salle de matériel, ne sont pas fixés au plancher ou aux murs et tombent sur le plancher : même si personne n'est blessé, on doit corriger le problème en fixant solidement les poteaux.)
- 7) Au début d'une activité, les responsables doivent dire aux élèves s'ils doivent se changer pour porter une tenue de gymnastique, leur indiquer le vestiaire et leur expliquer les comportements admissibles.
- 8) Les responsables des activités intra-muros doivent limiter le nombre de participants en fonction de l'expérience des élèves, de la superficie des locaux et des risques que présente l'activité.
- 9) Les spectateurs ne doivent en aucun cas présenter un risque pour les participants.
- 10) Les responsables doivent être compétents et aptes à remplir leurs fonctions.

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

- a) Les lignes directrices concernant chaque activité sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Matériel	Règles et directives particulières
Vêtements et chaussures	Surveillance
Installations	

- b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL

- a) Si le matériel utilisé n'est pas décrit dans le présent document, on doit s'assurer que ce matériel ne présente pas de risques (p. ex. qu'il ne comporte ni bords tranchants, ni coins pontus, ni fissures, ni éclats de bois) et que la taille, le poids et la résistance du matériel sont appropriés.
- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.
- c) Bon nombre d'appareils peuvent être fabriqués à l'école par le personnel du district, des adultes bénévoles et des élèves travaillant sous surveillance directe. Voir les lignes directrices sur le *Matériel fabriqué à l'école*. On appelle matériel de fabrication « artisanale » tout matériel fabriqué ou modifié à la maison et emporté à l'école. L'utilisation de ce type de matériel, comme les bâtons de hockey personnels, les bâtons de hockey en salle ou les godets en plastique fabriqués avec des bouteilles d'eau de javel, est interdite pendant les activités intra-muros.
- d) Les cordes utilisées pour la lutte à la corde doivent porter une mention du fabricant ou du distributeur indiquant qu'elles conviennent à ce type de sport.
- e) Les élèves qui sont autorisés à apporter leur propre matériel, comme les raquettes de badminton, les skis ou les patins à roues alignées, doivent, ainsi que leurs parents et surveillants, s'assurer que ce matériel est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

- a) Les élèves doivent porter une tenue appropriée pour les activités intra-muros. On exige au minimum le port de chaussures de sport. Les dérogations autorisées à ces exigences vestimentaires figurent dans les lignes directrices communes à l'ensemble des activités intra-muros et dans les fiches d'activités du programme d'études. Si une tenue à caractère culturel présente des risques, on doit modifier le vêtement ou l'activité en conséquence.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés, comme les accessoires d'alerte médicale ou les bijoux à caractère religieux ou culturel qui posent un risque doivent être couverts ou retenus par un ruban adhésif.

- b) Les parents ou tuteurs doivent connaître les précautions relatives au port de lunettes, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes et/ou des verres incassables pour certaines activités (voir l'annexe A, « Lettre aux parents/tuteurs »).

4. INSTALLATIONS

- a) Avant une activité intra-muros ou une activité de club, la personne responsable doit inspecter les installations et le matériel avant de les utiliser afin de s'assurer que le milieu est sûr pour mener cette activité. Cette inspection peut s'effectuer directement ou au moyen d'une liste de vérification (voir l'annexe F). On exige au minimum une inspection visuelle avant de commencer les activités. On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (p. ex. les poteaux des buts et les estrades) doivent être signalés aux élèves et aux responsables de l'administration scolaire. Le matériel mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. On devrait encourager les élèves à signaler aux responsables tout problème touchant le matériel ou les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité sont fournis à l'annexe D.
- b) Le matériel ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités doivent être placés à l'écart du périmètre de la salle utilisée pour les activités intra-muros. Un nombre raisonnable de bancs et de tapis d'exercices posés contre les murs peuvent cependant faire exception à la règle. On doit placer les dispositifs saillants, comme les barres de traction et les chevilles des panneaux à chevilles, à une hauteur qui réduit les risques au minimum, ou les enlever lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- c) Pour toutes les activités internes, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est recommandé de désigner une ligne ou un poteau à l'avant du mur. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre à l'égard de l'utilisation d'installations situées à l'intérieur de l'école mais hors du gymnase (p. ex. salles de musculation, couloirs, salles de classe, salles de spectacle, salles de conditionnement physique) pour les activités intra-muros sont énoncées à l'annexe E.
- d) Les terrains de jeu ne doivent pas comporter d'éléments qui présentent des risques, comme les trous, les débris de verre ou les pierres. Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la direction de l'école et aux élèves. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs, par exemple pour le rugby sans contact.

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) Les lignes directrices sur la sécurité en matière d'activités intra-muros interdisent tout contact. Aux fins du présent document, le contact s'entend du contact intentionnel dans le but d'obtenir un avantage au moment d'une activité particulière (contact corporel, bâton-corps, bâton-bâton).
- b) Les activités doivent être modifiées selon l'âge et les capacités des élèves et les installations existantes. En outre, elles doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.
- c) Avant de commencer une activité de plein air exigeante, les responsables doivent prendre en considération les conditions météorologiques du moment, l'entraînement préalable et la durée de l'exercice.
- d) Si certains élèves utilisent des peintures pour la peau, on doit tenir compte des allergies et des problèmes d'adhérence au sol.
- e) Les techniques sûres de soulèvement, de support et de transport des élèves sont expliquées à l'annexe G.
- f) Si certains élèves utilisent des aides fonctionnelles, notamment des fauteuils roulants, pour participer à une activité, on doit modifier l'activité pour assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

6. SURVEILLANCE

- a) La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus les activités et l'utilisation des installations et du matériel sont sûres. **La personne qui assume cette responsabilité, mentionnée plus haut (responsable, surveillant), est membre agréé du personnel enseignant ou de la direction d'école, employé par le district scolaire.** Des bénévoles (personnel enseignant ou autre) peuvent aider à surveiller les activités intra-muros. Les bénévoles peuvent être notamment des assistants, des aides-enseignants, des enseignants retraités, des parents, des élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative, des enseignants stagiaires ou des élèves du cycle supérieur ayant reçu la formation nécessaire. Consulter la politique du district scolaire en matière de bénévolat.
- b) Les élèves doivent savoir qu'il est interdit d'utiliser les installations et le matériel sans autorisation. Outre les avertissements écrits ou verbaux, des mesures dissuasives doivent être adoptées, par exemple :
- verrouiller les portes;
 - installer des pancartes pour indiquer que les élèves ne doivent pas utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employés dans un bureau d'éducation physique, situé à proximité des installations, pour surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans autorisation.
- c) Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Les présentes lignes directrices en distinguent trois catégories : **la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place** et la **surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité ainsi que le degré d'habileté et la maturité des participants.
- d) La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence du surveillant, qui suit de près le déroulement de l'activité. Chaque activité exigeant une surveillance visuelle constante doit être dirigée par le surveillant (soit enseignant reconnu). La « **surveillance sur place des activités intra-muros** » nécessite la présence d'un moniteur bénévole si le surveillant n'est pas sur place pendant l'activité. Pour la « **surveillance générale** », la présence d'un moniteur bénévole n'est pas nécessaire, mais le surveillant doit être à proximité du lieu où se déroule l'activité. Pour la « **surveillance sur place des activités intra-muros** » et la « **surveillance générale** », la personne responsable (enseignant, surveillant de l'activité intra-muros) doit être disponible et remplir au moins l'une des conditions suivantes :
- elle circule dans l'aire de jeu;
 - les élèves savent exactement où la trouver (elle se tient à proximité);
 - les élèves peuvent la voir.

Exemple : À l'occasion d'une journée spéciale à l'école, des élèves se livrent à une lutte à la corde, d'autres participent à des jeux de relais ou jouent au volley-ball et d'autres enfin font une course au trésor en équipe autour de l'école.

Surveillance visuelle constante - lutte à la corde – La personne responsable doit être sur place et observer le déroulement de l'activité.

Surveillance sur place - jeux de relais – Un moniteur bénévole surveille les élèves qui jouent dans la cour d'école.

Surveillance sur place - variante de sport – Les élèves jouent au volley-ball dans le gymnase sous la surveillance d'une autre personne bénévole.

Surveillance générale - course au trésor – Les élèves font une course autour de l'école et ne sont pas forcément visibles en tout temps.

Le niveau de surveillance est proportionnel aux risques propres à chaque activité et le nombre de jeunes participants. La liste fournie ci-dessous définit la surveillance nécessaire pour chaque type d'activité. Cette liste n'est pas exhaustive. Si une activité n'est pas mentionnée dans le présent module, suivre les directives d'une activité similaire. En ce qui concerne les activités de plein air, consulter le module 4, intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programmes d'études au secondaire*, pour connaître le nombre d'élèves par surveillant, les compétences des surveillants et les niveaux de surveillance nécessaires.

SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS INTRA-MUROS

VARIANTES DE SPORTS : Jeux sur court ou sur terrains de sport
(il n'est pas nécessaire d'assurer une surveillance visuelle constante.)

SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<p>FORMATION INITIALE ET PRÉPARATIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variantes du basket-ball (endball, benchball, 3 contre 3, 2 contre 2) • Football (flag-football, touch-football) • Sports de raquette (racquetball, paddleball, balle au mur, tennis, squash, badminton, pickleball, tennis à batte) • Soccer • Hockey sur gazon • Tennis de table • Frisbee ultimate • Volley-ball (volley-ball newcombe, volley-ball de plage) <p>ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quilles • Ballon-balai • Cricket • Curling • Hockey sur gazon • Hockey en salle, ringuette en salle • Hockey sur glace • Crosse (intérieur et plein air) • Ringuette sur glace • Rugby (sans contact) • Jeux sur planches roulantes (basket-ball, soccer) • Balle-molle et variantes (trois lancers, balle haute) • Hand-ball en équipes • Lutte, sports de combat 	<p>ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variantes du basket-ball (bordenball, endball, benchball, 3 contre 3, 2 contre 2) • Football (flag-football, touch-football) • Sports de raquette (racquetball, paddleball, balle au mur, tennis, squash, badminton, pickleball, tennis à batte) • Soccer • Tennis de table • Frisbee ultimate • Volley-ball (volley-ball newcombe, volley-ball de plage) • Course de fond, course d'orientation • Ski de fond, patinage sur neige • Ski alpin, planche à neige (voir politique 709) • Consulter le document du programme d'études pour connaître le nombre d'élèves par surveillant.

ACTIVITÉS EXIGEANT PEU D'ORGANISATION/ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

SURVEILLANCE VISUELLE CONSTANTE	SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> • Transport de personnes • Jeux avec cibles humaines • Constructions humaines <ul style="list-style-type: none"> – formation initiale – pyramides en position debout • Activités avec eau/aliments • Courses à obstacles avec escalade ou activités comprenant des inversions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport d'objets • Courses d'obstacles sans dispositif d'escalade (sans inversions) • Constructions humaines <ul style="list-style-type: none"> – entraînement – à genoux et en position couchée • Jeux de parachute • Jeux coopératifs • Défis de précision • Relais d'adresse • Relais sur planches roulantes • Patinage et activités en patins • Jeux aquatiques (conformément aux règlements de la piscine) • Journée thématique • Peinture faciale • Courses à relais à l'intérieur • Jeux de poursuite à l'intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de table • Courses à relais à l'extérieur • Jeux de poursuite à l'extérieur • Événements à grande participation (marchethons, dansethons) • Frisbee ultimate

SURVEILLANCE VISUELLE CONSTANTE	SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnastique - activités/mouvements plus risqués • Tir à l'arc • Escrime 	<ul style="list-style-type: none"> • Gymnastique - mouvements peu risqués <p>FORMATION INITIALE ET PRÉPARATIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cyclisme • Conditionnement physique • Golf • Équitation <p>ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cricket • Arts martiaux • Quilles • Entraînement avec haltères (voir Politique 709) 	<p>ACTIVITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cyclisme • consulter le document du programme d'études pour connaître le nombre d'élèves par surveillant • Danse/gymnastique rythmique • Conditionnement physique • Golf • Équitation • Patinage à roues alignées • Course à pied • Tennis de table

Surveillance – Points à considérer

- i) Avant d'entreprendre une activité, on doit définir les séries de tâches à exécuter, les comportements acceptables ainsi que les responsabilités des élèves et en faire un rappel en cours d'année. Les responsables sont tenus, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou qui montrent un comportement inacceptable. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe D.
- ii) Les élèves doivent être informés des règles régissant les activités ou les jeux. Les règles doivent être observées de manière stricte et modifiées selon l'âge et les capacités physiques des participants.
- iii) Les élèves ne peuvent pas utiliser les installations sans autorisation et sans surveillance et doivent satisfaire aux besoins de sécurité.
- iv) Si beaucoup de personnes participent à une activité intra-muros (par exemple, à l'occasion d'un événement spécial), ou si l'activité comporte un élément de risque plus grand, le nombre de personnes confiées à chaque responsable/bénévole doit être conforme aux normes de sécurité.
- v) La surveillance d'une activité intra-muros ne peut pas relever exclusivement des enseignants stagiaires (la surveillance générale est nécessaire).
- vi) La surveillance d'une activité intra-muros ne peut pas relever exclusivement des aides-enseignant, d'élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative ou d'autres élèves au secondaire (la surveillance sur place par l'enseignant responsable est nécessaire).
- vii) Lorsqu'un suppléant doit surveiller une activité intra-muros :
 - 1) la direction doit s'assurer que le suppléant connaît suffisamment bien l'activité;
 - 2) les membres de la direction ou les responsables qui comptent s'absenter doivent :
 - fournir au suppléant la fiche des lignes directrices sur la sécurité concernant l'activité intra-muros;
 - lui indiquer comment contacter, en cas d'urgence, l'enseignant, l'administrateur scolaire désigné comme personne-ressource;
 - lui préciser les restrictions ou les modifications qui s'appliquent aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement.

MATÉRIEL FABRIQUÉ À L'ÉCOLE

Skis de terre, sacs d'équilibre, godets en plastique fabriqués avec des bouteilles d'eau de javel, murs d'escalade, bâtons de rythme (le matériel peut être fabriqué à l'école par le personnel du district scolaire, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe.)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Utiliser des matériaux en bon état, c'est-à-dire des cordes non effilochées, des planches lisses ne comportant pas d'éclats et aucun objet aux bords tranchants.</p> <p>Utiliser des matériaux qui se rapprochent le plus possible des articles commerciaux.</p> <p>Utiliser des matériaux qui ne présentent aucun danger pour les enfants souffrant d'allergies graves.</p> <p>Ne pas utiliser de matériel de fabrication artisanale.</p>	<p>Les objets devant être portés (chapeaux, capes, costumes) ne doivent pas serrer le cou ni la poitrine ni présenter un danger pour les enfants.</p>	<p>Le matériel fixe à l'école (structures fixées au mur ou autoportantes, poteaux de volley-ball, murs d'escalade) doit être inspecté par une tierce partie compétente pour en assurer la sécurité.</p> <p>Consulter la politique et les directives du district scolaire au sujet des normes techniques, du montage et de l'inspection du matériel fabriqué à l'école.</p>	<p>Suivre les instructions de construction et de montage lorsqu'elles existent.</p> <p>En l'absence d'instructions relatives à une structure fabriquée à l'école, établir par écrit la marche à suivre et la conserver en précisant quand, comment et par qui le matériel a été fabriqué.</p> <p>Essayer le matériel avant de l'utiliser.</p> <p>Effectuer les réparations au besoin. Si le matériel est abîmé après de multiples réparations, s'en défaire ou le remplacer, notamment lorsqu'il faut attacher les fixations des skis de terre autour de la planche parce que le trou est trop grand et que la ficelle glisse au travers.</p>	<p>Inspecter le matériel avant chaque utilisation.</p> <p>Assurer la surveillance sur place des élèves qui confectionnent le matériel à l'école.</p> <p>Si les élèves utilisent des machines, par exemple des scies à ruban pour fabriquer le matériel, assurer une surveillance visuelle constante.</p> <p>Le matériel fabriqué par les élèves doit être inspecté par une tierce partie compétente pour en assurer la sécurité.</p>

TRANSPORT DE PERSONNES OU D'OBJETS

Amibes humaines, courses de lits ou de civières, murs d'escalade.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel doit être adapté à la taille et au poids de l'objet ou de la personne que l'on transporte.</p> <p>On doit pouvoir élever et baisser le matériel sans exposer à un risque l'objet transporté ou les mains, les pieds ou le corps de la personne transportée.</p> <p>Utiliser des courroies de sécurité, un garde-fou ou un autre moyen pour empêcher qu'une personne ou un objet ne tombe d'un niveau plus élevé que la ceinture d'un individu.</p> <p>Le matériel ne doit pas serrer le cou ni la poitrine.</p>	<p>Vêtements amples interdits</p> <p>Les accessoires vestimentaires que l'on ne peut dégager rapidement en cas d'effondrement (ceinture, lacets) sont interdits.</p> <p>Chaussures adaptées à chaque activité</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour l'activité.</p> <p>Les spectateurs doivent rester dans l'enceinte prévue, à l'écart de l'activité.</p> <p>La surface doit être plane, et ne doit pas comporter d'obstacles ni d'angles morts.</p> <p>Établir des règles de circulation pour éviter toute congestion.</p> <p>Par précaution, matelasser les murs si l'activité le justifie.</p>	<p>Le poids et la dimension de l'objet et la distance parcourue doivent correspondre à l'âge et à la force des participants.</p> <p>Fixer des limites de vitesse appropriées.</p> <p>Établir une marche à suivre pour interrompre l'activité en cas d'accident, par exemple, en donnant un coup de sifflet.</p> <p>Les participants doivent connaître les règles et la marche à suivre avant de commencer l'activité (soulèvement sécuritaire, observation, techniques de support et d'abaissement). Consulter l'annexe G.</p> <p>Prévoir une séance d'entraînement préalable pour les participants qui doivent soulever des personnes ou des objets lourds.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

CONSTRUCTIONS HUMAINES

Pyramides humaines, clôtures humaines

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pour connaître l'épaisseur minimale des matelas, consulter les programmes de gymnastique.</p> <p>Les matelas placés sous la pyramide doivent dépasser d'une longueur du corps dans toutes les directions.</p>	<p>Chaussures souples, chaussettes ou pieds nus pour la construction d'une pyramide en position debout</p>	<p>Les pyramides en position couchée ou à genoux doivent être construites assez loin des murs.</p> <p>Ne pas construire de pyramides à proximité des entrées, des sorties ou des estrades.</p>	<p>Fixer le nombre maximal de personnes et la hauteur maximale permise selon la taille, l'âge et l'habileté des participants.</p> <p>Enseigner la marche à suivre pour le montage et le démontage de la pyramide.</p> <p>Le poids et la taille des élèves déterminent leur place dans la pyramide, les plus corpulents formant la base.</p> <p>Ne prévoir aucune autre activité sur les lieux de construction de la pyramide.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant l'apprentissage et le premier essai; surveillance sur place par la suite.</p> <p>Surveillance visuelle constante pendant la construction de pyramides en position debout.</p> <p>Surveillance sur place pendant la construction de pyramides en position couchée ou à genoux.</p>

JEUX DE TIR - CIBLES HUMAINES

Ballon chasseur et variantes, quilles humaines, jeux de poursuite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Objets mous, p. ex. balles en mousse, éponges, balles de type « Nerf », ballons de plage, balles en peau d'éléphant, boules de papier journal, ballons d'usage général. Ballons réglementaires bien gonflés Sacs d'équilibre, disques volants durs (frisbees) interdits	Bijoux interdits	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles, (chaises, bureaux, autres meubles à proximité).	La cible ne doit pas dépasser une hauteur fixée d'avance, par exemple, en dessous des épaules. Les élèves cibles doivent rester debout.	Surveillance visuelle constante

CIBLES - AUTRES JEUX ET ACTIVITÉS

Tirs d'adresse, golf frisbee

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
L'équipement doit être approprié au niveau des habiletés. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Le tir-à-l'arc n'est pas inclus dans ce module. Voir le programme d'études au secondaire.</div>		Les cibles doivent être assez loin des spectateurs et des autres participants. On doit avoir assez d'espace pour lancer l'objet sans heurter des spectateurs.	Établir une marche à suivre afin de réduire les risques pour les autres participants ou spectateurs, p. ex. en limitant l'accès à la zone de tir. Prévoir une marche à suivre afin de pouvoir récupérer en toute sécurité l'objet lancé.	Surveillance sur place

ACTIVITÉS AVEC DE L'EAU/DES ALIMENTS

Dégustation de tartes et de Jello, jets d'eau, ballons
d'eau, lancers d'éponges et bassins-tremettes

Vérifier les politiques du district scolaire.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel utilisé dans des activités menées avec de l'eau/des aliments doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> être étanche ou résister à la détérioration lorsqu'il est mouillé, p. ex. les tables, les chaises et les planchers; être protégé contre l'eau et les aliments, au besoin; être nettoyé et rincé à fond avant l'utilisation. <p>Tout matériel électrique, p. ex. un chronomètre, doit comporter une mise à la masse homologuée par la CSA.</p> <p>Les surfaces où l'on glisse, notamment les matelas et les glissoires en plastique, doivent être lisses et propres.</p> <p>Utiliser de préférence des bouteilles avec vaporisateur ou un appareil à faible pression.</p>	<p>Les vêtements mouillés ne doivent pas augmenter les risques d'accident, notamment le risque de trébucher avec des pantalons de jogging mouillés.</p> <p>Les chaussures doivent assurer une bonne traction.</p>	<p>La nourriture doit être servie sur une surface propre.</p> <p>Si de grandes quantités d'eau sont utilisées, tenir l'activité à l'extérieur pour éviter de blesser les spectateurs.</p> <p>On doit pouvoir nettoyer l'installation avant et après l'activité pour empêcher la propagation des microbes.</p> <p>Prévoir un personnel préposé au nettoyage des déversements d'eau dangereux.</p>	<p>Fixer des règles et marches à suivre pour assurer la sécurité.</p> <p>Si les élèves doivent manger, leur interdire de se déplacer pendant l'activité.</p> <p>Bien étiqueter les aliments et les matériaux, notamment les ballons en latex, en prévision des allergies.</p> <p>L'eau ou la nourriture sur le sol ou le plancher réduit la traction. Au besoin, augmenter la traction en prévoyant, par exemple, des tapis caoutchoutés sur les surfaces qui pourraient être mouillées.</p> <p>Si le sol doit être glissant, prévoir une surface rembourrée pour absorber le choc en cas de chute.</p> <p>Ne pas utiliser d'eau trop chaude ou trop froide.</p> <p>Interdire les récipients en verre.</p> <p>Si les participants doivent se mouiller, prendre des mesures pour éviter les collisions.</p> <p>Si l'on prévoit lancer des éponges mouillées sur des personnes ou projeter de l'eau à l'aide d'un appareil sous pression, prévoir une protection pour les yeux.</p> <p>Interdire les activités de glotonnerie ou de jeûne, comme les grèves de la faim.</p>	<p>Ce genre d'activité exige une surveillance visuelle constante.</p>

JEUX DE RELAIS ET DE POURSUITE

Jeu en drapeau central, corbeaux et grues, chat perché, roche, papier, ciseaux

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel ne doit comporter aucun bord tranchant ou dangereux.</p>	<p>Chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour l'ensemble des participants.</p> <p>Les virages et les lignes d'arrivée doivent être assez loin des murs, du matériel, des arbres, des poteaux, des obstacles naturels et des trous.</p> <p>Si le jeu se déroule sur une grande superficie, p. ex. les jeux de survie, fixer des limites et en aviser les élèves.</p> <p>La personne chargée de la surveillance doit vérifier le parcours à pied pour repérer les dangers éventuels. Elle doit prévenir les élèves des dangers et leur demander de faire preuve de prudence.</p> <p>Inspecter les pistes de course tous les ans et les entretenir au besoin.</p> <p>Les aires de jeu doivent offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Relais navette : prévoir une voie pour chaque personne qui participe à l'activité.</p> <p>Tenir compte des risques accrus quand on porte des tenues très amples ou quand on attache les jambes ensemble.</p> <p>Interdire les courses de relais les yeux bandés.</p> <p>Interdire les relais à reculons.</p> <p>Ne pas se servir des murs, des estrades ou des clôtures comme ligne d'arrivée ou zone de sécurité.</p> <p>Bien démarquer les zones de sécurité.</p> <p>Déterminer un signal pour interrompre les jeux de poursuite.</p>	<p>Pour les courses de relais, assurer une surveillance sur place.</p> <p>Pour les jeux de poursuite, assurer une surveillance générale.</p>

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

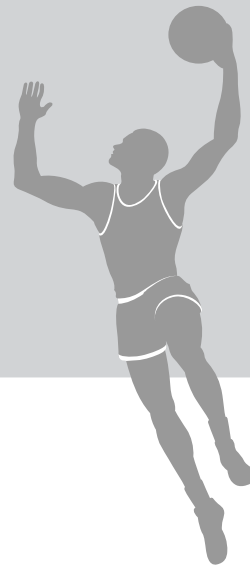


Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 5

Annexes

2002



MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS/TUTEURS

Madame, Monsieur,

L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'enfant. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice vigoureux, afin d'acquérir la force et les habiletés nécessaires à une vie saine et active. La participation active aux jeux et à des activités de danse et de gymnastique permet à l'élève de mieux se connaître et d'acquérir la confiance en soi nécessaire pour jouer avec ses pairs, en mode tant coopératif que compétitif. Les activités d'éducation physique, qu'elles soient intégrées au programme d'études ou menées en parallèle, donnent aux élèves l'occasion d'éprouver le sentiment de bien-être relié à la bonne forme et leur permettent de saisir l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne.

Chaque établissement doit privilégier certains volets du programme d'éducation physique et déterminer les activités particulières qui auront lieu dans le voisinage immédiat de l'école, p. ex. le cross et le patinage – éléments importants du programme d'éducation physique. Ces activités ne comprennent pas les excursions de ski alpin, sorties en autocar pour lesquelles on doit obtenir l'autorisation des parents ou des tuteurs. Sachez que votre enfant sera à l'extérieur des terrains de l'école pour participer à ces activités et que la surveillance des enfants sera assurée.

Chaque établissement doit donner des exemples d'activités intra-muros qu'il compte offrir aux élèves durant l'année scolaire.

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. De par la nature même de certaines activités, l'élément de risque peut être plus grand. Les blessures peuvent aller des entorses mineures aux blessures graves. Les éducatrices et éducateurs se soucient avant tout de la sécurité et du bien-être des élèves, et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles qui font partie de l'activité physique.

Il est important que votre enfant prenne part aux activités du programme d'éducation physique en toute sécurité. À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- Subir un examen médical annuel.
- Porter une tenue appropriée (p. ex. T-shirt, short ou pantalon de survêtement, chaussures de course). Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés et qui posent un danger doivent être fixés par un ruban adhésif.
- Si un enfant ne peut enlever ses lunettes durant les cours d'éducation physique, lui faire porter une courroie à lunettes ou des verres incassables.
- Appliquer une crème solaire durant les activités à l'extérieur.
- Vérifier à la maison si l'équipement personnel devant être utilisé durant les activités scolaires (p. ex. skis, patins, casques protecteurs) est en bon état.

Veillez remplir la fiche de renseignements médicaux ci-dessous, que votre enfant remettra à son enseignante ou enseignant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec une ou un responsable de votre école.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom de l'élève _____ Année _____ Enseignante ou enseignant _____

Je transmets aux autorités de l'école les renseignements suivants au sujet des antécédents médicaux de mon enfant en rapport avec sa participation aux programmes d'études et intra-muros d'éducation physique.

- Veillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants (s'il y a lieu, précisez) : épilepsie, diabète, handicap orthopédique, troubles cardiaques, asthme, allergies, malaises ou blessures à la tête ou au dos (durant les deux dernières années) arthrite, rhumatisme, saignements de nez chroniques, étourdissements, évanouissements, maux de tête, épaule disloquée, hernie, articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses, genoux instables ou bloqués _____
- Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
- Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition au cours d'activités sportives? _____
Qui devrait les lui administrer? _____
- Votre fils/fille/pupille porte-il/elle un bracelet _____ une chaîne de cou _____ ou une carte d'alerte médicale? _____
Si oui, précisez les renseignements qui y sont inscrits : _____
- Votre enfant porte-t-il des lunettes? _____ des verres de contacts? _____
- Précisez tout autre renseignement médical qui pourrait exiger une modification des activités : _____

Par ma signature, je reconnais le bien-fondé de l'avis sur l'élément de risque qui figure plus haut. Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

À NOTER: Tous les renseignements resteront confidentiels. En vertu des principes énoncés dans *La loi sur la protection des renseignements personnels* ces renseignements ne serviront qu'aux fins de programme éducatif et/ou la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

ANNEXE B

ACTIVITÉS SPORTIVES

CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
- attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone (fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à de la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Tout **plan de mesures en cas de blessures**, vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir **un plan de mesures en cas de blessures**. Voici un modèle de plan:

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe I).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.

ANNEXE C
(suite)

- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.
- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (enseignant, responsable de l'administration scolaire ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès **du surveillant responsable** que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance devrait arriver;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le reconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé.
- 11) Restez calme et parlez sans élever la voix.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) **Le surveillant responsable, ou un adulte désigné**, doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le reconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ .**
- 15) Remplissez un rapport d'accident et transmettez-le à un responsable du district scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement (p. ex. un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend également de l'habileté et des connaissances des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation* :

« L'élève doit :

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités d'éducation physique, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. excursion de ski de fond, basket-ball au gymnase).

La responsabilité en matière de sécurité durant les activités d'éducation physique doit progressivement passer de l'enseignant à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité. Les élèves doivent comprendre la manière d'appliquer les consignes de sécurité et la raison d'être de ces consignes.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE E

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les activités intra-muros, p. ex. salle de classe vide, sous-sol de l'école, et autres. Pour les salles de conditionnement, voir l'annexe H.)

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle pour des activités intra-muros :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, les exercices à l'aide de sacs d'équilibre et de chaises, etc. Éviter d'y tenir des jeux de balle, le ballon chasseur et les jeux intenses dont le déroulement est continu (p. ex. jeux de poursuite, soccer et hockey en salle).
- 2) Durant les jeux d'équipe, interdire tout contact.
- 3) Limiter le nombre des personnes qui pratiquent une activité intra-muros en fonction de la superficie des locaux, des risques que présente l'activité et du degré de maturité des élèves.
- 4) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les personnes qui participent à l'activité intra-muros.
- 5) Planifier des exercices permettant un encadrement maximal.
- 6) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, afin d'éviter de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 7) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle; en utilisant des cônes, dans la mesure du possible.
- 8) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 9) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante ou une surveillance sur place pendant que le surveillant de l'activité va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 10) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (p. ex. qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (p. ex. matériel et meubles).

LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASE			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépassent doivent être soit rembourrés ou affleurants.			
• Sans clous ni crochets saillants			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
PANIERES DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixées au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLES			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins garnie et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures ni effilochés			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL <ul style="list-style-type: none">• Crochets, poulies et rochet en bon état• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL <ul style="list-style-type: none">• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux• Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON <ul style="list-style-type: none">• Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR <ul style="list-style-type: none">• Poteaux et attaches des bases en bon état• Tapis du sautoir portatif en bon état• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS <ul style="list-style-type: none">• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure• Mousse en bon état• Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES <ul style="list-style-type: none">• Roulettes solidement fixées• Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Pas de bords tranchants			
BALLE-MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY-BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trous dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, fissures, éclats et pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE) (suite)			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			

ANNEXE G

TECHNIQUES DE SOULÈVEMENT, D'ABAISSEMENT, DE TRANSPORT, DE SUPPORT ET D'OBSERVATION

Avant de proposer une activité intra-muros qui comprend l'un des mouvements indiqués ci-dessus, les surveillants des activités intra-muros doivent s'assurer que les élèves connaissent bien les techniques de soulèvement, de support, de transport, d'abaissement et d'observation. Si l'on estime que les élèves ne maîtrisent pas bien ces techniques, on doit éviter ce genre d'activité.

OBSERVATION

Les responsabilités varient selon l'âge, la force, la maturité et l'expérience des élèves

Les élèves peuvent :

- 1) effectuer une observation visuelle, par exemple s'assurer que la zone de l'activité est bien dégagée, donner des consignes verbales et vérifier l'emplacement et la stabilité du matériel;
- 2) aider leurs camarades à rester en équilibre sur le sol et sur tout type d'appareil;
- 3) observer les activités de poids et haltères.

SOULÈVEMENT/ABAISSEMENT

Techniques de soulèvement et d'abaissement appropriées :

- garder le dos droit;
- fléchir les genoux;
- garder les mains près du corps;
- soulever directement à la verticale;
- ne pas tourner le torse;
- centrer les objets sur le corps;
- soulever seulement des objets ou des personnes de poids approprié.

Lorsque plusieurs personnes soulèvent ou abaissent une personne ou un objet, la base du support doit être solide. Par exemple, les élèves qui soulèvent une ou un camarade doivent se tenir par les avant-bras.

On soulève ou abaisse une personne en la tenant par les membres appropriés, par exemple les bras. Les participantes et participants doivent se sentir en confiance.

TRANSPORT

Lorsqu'il se sert de ses mains et de ses bras pour transporter un objet ou une personne, le porteur doit répartir le poids au centre et devant lui. Pour transporter quelqu'un sur son dos, se conformer aux techniques de soulèvement décrites ci-dessus. Ne jamais bloquer les genoux.

Éviter de transporter les élèves par le cou.

La personne transportée ne doit pas s'agripper au cou du porteur, par exemple, en cas de transport à dos d'âne, elle peut enrouler ses jambes autour de la taille, et ses bras autour des épaules du porteur.

Éviter de transporter les élèves sur les épaules seulement sauf dans la piscine.

Éviter de transporter une personne à l'envers, sauf pour les courses de brouette.

SUPPORT

Ne jamais supporter un objet ou une personne avec le cou, la tête ou le bas du dos. Se servir plutôt des hanches et des épaules.

S'assurer que la base du support est bien solide.

ANNEXE H

SÉCURITÉ DANS LES SALLES ET LES CENTRES DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

La Politique 709 doit être suivie.

Veillez consulter le module 4, intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau - Brunswick – Programmes d'études au secondaire* et en particulier la section sur les exercices aérobiques et la musculation.

Exigences pour l'utilisation de la salle de musculation

1. On doit enseigner aux élèves les techniques de soulèvement et les mesures de sécurité, soit dans le cadre du cours d'éducation physique, soit dans le cadre d'une séance de formation conçue par des personnes compétentes. Répéter les consignes au besoin.
2. On doit signaler aux élèves les éléments de risques propres à la musculation et aux activités de conditionnement physique. Les élèves et leurs parents doivent signer une formule autorisant l'élève à participer à la séance de formation et à utiliser la salle de musculation ou le centre de conditionnement physique (voir l'annexe A).
3. Les élèves doivent porter un laissez-passer bien visible avant de pouvoir entrer dans la salle de musculation et signer un registre à l'arrivée et au départ.
4. Seuls les élèves qui s'entraînent sont autorisés dans la salle. Aucune personne ne doit être admise dans la salle comme spectateur.

Surveillance

Un enseignant doit assurer une surveillance générale.

Pour ce qui est des salles de musculation et des centres de conditionnement physique, on doit assurer une surveillance sur place. Les surveillants peuvent être des assistants, des aides-enseignants, des enseignants retraités, des parents, des élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative, de futurs enseignants ou des élèves du cycle supérieur ayant reçu la formation nécessaire. Ces personnes doivent :

1. vérifier les laissez-passer des élèves qui pénètrent dans la salle de musculation;
2. ouvrir et verrouiller la salle de musculation en conformité avec les directives de l'école;
3. encourager les élèves à suivre les règles et marches à suivre qui sont affichées;
4. signaler tout problème à l'enseignant responsable dès que possible; et
5. s'assurer que les élèves laissent la salle en bon état.

Autres règles

1. On doit fixer une marche à suivre pour s'assurer que les installations et le matériel sont inspectés tous les jours et que les réparations nécessaires sont effectuées.
2. Tout manquement aux règles peut entraîner une sanction, par exemple la suspension ou la perte du laissez-passer, le renvoi temporaire de l'élève ou encore la fermeture de la salle de musculation.
3. Personne ne doit rester seul dans la salle de musculation.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de disposer des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.
- Un élève saignant ne doit pas retourner à l'activité avant que la blessure soit couverte.

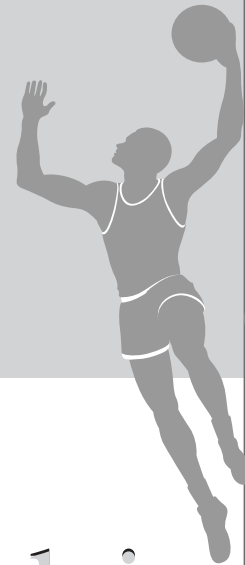
La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE



Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 6

Activités sportives
interscolaires au secondaire



2002

830150

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT	III
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU SECONDAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires ...	1
Portée du présent document	1
A) Questions générales	2
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices	5
2. Matériel	5
3. Vêtements et chaussures	6
4. Installations	6
5. Règles et directives particulières	7
6. Surveillance	7
7. Compétences des entraîneurs	10
8. Rôle et responsabilités des entraîneurs	10
9. Rôle et responsabilités des élèves	11

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Meneurs de claques (avec acrobaties)	18	Balle au mur	36
Meneurs de claques (danse)	20	Ballon-balai (sur glace)	17
Athlétisme - Courses : sprints, 400 m, 800 m, 1 500 m, 3 000 m, relais	54	Base-ball/Balle rapide	14
Athlétisme - Haies	50	Basket-ball	15
Athlétisme - Lancer du disque	48	Cricket	21
Athlétisme - Lancer du javelot	51	Cross-country/Course d'orientation	22
Athlétisme - Lancer du poids	53	Curling	25
Athlétisme - Saut à la perche	52	Cyclisme/Vélo tout terrain	26
Athlétisme - Saut en hauteur	49	Escrime	28
Athlétisme - Triple saut, Saut en longueur	55	Flag-football, Touch-football	30
Badminton	13	Football avec plaqués	31
		Golf	33

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Gymnastique		Ringuette sur glace	40
- barres parallèles, barre fixe, anneaux,		Rugby	41
barres asymétriques, exercices au sol		Ski alpin/Surf des neiges	42
poutre d'équilibre, cheval d'arçons, sauts	34	Ski de fond	23
Hand-ball	46	Soccer (d'intérieur et d'extérieur)	43
Hockey sur gazon	29	Balle-molle, Lob-ball, Balle-lente, Trois lancers	44
Hockey sur glace	37	Sports de raquette - Racquetball, Squash	39
Jeu de crosse (en salle et sur terrain)	38	Tennis	47
Lutte	60	Tir à l'arc	12
Natation/Nage synchronisée	45	Triathlon - (natation, cyclisme, course)	56
Tennis de table	46	Volley-ball	57
Plongeon	27	Water-polo	58
Poids et haltères	59		
Quilles	16		

Annexe A – Formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires - secondaire	61
Annexe B – Demande de reprise des activités sportives	63
Annexe C – Contenu des trousse de premiers soins	64
Annexe D – Plan de mesures en cas de blessures	65
Annexe E – Responsabilités des élèves	67
Annexe F – La sécurité dans les salles d'activité	68
Annexe G – Listes de vérification	69
Annexe H – Plan d'entraînement	80
Annexe I – Entraîneurs ne faisant pas partie du personnel enseignant - Critères de sélection proposés	81
Annexe J – Formulaire de candidature pour les entraîneurs bénévoles	82
Annexe K – Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels	84
Annexe L – Règles de comportement à l'intention des participants aux championnats de l'ASINB	85
Annexe M – Fonctions habituelles des entraîneurs	86

À noter : Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des districts scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes suivantes qui ont participé à l'adaptation de ce document aux besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick:

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 05
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

ISBN 1-55236-573-5

Tous droits réservés
© 2002

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU SECONDAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à son personnel. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite, des mesures à prendre pour réduire au minimum et autant que possible les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborées. Mais une ligne directrice, aussi convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour l'entraîneur, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Les présentes lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires attirent leur attention sur les pratiques sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité sportive. La mise en place de pratiques sûres, comme le choix d'activités selon une progression appropriée, l'inspection du matériel et des installations, la surveillance et l'encadrement appropriés permettent de réduire au minimum les risques d'accidents. Ce document devrait donc aider les district scolaires à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer des activités sportives interscolaires, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles et de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Les présentes lignes directrices énoncent les normes de sécurité minimales que doivent suivre les entraîneurs et les responsables de l'administration scolaire pour les activités sportives interscolaires. Ces activités sont celles des programmes de compétition sportive parrainés par les écoles et se distinguent par les caractéristiques suivantes :

- habituellement elles n'ont pas lieu pendant les heures de classe; (voir les lignes directrices pour l'organisation des activités parascolaires de l'ASINB)
- elles entraînent la sélection d'une équipe ou d'un groupe particulier d'élèves;
- elles comportent des rencontres avec des équipes ou des groupes de l'extérieur.

Les lignes directrices qui s'appliquent aux activités du programme d'études et aux activités intra-muros se trouvent dans les quatrième et cinquième modules.

L'ASSOCIATION SPORTIVE INTERSCOLAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les activités sanctionnées par l'ASINB sont marquées d'un astérisque et devraient être régies en fonction des règlements convenus par l'Association.

A) QUESTIONS GÉNÉRALES

À noter : Les exemples cités dans le présent document ne représentent pas toutes les situations possibles.

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à l'ensemble des activités sportives interscolaires. En voici quelques-unes :

- 1) Avant la première séance d'entraînement, l'entraîneur doit se renseigner sur les antécédents médicaux et les handicaps physiques des élèves qui désirent faire partie de l'équipe. Cette personne doit savoir si des élèves ont des problèmes de santé (troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète ou allergies graves). Chaque école doit mettre en place un processus permettant aux entraîneurs d'accéder aux renseignements médicaux. Les entraîneurs doivent avoir à leur portée le dossier médical des élèves qui participent à toute séance d'entraînement ou rencontre (voir l'annexe A).
- 2) Avant la première séance d'entraînement, on doit informer les parents des risques que comporte la participation aux activités sportives interscolaires et leur demander de signer et de renvoyer le formulaire intitulé *Formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires au secondaire* (voir l'annexe A).
- 3) Chaque école doit nommer un membre du personnel enseignant ou du personnel cadre comme responsable du programme d'activités sportives interscolaires. Cette personne doit s'assurer que les entraîneurs sont bien au courant de la politique de l'école ou du district scolaire en matière d'entraînement et leur remettre tous les documents pertinents.
- 4) Si un/e élève manque une séance d'entraînement ou une rencontre en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins médicaux (donnés par un médecin, un chiropraticien, un physiothérapeute, etc.), l'entraîneur doit obtenir de la personne qui a prodigué les soins, du père, de la mère, du tuteur de l'élève une autorisation attestant que l'élève peut reprendre la pratique de l'activité sportive en question. Un exemple d'une telle autorisation intitulée *Demande de reprise des activités sportives* est fourni à l'annexe B.
- 5) Si un accident se produit durant une activité sportive interscolaire, on doit appliquer le plan de mesures en cas de blessures de l'école. Pour plus de précisions sur le plan de mesures en cas de blessures, voir l'annexe D.
- 6) On doit toujours avoir à portée de la main une trousse complète de premiers soins. Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'établissement, on doit également prévoir une trousse de premiers soins satisfaisante. Pour plus de précisions sur les articles que doit contenir la trousse de premiers soins, voir l'annexe C.
- 7) On doit prendre des précautions universelles (p. ex. porter des gants imperméables) dans les situations où l'on peut entrer en contact avec du sang ou des liquides corporels (voir l'annexe K). On doit alors suivre les politiques pertinentes du district ou d'autres organismes (organismes de réglementation des activités sportives, règlements des associations, etc.).
- 8) Avant de demander aux élèves de participer à des activités sportives vigoureuses à l'extérieur, on doit tenir compte du temps qu'il fait, de l'entraînement antérieur des élèves et de la durée de l'effort requis.
- 9) Dès le début de la saison sportive, on doit informer les élèves des règles de conduite à respecter dans le vestiaire, dans d'autres écoles (Règles de comportement à l'intention des participants aux championnats de l'ASINB, etc.).

- 10) Si des élèves doivent participer à une activité qui ne figure pas dans le présent document, consulter les lignes directrices de l'organisme de réglementation des activités sportives. Déterminer si l'activité comporte des risques élevés ou non (selon les critères énoncés à la page 7) et choisir la marche à suivre en conséquence.
- 11) La présence de spectateurs ne doit en aucun cas présenter un risque.
- 12) Les arbitres doivent connaître les règles qui s'appliquent au sport pratiqué.
- 13) On doit encourager les participants à se procurer une assurance contre les accidents. (Les sports officiels de l'ASINB – marqués d'un astérisque dans ce module – sont couverts par la police d'assurances contre les accidents de sports de l'ASINB à l'exception du hockey qui est couvert par l'ACH).
- 14) L'entraîneur doit connaître la politique du district concernant le transport des élèves (dans des véhicules publics ou privés) pour la tenue d'activités sportives interscolaires et s'y conformer. Les parents et les tuteurs doivent être informés du mode de transport choisi et des règles de conduite que doivent respecter les élèves. **(Référence : Directives pour l'utilisation des véhicules par les conseils des élèves -Direction du transport scolaire, Ministère de l'Éducation)**
- 15) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessures, on doit prendre des mesures correctives pour éviter que cela ne se reproduise.
- 16) Les activités sportives interscolaires sont regroupées en deux catégories, selon les niveaux de risques. Pour toutes les activités :
 - a) L'école **hôte** doit s'assurer que le personnel requis et le matériel de premiers soins sont accessibles tout au long des activités ou prestations (meneurs de claques avec acrobaties, etc.).
 - b) L'exigence minimale à l'égard des premiers soins pendant les rencontres ou les séances d'entraînement : responsable doit être sur place pour dispenser les soins aux élèves blessés.
 - c) L'entraîneur doit remplir au moins une des conditions suivantes :
 - avoir réussi le premier niveau de formation technique des entraîneurs du PNCE pour le sport en cause;
 - avoir participé à un atelier ou à une séance d'encadrement portant sur le sport en cause au cours des trois années précédentes;
 - avoir participé au sport en cause comme joueur ou entraîneur.

Les activités à risque élevé se distinguent par ces caractéristiques suivantes :

- risque plus grand de blessures ayant des conséquences graves;
- possibilité de contacts corporels et de contacts avec le matériel;
- utilisation d'un équipement particulier;
- rapidité du jeu;
- nécessité de porter un équipement protecteur;
- nature de la surveillance requise;
- entraînement nécessaire.

Pour les activités à risque élevé, on doit également observer les règles suivantes :

L'entraîneur doit avoir une feuille de présence, et les inscrire. Il lui faut également inscrire ses plans d'entraînement sur papier en se reportant aux méthodes de développement progressif des habiletés et en tenant compte des risques que comporte le sport (voir l'annexe H).

Exemples d'activités sportives à risque élevé :

SPORTS À RISQUE ÉLEVÉ	SPORTS À FAIBLE RISQUE	
Tir à l'arc Ballon-balai (sur glace) Meneurs de claques (avec acrobaties) Cyclisme/Vélo tout terrain Plongeon Escrime Hockey sur gazon Football Gymnastique Hockey sur glace Jeu de crosse (en salle ou sur terrain) Rugby Ski (alpin)/Surf des neiges Natation/Nage synchronisée Athlétisme (pelouse) : lancer du javelot, lancer du poids, lancer du disque, saut en hauteur, saut à la perche Triathlon Water-polo Poids et haltères Lutte	Badminton Base-ball Basket-ball Quilles Meneurs de claques (danse) Cricket Cross-country, course d'orientation Ski de fond Curling Flag-football, touch-football Golf Balle au mur Jeu de boules Racquetball Aviron Balle-molle, balle lente Soccer Squash Tennis de table Tennis (par équipe)	Athlétisme - tous les sports de piste; pelouse : saut en longueur, triple saut Volley-ball

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

- a) Les lignes directrices concernant chaque activité sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Matériel	Règles et directives particulières
Vêtements et chaussures	Surveillance
Installations	

- b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL (mesures de sécurité)

- a) Si l'on utilise un matériel qui ne figure pas dans le présent document, on doit toujours s'assurer que le matériel ne présente pas de risques (bords tranchants, angles prononcés, fissures, éclats de bois, etc.) et que sa taille, son poids et sa résistance conviennent à l'activité.
- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.
- c) **Matériel personnel**
- On doit s'assurer que les élèves et leurs parents savent bien que le matériel qu'ils apportent (casques et bâtons de hockey, raquettes, bâtons de golf, etc.) pour des activités sportives interscolaires doit être en bon état.
 - On doit s'assurer que les parents et les élèves connaissent bien les mesures de sécurité à prendre à l'égard des protège-dents et des lunettes; celles-ci doivent être en plastique incassable et munies d'une courroie pour la pratique de certaines activités.
 - Si des organismes de réglementation ou des associations sportives locales, régionales ou provinciales exigent le port d'un matériel personnel spécial (un protège-cou pour les joueurs de hockey, par exemple), les élèves, leurs parents ou tuteurs doivent se procurer des articles conformes aux normes reconnues.
 - Le matériel de protection fourni par le district ou l'école doit satisfaire aux normes reconnues (p. ex. celles de la CSA pour les casques de hockey, celles de la NOCSAE pour les casques de football) et être bien ajusté.
 - Le matériel de protection personnelle doit être ajusté uniquement au moyen des dispositifs prévus à cette fin par le fabricant. Toute modification susceptible de réduire la protection offerte par le matériel (p. ex. le fait de raccourcir la partie arrière d'un protège-dents) annule la garantie de sécurité du matériel.
 - On doit rappeler aux élèves que les bouteilles d'eau font partie du matériel personnel et ne doivent pas être partagées.
 - Les élèves doivent signaler aux entraîneurs toute défectuosité et tout problème concernant leur matériel personnel.

d) **Matériel d'usage collectif**

- Les entraîneurs doivent régulièrement vérifier l'état de ce matériel et encourager les élèves à leur signaler tout problème à cet égard. Des précisions sont fournies à ce sujet à l'annexe G.
- Le matériel doit être inspecté régulièrement et entretenu par des spécialistes expérimentés (personnel d'inspection, comité de santé et de sécurité du conseil, etc.); on doit tenir un registre de ces activités.
- Les entraîneurs doivent effectuer une inspection visuelle du matériel avant chaque séance d'entraînement ou rencontre, effectuer les réparations qui s'imposent ou s'abstenir d'utiliser le matériel endommagé.
- Les entraîneurs qui empruntent, louent ou prêtent du matériel (tapis de lutte, appareils de gymnastique, casques protecteurs pour les joueurs de football, etc.) pour une séance d'entraînement ou une rencontre doivent s'assurer que ce matériel est conforme aux normes reconnues et qu'il a été inspecté et jugé satisfaisant.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Les élèves qui participent à des activités sportives interscolaires doivent porter la tenue appropriée. Les uniformes portés durant les compétitions sont prescrits par l'organisme de réglementation local des activités sportives. Les accessoires servant à retenir les cheveux ne doivent présenter aucun danger.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés, comme les accessoires d'alerte médicale ou les bijoux à caractère religieux ou culturel doivent être retenus à l'aide de ruban adhésif ou recouverts, s'ils présentent un risque. Les dérogations à cette règle sont énoncées dans les fiches d'activité.

4. INSTALLATIONS

- a) Afin d'offrir un milieu sûr pour les activités sportives interscolaires, les entraîneurs de même que les organisateurs doivent inspecter à l'avance les installations devant être utilisées. Cette inspection peut s'effectuer visuellement ou à l'aide d'une liste de contrôle (voir l'annexe G). On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (poteaux de buts, tribune faisant saillie, estrades, etc.) doivent être signalés aux élèves, aux entraîneurs, aux arbitres et autres responsables. On doit encourager les élèves à signaler aux entraîneurs tout problème touchant les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité figurent à l'annexe E.
- b) Pour toutes les activités intérieures, les murs et les tribunes ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un poteau situé à l'avant du mur ou de la tribune. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre à l'égard de l'utilisation d'installations situées à l'extérieur du gymnase sont énoncées à l'annexe F.
- c) Le matériel ou les meubles qui présentent un risque pour les élèves ne doivent pas simplement être rangés sur le pourtour de l'aire où s'exécutent les

- f) Un appareil téléphonique ou un autre moyen de communication doit toujours être accessible, partout où se tiennent des activités.
- g) Les terrains de jeux ne doivent comporter aucun élément de risque, comme les trous, les débris de verre ou les pierres. Les surfaces fortement irrégulières doivent être signalées aux élèves, à la direction de l'école et à la municipalité (s'il y a lieu) et réparées au besoin. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs (p. ex. pour les matchs de rugby ou de football). Les autres installations utilisées (piscines, arénas, etc.) doivent être conformes aux normes de sécurité et ne présenter aucun danger. On doit signaler aux autorités compétentes toute situation susceptible de présenter un danger.

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) On doit enseigner les techniques particulières à une activité sportive interscolaire selon la progression voulue, avant de permettre aux élèves d'y participer.
- b) Avant d'enseigner les techniques d'un sport, l'entraîneur doit :
 - informer les élèves des risques que comporte l'activité;
 - leur montrer comment réduire les risques au minimum;
 - établir les règles à suivre afin que l'activité puisse être exercée sans danger.
- c) On doit s'assurer que les élèves possèdent la condition physique correspondant au niveau des rencontres.
- d) On doit indiquer aux élèves comment se protéger contre le rayonnement ultraviolet de haute intensité.
- e) On doit indiquer aux élèves les consignes de sécurité à observer lorsque les conditions atmosphériques deviennent dangereuses (foudre, etc.).
- f) Pendant les séances d'entraînement et les rencontres, les élèves doivent avoir assez de liquide à boire à leur disposition pour se réhydrater.

6. SURVEILLANCE

- a) **Définition :** La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus les activités et l'utilisation des installations et du matériel sont sûres.
- b) **Entraîneur :** s'entend de toute personne autorisée à exercer cette fonction par la direction de l'école ou la personne désignée (voir l'annexe I). L'entraîneur qui n'est ni membre du personnel enseignant ni du personnel cadre employé par le district, ni titulaire d'un certificat de compétence pour l'enseignement approuvé par la direction ou la personne désignée (p. ex. enseignant à la retraite, enseignant sans contrat, etc.) doit :
 - se conformer aux critères identifier de la Politique 701
 - remplir le formulaire de candidature des entraîneurs externes (voir l'annexe J);
 - rencontrer la direction de l'école, ou la personne désignée, et obtenir son autorisation (voir l'annexe J);
 - se familiariser avec la politique et les pratiques pertinentes du district que la direction de l'école ou la personne désignée lui aura fournies.

- c) **Agent de liaison de l'entraînement** : La direction de l'école, ou la personne désignée, doit nommer un agent de liaison d'entraînement qui est membre du personnel enseignant ou du personnel cadre employé par le district pour tout entraîneur qui n'est pas membre du personnel enseignant ou du personnel cadre. Le degré de soutien varie selon l'expérience et les compétences de l'entraîneur et sera fixé par la direction de l'école ou la personne désignée. L'agent doit être :
- clairement identifié et disponible pour les élèves comme première personne-ressource à l'école ;
 - disponible pour toutes questions soulevées par l'entraîneur, les participants ou les autres personnes;
 - responsable d'assister, à l'occasion, aux séances d'entraînement et aux rencontres ou à un endroit connu et à la disposition des participants, comme la salle de classe (voir le paragraphe précédent concernant le degré de soutien) sur une base régulière;
 - responsable d'assister à l'occasion, et sans préavis, aux séances d'entraînement et aux rencontres.
- d) L'entraîneur doit posséder les compétences requises pour l'enseignement d'un sport présentant des risques élevés (voir les fiches correspondantes)
- e) **Surveillance assurée par l'entraîneur** : La surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Les présentes lignes directrices en distinguent trois types pour ce qui concerne les entraîneurs : **la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité selon le degré d'habileté et la maturité des participants.
- f) **Catégories de surveillance** : La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence de l'entraîneur, qui observe le déroulement de l'activité. Cette personne peut observer simultanément plus d'une activité exigeant une **surveillance visuelle constante**. La « **surveillance sur place** » exige sa présence, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. Elle peut donc se rendre brièvement dans des salles attenantes au gymnase tout en exerçant une surveillance sur place. Dans le cas de la « **surveillance générale** », elle peut se tenir dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule dans une aire attenante. La personne qui assure une **surveillance générale** doit être facilement **accessible** et remplir au moins une des conditions suivantes :
- circuler dans l'aire de jeu;
 - faire savoir exactement où elle se trouve;
 - être aisément visible.

Exemple : Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres la course à relais et d'autres le cross-country.

Surveillance visuelle constante – Saut en hauteur (initiation) – L'entraîneur est sur place et observe le déroulement de l'activité.

Surveillance sur place - Relais – Les élèves s'exercent sur la piste et l'entraîneur peut les observer.

Surveillance générale - Cross-country – Les élèves courent dans le quartier de l'école selon un itinéraire préétabli.

- g) Surveillance - Points à considérer
- i) Les élèves doivent savoir que l'utilisation du matériel et du gymnase est interdite en l'absence d'une surveillance appropriée. Des mesures dissuasives doivent être adoptées, par exemple :
 - verrouiller les portes;
 - installer des pancartes indiquant qu'il est interdit d'utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employés dans un bureau d'éducation physique situé à proximité, afin de surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans y être autorisés.
 - ii) La qualité de la surveillance doit être proportionnelle aux risques que comporte l'activité.
 - iii) Au début de la saison sportive, on doit définir les séries de tâches à exécuter, les comportements acceptables ainsi que les responsabilités des élèves et en faire un rappel constant durant la saison. L'entraîneur est tenu, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou montrent un comportement inacceptable. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe E.
 - iv) On doit enseigner les règles du sport pratiqué et veiller de près à leur application.
 - v) Si l'on demande à une personne (personnel enseignant ou de suppléance) de remplacer l'entraîneur pendant un exercice ou une rencontre :
 - le personnel cadre doit vérifier si cette personne possède les compétences voulues pour l'activité en question;
 - la personne qui s'absente, le personnel cadre ou la personne désignée doit remettre à la remplaçante ou au remplaçant les fiches des lignes directrices sur la sécurité visant l'activité interscolaire;
 - la personne qui s'absente doit informer le remplaçant des restrictions ou des modifications qui s'appliquent aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement.
 - vi) Si un grand nombre d'élèves participent à l'activité sportive interscolaire (p. ex. une équipe complète de coureurs de cross-country), il faut prévoir un nombre suffisant d'entraîneurs, par rapport au nombre de participants, pour répondre aux normes de sécurité.
 - vii) L'école **hôte** est responsable de la surveillance des spectateurs. Elle doit prévoir un nombre suffisant de personnes pour assurer la surveillance, compte tenu du nombre de spectateurs.
 - viii) Les responsables de l'organisation de l'événement doivent prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.
 - ix) Si l'activité sportive interscolaire présente des risques élevés (piste et pelouse, par exemple), on doit prévoir un nombre suffisant d'entraîneurs, par rapport au nombre de participants, de manière à répondre aux normes de sécurité.

7. COMPÉTENCE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur responsable doit :

- a) examiner les règles qui s'appliquent à l'échelle locale pour l'activité en cause et assister aux rencontres et séances d'encadrement pertinentes;
- b) être encouragé à suivre la formation de niveau 1 (notions théoriques et techniques) offerte par le Programme national de certification des entraîneurs ou son équivalent pour l'activité sportive qui l'intéresse;
- c) être encouragé à suivre un cours élémentaire de premiers soins;
- d) posséder les compétences requises pour l'enseignement d'un sport présentant des risques élevés (voir les fiches correspondantes).

8. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ENTRAÎNEUR

- a) L'entraîneur doit faire preuve de professionnalisme dans ses rapports avec les élèves, c'est-à-dire insister sur le respect mutuel, l'équité et le développement des habiletés.
- b) L'entraîneur doit connaître les règles du sport qu'il enseigne et les habiletés que les élèves doivent développer pour pratiquer ce sport sans danger.
- c) L'entraîneur doit bien connaître :
 - la politique de gestion des risques du district et les règles administratives adoptées par ce dernier à l'égard des activités sportives interscolaires;
 - la politique du district en matière de transport;
 - le statuts et le règlement régissant les jeux et les compétitions.
 - l'annexe M de ce module
- d) L'entraîneur doit s'assurer que le père, la mère ou le tuteur de chaque élève visé a rempli un *formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires* (voir l'annexe A) et l'a remis avant que l'élève ne participe à la **première séance d'entraînement**. **L'entraîneur doit pouvoir consulter ce formulaire au moment de toutes les séances d'entraînement et rencontres.**
- e) L'entraîneur doit tenir compte des habiletés, de la taille, de l'âge et de la condition physique des élèves dans le choix des activités. Ils doit établir l'intensité et la fréquence des séances d'entraînement et des rencontres afin de ne pas mettre les élèves en danger; et doit notamment s'abstenir d'exiger la répétition excessive d'un exercice (p. ex. réception du ballon sur la tête, mouvement de frappe) ou de tenir plusieurs séances d'entraînement ou rencontres le même jour.
- f) Après une interruption de plus de deux semaines au cours d'une saison, l'entraîneur doit prévoir une période d'entraînement appropriée avant la reprise des compétitions.
- g) L'entraîneur doit informer les parents, par écrit ou verbalement, de la date des séances d'entraînement et des rencontres, ainsi que du lieu où elles doivent se tenir.

- h) L'entraîneur doit préciser dès le début de la saison ses attentes et ses méthodes générales pour la conduite des séances d'entraînement et des rencontres. Il doit solliciter la participation des élèves à l'établissement des règles de conduite qui favorisent la discipline et la maîtrise de soi, afin de réduire les risques de blessures et de favoriser le respect des règles du jeu (voir l'annexe L).
- i) **Rencontres**
- L'arbitre doit être traité avec respect. Ses décisions sont définitives (si une révision est demandée, on doit suivre la procédure officielle).
 - L'entraîneur doit contrôler son équipe et demander aux élèves de respecter les règles du jeu et les règles de sécurité.
 - L'entraîneur visiteur est responsable du comportement de son équipe et des chauffeurs bénévoles qui l'accompagne.
 - L'entraîneur doit avoir pris connaissance du guide d'entraînement de l'école ainsi que du code de conduite des entraîneurs de l'association locale.
- j) **Surveillance**
- L'entraîneur doit surveiller les élèves comme il se doit pendant toutes les étapes des activités (séances d'entraînement et de réchauffement, rencontres et pauses).
 - Quelle que soit l'activité sportive en cause, si l'entraîneur n'est pas du même sexe que les élèves et s'il est possible que les élèves passent la nuit ailleurs qu'à leur domicile, la direction de l'école doit nommer un surveillant adulte, du même sexe que les élèves, et cette personne doit demeurer et être sur les lieux d'hébergement durant tout le séjour.
- k) L'entraîneur chargé d'une activité sportive à risque élevé doit conserver une feuille de présence pour les inscrire et il doit inscrire leurs plans d'entraînement sur papier, en se reportant aux méthodes de développement progressif des habiletés et en tenant compte des risques que comporte le sport (voir l'annexe H, *Plan d'entraînement*).
- l) L'entraîneur doit vérifier visuellement l'état des installations et des surfaces de jeu avant chaque séance d'entraînement ou rencontre, et si il juge qu'il y a des risques, s'abstenir de les utiliser.

9. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

- a) Les élèves doivent tous se conformer aux règles de conduite établies.
- b) On doit encourager l'ensemble des élèves à signaler aux entraîneurs toute blessure quelle qu'elle soit.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter régulièrement tout le matériel pour s'assurer qu'il ne comporte pas de défauts.</p> <p>Offrir aux élèves des accessoires de protection des bras et des doigts (bracelet).</p> <p>La hauteur et le poids de l'arc doivent être adaptés à la taille et à la force du participant ainsi qu'à la distance de tir. Remettre aux élèves des flèches en nombre égal et de longueur appropriée.</p> <p>Cibles appropriées</p> <p>Arbalètes interdites</p> <p>Utiliser des carquois au sol ou au dos.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Vêtements correctement ajustés sur le haut du corps.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p>	<p>Les aires de pratique ne doivent comporter obstacle ni danger.</p> <p>Pour le tir à l'arc en salle, utiliser un filet de sécurité convenablement installé.</p> <p>Surveiller les accès à l'installation.</p> <p>Pour le tir à l'arc en plein air, délimiter et surveiller convenablement l'aire de tir.</p>	<p>Enseigner aux élèves les consignes de sécurité, les techniques de tir, le mode d'entretien et d'utilisation du matériel ainsi que les méthodes sûres permettant de retirer les flèches de la fosse de tir avant le début des tirs.</p> <p>Établir la ligne de tir selon le degré d'habileté des élèves.</p> <p>Personne ne doit se tenir à l'avant de la ligne de tir.</p> <p>Sauf s'ils s'appêtent à tirer, les élèves doivent se tenir bien à l'arrière de la ligne de tir et à l'écart des archers en place.</p> <p>Mettre en place une procédure pour le début du tir, la fin du tir et le retrait des flèches.</p> <p>Ne jamais pointer un arc chargé vers une personne.</p> <p>Les arcs ne peuvent être chargés que sur la ligne de tir.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir à tout le moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le tir à l'arc; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de tir à l'arc depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le tir à l'arc comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***BADMINTON**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes régulièrement pour s'assurer qu'elles ne sont pas cassées et qu'elles offrent une bonne prise.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>L'aire de jeu doit être dépourvue de débris et d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite; p. ex. : ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Durant les séances d'entraînement, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Les joueurs doivent interrompre le jeu quand un objet étranger se trouve sur le court.</p> <p>Indiquer aux élèves pourquoi il est bon d'avoir des lunettes de protection.</p> <p>Enseigner à l'élève qui joue au filet à ne pas faire face à son partenaire pendant le jeu.</p>	<p>Surveillance sur place pendant l'initiation. Surveillance générale par la suite.</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*BASE-BALL BALLE RAPIDE

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les frappeurs, les coureurs et le frappeur du cercle d'attente doivent porter un casque homologué CSA.</p> <p>Le casque doit protéger les deux oreilles.</p> <p>Le receveur doit porter la totalité du matériel prescrit par Base-ball Canada</p> <p>Tous les joueurs doivent avoir une protection suffisante du bas-ventre.</p> <p>Le receveur des lanceurs de relève doit porter un masque.</p> <p>On ne doit laisser traîner aucune pièce de matériel sur l'aire de jeu.</p> <p>Bâtons en aluminium assurant une bonne prise.</p>	<p>Pantalons, chandail d'équipe et casquette de base-ball</p>	<p>Les buts doivent être bien arrimés.</p> <p>Le losange doit être plat et bien entretenu.</p> <p>Les filets de protection doivent être vérifiés avant chaque rencontre et réparés au besoin.</p> <p>Toute voie donnant accès à l'aire de jeu doit être tenue fermée.</p> <p>L'abri des joueurs doit être protégé par un grillage.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Si l'arbitre juge, après avoir consulté les entraîneurs, que l'aire de jeu n'est pas sûre, la rencontre doit être reportée.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Enseigner les techniques de glissade, afin de prévenir les blessures.</p> <p>Interdire aux joueurs de glisser tête première, sauf pour revenir au but.</p> <p>Mettre en oeuvre un programme de conditionnement physique favorisant la souplesse et l'accroissement de la capacité cardiovasculaire et prévoyant un échauffement avant les rencontres.</p> <p>Les lanceurs en période d'échauffement doivent se tenir suffisamment loin de l'aire de jeu.</p> <p>Aucun lanceur ne doit effectuer plus de 60 lancers par rencontre, ni disputer plus de 2 rencontres par jour.</p> <p>Les joueurs inactifs doivent s'asseoir au banc ou se placer derrière.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***BASKET-BALL**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Si, en faisant leurs sauts vers le panier, les joueurs risquent de toucher un mur d'extrémité ou une estrade, disposer des tapis d'exercice ou tout autre rembourrage protecteur derrière le panier. Les tapis protecteurs posés sur les murs d'extrémité doivent être d'au moins 1,83 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe [maximum de 10 cm (4 po) du plancher] et d'au moins 4,88 m (16 pi) de large.</p> <p>S'il y a une estrade près de la ligne de fond, placer des tapis d'exercice du rebord de l'estrade jusqu'au plancher.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Retenir les cheveux à l'aide d'un accessoire non métallique et fait d'un matériau souple.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la surface de jeu doit être propre, dépourvue d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les dispositifs de rétention fixés au plancher doivent être recouverts.</p> <p>Placer du rembourrage de protection sur les angles inférieurs des panneaux rectangulaires utilisés lors des compétitions.</p> <p>Seuls les adultes ou les élèves qualifiés peuvent faire fonctionner les treuils motorisés ou manuels servant à élever ou abaisser les paniers.</p> <p>Les treuils de levage ne doivent pas être situés directement sous le dispositif mural de fixation des panneaux.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Si le gymnase ne se prête pas au jeu rapide d'un bout à l'autre du court (p. ex. : présence de portes ou de radiateurs sous les paniers ou d'un mur tout près d'une ligne de fond), modifier les règles en conséquence, par exemple en interdisant le lancer déposé.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Les élèves qualifiés qui abaissent ou relèvent les paniers à l'aide d'un treuil motorisé doivent le faire sous surveillance visuelle constante.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>Les élèves doivent en tout temps porter des chaussures de quilles fournies ou approuvées par l'exploitant de la salle.</p> <p>Tenue de ville acceptable</p>	<p>Salle de quilles</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Informez les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p> <p>Suivre les règles et le code de conduite établis par l'exploitant.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLON-BALAI (SUR GLACE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Masque couvrant tout le visage ou lunettes de protection et protège-dents sont obligatoires</p> <p>Les gardiens doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Bâtons de ballon balai réglementaires</p> <p>Le port d'un casque de hockey homologué CSA est obligatoire.</p> <p>Balle type « Nerf », ballon ordinaire ou ballon réglementaire</p> <p>Gants sont obligatoire</p>	<p>Les joueurs doivent porter des chaussures appropriées et une tenue adaptée au temps qu'il fait.</p>	<p>La surface glacée doit être dépourvue de tout obstacle.</p>	<p>Les joueurs ne doivent jamais porter le balai plus haut que la taille.</p> <p>Le gardien a droit à une zone de protection de 2 m à partir de la ligne du but - cette zone est interdite aux défenseurs comme aux attaquants.</p> <p>Les infractions commises à l'aide du bâton doivent systématiquement faire l'objet d'une pénalisation.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p> <p>Informez les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le ballon balai; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ballon-balai depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le ballon-balai comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*MENEURS DE CLAQUES (AVEC ACROBATIES)

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bandes de tapis d'exercice pour la gymnastique ou la lutte, ou encore tapis d'exercice pliants à bandes velcro</p> <p>Les tapis doivent être bien fixés et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Bien nettoyer les bandes velcro pour garantir une bonne fixation.</p> <p>Bien fixer la poignée des mégaphones et, au besoin, la lisser au papier d'émeri.</p>	<p>T-shirt ou débardeur et short obligatoires. Les jeunes filles peuvent porter la tenue traditionnelle (jupe courte et haut décolleté).</p> <p>Éviter les hauts et pantalons trop larges.</p> <p>Collants et maillots en lycra ou nylon interdits</p> <p>Chapeaux, bijoux et verres fumés interdits</p> <p>Les chaussures doivent assurer un bon soutien (baskets réguliers ou bottillons) et être toujours entièrement lacés.</p> <p>Les cheveux doivent être retenus de manière à dégager le visage.</p>	<p>La surface (plancher de bois ou caoutchouté, moquette d'intérieur, pelouse, tapis tous temps) doit être sèche, plane et dépourvue d'obstacles.</p> <p>Les tapis doivent être bien fixés.</p> <p>Tout objet contre lequel les élèves risquent de se heurter la tête (panier de basket-ball, etc.) doit être élevé et placé hors de portée.</p> <p>On ne doit laisser traîner aucun objet (vêtements, serviettes, bouteilles, etc.) sur le plancher.</p>	<p>Enseigner d'abord les techniques de surveillance et les consignes de sécurité.</p> <p>Les élèves qui soutiennent ou surmontent les pyramides doivent connaître les responsabilités des autres en matière de réception et de surveillance.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves ne doivent pas exécuter des exercices dépassant leurs capacités ou leurs connaissances acquises.</p> <p>Le développement de la force musculaire et le conditionnement physique doivent faire partie de l'entraînement des élèves qui exécutent des acrobaties.</p> <p>Les sauts et enchaînements de roulades ne doivent pas être exécutés sur une tribune.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant l'initiation. Surveillance sur place par la suite.</p> <p>L'entraîneur doit assurer une surveillance active jusqu'à ce que l'élève ait maîtrisé l'exercice.</p> <p>Tous les élèves doivent apprendre et pratiquer les techniques de surveillance active pour tous les exercices, jusqu'à ce que chaque exercice soit maîtrisé.</p> <p>L'entraîneur doit assurer une surveillance de toutes les prestations durant les matchs et les concours.</p> <p>L'entraîneur doit veiller à ce que les élèves puissent évoluer en toute sécurité pendant des matchs de football en tenant notamment la foule loin de l'espace réservé à l'équipe.</p>

*MENEURS DE CLAQUES (AVEC ACROBATIES) suite

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>À l'extérieur, porter un chandail plus épais et, au besoin, un coupe-vent bien ajusté.</p> <p>Ne porter que des gants ou moufles ajustés pour les portés et les pyramides.</p>		<p>Les consignes de sécurité doivent être observées en tout temps.</p> <p>Quand le temps est inclément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire les exercices de saut et les pyramides; • interrompre les mouvements aériens (sauf au départ en position assise) et ajouter des personnes pour une surveillance active des portés; • éliminer les portés prolongés; • éliminer les enchaînements de roulades. 	<p>L'entraîneur en chef doit se tenir au courant des nouvelles techniques, règles et consignes de sécurité, ainsi que des possibilités de formation externes.</p> <p>Si l'équipe fait des mouvements de gymnastique, l'entraîneur doit apprendre les techniques de surveillance propres aux exercices exécutés par les élèves (sauts de main, sauts groupés, rondales, roues, etc.).</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance de cette activité, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • assisté à un cours pratique ou un atelier depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué cette activité comme animateur ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*MENEURS DE CLAQUES (DANSE)

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les pompons doivent être en bon état et sans effilochures.</p> <p>Le matériel électrique doit être en bon état et les câbles doivent être fixés au plancher à l'aide de ruban adhésif ou installé dans les murs.</p>	<p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures d'exercice offrant un bon soutien</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la surface doit offrir une bonne adhérence pour les pieds.</p> <p>Prévoir un espace suffisant pour l'exécution de tous les mouvements.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>L'exécution des exercices ne doit pas nuire aux autres activités.</p> <p>Ramasser toutes les pièces de plastique qui se détachent des pompons, afin de prévenir les risques de blessure.</p> <p>Enseigner la posture correcte à adopter afin de prévenir les blessures.</p>	<p>Surveillance sur place pendant l'initiation. Surveillance générale par la suite.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

CRICKET

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Battes, balles et piquets réglementaires</p> <p>Les batteurs et le garde-guichet doivent porter des jambières et des gants homologués.</p> <p>Le batteur doit porter un casque de cricket homologué. S'assurer que les battes sont sans fissures ni éclats.</p>	<p>Tenue et chaussures (chaussures de sport, etc.) appropriées</p>	<p>Le guichet doit être installé sur un tapis.</p> <p>Le champ de jeu doit être dépourvu d'obstacles et de débris et offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités de l'école.</p> <p>Pour les variantes du jeu qui se jouent à l'intérieur, s'assurer que l'aire de jeu est dépourvue d'obstacles (tables, chaises, pianos, etc.).</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit reposer sur des habiletés enseignées.</p> <p>Le lanceur ne doit pas faire rebondir la balle, ni la lancer contre les guichets.</p> <p>Les élèves qui jouent à l'extérieur doivent être informés de l'importance d'une protection contre le soleil.</p> <p>Désigner une zone où les joueurs non actifs seront en sécurité, suffisamment loin derrière le batteur.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

*CROSS-COUNTRY COURSE D'ORIENTATION

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Système de communication d'urgence doit être accessible.</p>	<p>Les élèves ne doivent pas courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Avant le début d'un parcours de cross ou de course d'orientation, l'entraîneur ou l'organisateur de l'activité doit faire une reconnaissance des lieux afin de repérer et d'éliminer les risques de dangers.</p> <p>S'il s'agit d'un nouveau parcours, on doit informer les élèves des caractéristiques du parcours et des endroits où il faudra faire preuve de prudence.</p> <p>Éviter d'inclure des intersections à forte circulation dans le parcours.</p> <p>Les zones d'arrivée et de départ doivent être planes et dégagées.</p> <p>Placer des surveillants le long du parcours, signaler clairement les dangers et installer des barrières et des cônes aux endroits dangereux.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Enseigner aux élèves les rudiments de la sécurité routière.</p> <p>Adapter la longueur et la difficulté du parcours à l'habileté, à la condition physique et au degré d'entraînement des participants ainsi qu'aux conditions météorologiques.</p> <p>L'entraîneur doit connaître les antécédents des élèves: asthme, problèmes respiratoires et allergie grave (aux piqûres d'abeille, par exemple).</p> <p>Aviser les parents du fait que les élèves iront courir à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Les entraîneurs doivent surveiller l'augmentation de la distance parcourue d'une semaine à l'autre.</p> <p>S'assurer que les élèves auront assez de rafraîchissements pour se réhydrater pendant les séances d'entraînement et les compétitions.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement et les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

SKI DE FOND

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible sur place</p> <p>Système de communication d'urgence doit être accessible.</p> <p>Skis, chaussures et bâtons en bon état</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Superposer plusieurs vêtements et prévoir une tuque.</p> <p>Les élèves doivent avoir un sac-à-dos avec de l'eau, bas de rechange etc.</p>	<p>Lors des séances d'entraînement, informer les élèves du parcours particulier.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. Dans le cas d'un site non commercial, s'assurer qu'il remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • parcours d'exercice suivi au préalable par l'entraîneur ou l'organisateur de la rencontre ou, dans le cas d'un événement traditionnel, par des élèves compétents suivant les directives de l'entraîneur ou de l'organisateur; • situation à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'installations de fartage, entre autres. 	<p>Parler aux élèves des risques de gelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Prévoir des procédures d'urgence et les expliquer aux élèves.</p> <p>L'entraîneur doit s'assurer que tous les concurrents sont prêts et que tout le matériel est adapté au degré de difficulté de la course et des parcours d'exercice.</p> <p>Les extrémités des bâtons sont pointues. Inviter les élèves à la prudence, notamment lorsqu'ils se tiennent près de leurs camarades.</p> <p>Demander aux élèves de vérifier si les chaussures sont bien retenues dans les fixations.</p> <p>Enseigner les techniques élémentaires de descente et de montée sur une pente très peu accentuée.</p> <p>Faire travailler les élèves en équipe de deux (pairage) pendant les séances d'entraînement.</p> <p>L'entraîneur doit connaître les élèves qui ont des problèmes d'asthme ou des troubles respiratoires.</p>	<p>Surveillance générale, quel que soit le type de site</p> <p>L'entraîneur, les surveillants et les élèves doivent surveiller les signes d'engelure et d'hypothermie.</p> <p>Séances d'entraînement ou compétitions à l'extérieur de l'école :</p> <p>Désigner un surveillant (personnel enseignant, parent ou adulte responsable) muni d'un véhicule qui sera chargé d'accompagner à l'hôpital, tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut être le surveillant principal.</p> <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
		<p>La présence de surveillants est requise tout au long du parcours; les dangers éventuels doivent être clairement signalés ou pourvus de matériaux d'absorption des chocs.</p> <p>Les pistes doivent être clairement balisées; l'entrée des pistes fermées doit être interdite et, dans les virages, la piste doit être large et sûre.</p>	<p>Informar les élèves de la nécessité d'une protection contre le soleil.</p> <p>Pour la question des températures minimales et maximales, se reporter aux règles établies pour le ski de fond.</p> <p>S'assurer que les élèves auront suffisamment de rafraîchissements pour se réhydrater pendant les séances d'entraînement, et avant et après les compétitions.</p>	

***CURLING**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessible.</p>	<p>Tenue appropriée aux activités par temps froid</p> <p>Chaussures de curling, glisseurs ou chaussures de course, à condition de protéger de ruban la chaussure glissant sur la piste</p>	<p>Piste de curling</p>	<p>Enseigner les consignes de sécurité avant de commencer l'apprentissage du jeu.</p> <p>Indiquer aux élèves qu'il faut contourner les pierres et non les enjamber.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Tous les joueurs doivent respecter le code de conduite.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

CYCLISME

VÉLO TOUT TERRAIN

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les élèves doivent effectuer une inspection de sécurité de leur bicyclette avant chaque départ.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés et homologués CSA.</p> <p>Un participant doit être désigné pour transporter une trousse à outils pour bicyclette durant les séances d'entraînement.</p> <p>L'entraîneur doit transporter une trousse de premiers soins.</p>	<p>Chaussures à bouts ouverts interdites</p> <p>Vêtements correctement ajustés</p> <p>Informers les élèves de la nécessité de se protéger du soleil.</p>	<p>Choisir l'itinéraire soigneusement en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de surface, de l'intensité de la circulation, de la complexité des intersections et des passages à niveau.</p> <p>Les parcours doivent être choisis selon les éléments techniques qu'ils présentent et selon les habiletés des participants.</p> <p>Avant le départ, l'entraîneur ou l'organisateur de l'activité doit vérifier l'ensemble du parcours, afin de s'assurer qu'il ne présente pas de danger et qu'il est approprié.</p> <p>Avant d'emprunter un chemin sur un terrain hors-route, obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain.</p>	<p>Révoier le code de la route et le respecter.</p> <p>Avant de quitter l'école, les élèves doivent passer un test de cyclisme mettant l'accent sur les consignes de sécurité (p. ex. <i>Pédalez pour plus de sécurité</i> du Ministère des Transports).</p> <p>Laisser une liste des participants et l'itinéraire auprès d'un responsable de l'établissement.</p> <p>Faire travailler les élèves selon la technique de pairage.</p> <p>Indiquer aux élèves ce qu'il faut faire en cas d'urgence.</p> <p>Informers les parents lorsqu'une activité de cyclisme se tient à l'extérieur de l'école.</p> <p>Les baladeurs sont interdits.</p> <p>Demander aux élèves d'apporter une bouteille d'eau afin de se réhydrater.</p> <p>Informers les élèves de l'importance de se protéger les yeux.</p>	<p>Cyclisme Surveillance générale</p> <p>Vélo tout terrain Surveillance générale</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance suffisante du sport, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le vélo tout terrain; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de vélo tout terrain depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué ce sport comme athlète ou entraîneur. <p>Durant les compétitions ou les séances d'entraînement, avoir toujours sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés. (Voir Module 4 - <i>Programme au secondaire - activités plein air</i>)</p> <p>Désigner un surveillant (personnel enseignant, parent ou adulte responsable) muni d'un véhicule et chargé d'accompagner à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut être le surveillant principal.</p>

PLONGEON

(Tremplin ou Plate-forme)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des accessoires d'alerte médicale</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux d'obstruer la vue (p. ex. un élastique)</p> <p>Pour l'apprentissage de nouveaux plongeurs, le port d'un tee-shirt peut favoriser la confiance et la sécurité.</p>	<p>Tremplin et structure d'appui en bon état</p> <p>Profondeur des bassins conforme aux normes de l'Association canadienne de plongeon amateur (ACPA)</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>L'activation de jets de bulles peut favoriser la confiance et prévenir les blessures.</p>	<p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un seul plongeur sur le tremplin; • après un plongeon, regagner le bord de la piscine selon les instructions du moniteur; • interdiction de courir ou de se bousculer aux abords de la piscine; • avant de plonger, s'assurer qu'il n'y a pas de nageur en dessous; • interdiction de plonger dans la partie peu profonde; • interdiction de mâcher de la gomme; • interdiction de porter des lunettes de natation; • interdiction de porter des bouchons d'oreilles. <p>Expliquer la procédure d'urgence aux élèves.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance du sport, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le plongeur; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de plongeon depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué ce sport comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les élèves et le personnel doivent régulièrement vérifier le matériel et le faire réparer ou remplacer comme il se doit.</p> <p>Masque, gilet, gants, fleuret à extrémité en caoutchouc</p>	<p>Maillot ou chandail à manches longues</p>	<p>L'aire d'exercice doit être dépourvue d'obstacles et de débris et offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les élèves ne peuvent pratiquer l'escrime que sous la surveillance directe du moniteur.</p> <p>Avant un duel, s'équiper de tout le matériel nécessaire.</p> <p>Enseigner toutes les règles de sécurité relatives à ce sport.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place pendant les leçons</p> <p>Surveillance visuelle constante durant des duels</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance du sport, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'escrime; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'escrime depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué ce sport comme concurrent ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*HOCKEY SUR GAZON

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel du gardien de but : gants, casque et masque homologués CSA, plastron, protecteur pour le bas-ventre, jambières et chaussures (celles-ci sont obligatoires également pour le joueur chargé de remettre la balle au jeu).</p> <p>Les joueurs doivent porter des protège-tibias à tous les joueurs.</p> <p>Les joueurs doivent porter un protège-dents lors des séances d'entraînement et des rencontres.</p> <p>Bâtons et balles de hockey sur gazon réglementaires</p> <p>Vérifier régulièrement que les bâtons ne sont pas fissurés.</p>	<p>Chaussures à pointes moulées ou chaussures conçues pour les activités sur pelouse</p>	<p>L'état des buts amovibles doit être vérifié avant toutes les séances d'entraînement et rencontres.</p> <p>L'aire de jeu doit être plane et bien entretenue.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Les terrains de jeu doivent être dépourvus de trous, de débris de verre et de pierres présentant un danger.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>L'entraîneur doit enseigner les techniques et stratégies offensives et défensives.</p> <p>Informers les élèves de l'importance de se protéger du soleil.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance suffisante du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le hockey sur gazon; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de hockey sur gazon depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le hockey sur gazon comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

FLAG-FOOTBALL TOUCH-FOOTBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon adapté à la taille et au degré d'habileté des élèves</p>	<p>Chaussures à pointes métalliques interdites</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Le terrain doit être dépourvu de débris et d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Les poteaux de but doivent être suffisamment matelassés (selon les indications de Football Canada).</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les lignes de délimitation doivent être clairement indiquées.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, son tuteur ou sa tutrice indiquant qu'il peut jouer sans danger.</p> <p>Les attelles de genoux ou plâtres doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*FOOTBALL AVEC PLAQUÉS

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les casques et épaulières doivent être inspectés une fois par an et remis en état selon les directives d'un spécialiste reconnu.</p> <p>Après trois ans d'utilisation, les casques de football doivent être à nouveau approuvés par un spécialiste reconnu de la remise en état du matériel.</p> <p>Les casques doivent être remplacés à la septième année suivant leur date de fabrication.</p> <p>Pour toutes les situations de mise en échec, le matériel de protection minimum obligatoire comprend un protège-dents complet, un casque correctement ajusté,</p>	<p>Chaussures appropriées réglementaires et bien entretenues</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Les vêtements portés durant les séances d'entraînement et les jeux doivent convenir au temps qu'il fait.</p>	<p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu, qui doit être dépourvue de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être située bien à l'écart des zones de circulation dense.</p> <p>Les poteaux de but doivent être suffisamment matelassés (selon les indications de Football Canada).</p> <p>Les tribunes des spectateurs et les bancs des joueurs doivent être suffisamment éloignés du terrain de jeu.</p> <p>Les lignes de délimitation doivent être clairement indiquées.</p>	<p>Avant que les élèves mettent leur équipement, leur enseigner les méthodes d'ajustement et d'entretien.</p> <p>Au moment de la distribution du matériel aux élèves, toutes les pièces d'équipement doivent être correctement ajustées.</p> <p>Le personnel sur le terrain doit avoir suivi une formation sur l'utilisation du matériel.</p> <p>Les élèves doivent avoir accès à des rafraîchissements pour se réhydrater.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Chaque élève doit avoir suivi activement au moins huit journées d'entraînement avant de participer à une rencontre officielle (voir ASINB).</p> <p>L'entraînement doit comprendre des exercices pour développer la souplesse, la force musculaire et les capacités cardio-vasculaires.</p> <p>Le matériel d'entraînement non utilisé (p. ex. les sacs et les traîneaux) doit être tenu assez loin de l'aire de jeu pour assurer la sécurité.</p> <p>Il doit y avoir un minimum de 72 heures entre les rencontres.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation aux techniques de mise en échec</p> <p>Surveillance sur place par la suite</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une connaissance suffisante du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le football; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de football depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le football comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>des épaulières et des protecteurs pour les hanches, le coccyx, les cuisses et les genoux.</p> <p>Trousse de premiers soins et un téléphone doivent être accessibles.</p> <p>Matelassage en bon état sur le traîneau d'entraînement au blocage</p>		<p>Il est interdit de tracer les lignes à la chaux.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Les entraîneurs doivent planifier les séances d'entraînement ou les rencontres en tenant compte de la température, du degré d'humidité et de la forme physique des élèves.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, son tuteur ou sa tutrice indiquant qu'il peut jouer sans danger.</p> <p>Les attelles de genoux ou plâtres doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés.</p> <p>Les techniques de blocage et de plaquage doivent être enseignées et perfectionnées tout au long de la saison. Il ne faut pas enseigner les blocages ou les plaquages avec la tête.</p>	

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les balles réglementaires sont interdites dans l'école et sur ses terrains, sauf pour la pratique des coups roulés et des coups d'approche ou en présence de filets de protection.</p> <p>L'équipement, notamment les poignées des bâtons, doit être inspecté régulièrement et réparé comme il se doit.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour la montée et le dégagé du bâton.</p> <p>Gymnase</p> <p>Terrains de l'école</p> <p>Dômes de golf</p> <p>Verts d'exercice</p> <p>Terrains de golf</p> <p>Terrains d'exercice</p> <p>Dans tous les cas, la zone de frappe doit être bien délimitée et surveillée.</p>	<p>Enseigner aux élèves l'étiquette et les règles de sécurité relatives au golf et notamment les mesures à prendre en cas de mauvais temps (foudre, etc.).</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Prévoir une procédure de sécurité pour la frappe et le ramassage des balles et désigner un endroit où les élèves pourront pratiquer les coups d'approche avec des balles réglementaires en toute sécurité.</p> <p>Les élèves doivent avoir eu l'occasion de parfaire leur technique avant de jouer sur un terrain de golf.</p> <p>Toutes les règles du jeu doivent être respectées.</p> <p>Informers les élèves de l'importance d'une protection contre le soleil.</p>	<p>Surveillance sur place durant les premiers cours et la pratique des coups d'approche avec des balles réglementaires</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

GYMNASTIQUE

BARRES PARALLÈLES, BARRE FIXE, ANNEAUX,
BARRES ASYMÉTRIQUES, EXERCICES AU SOL,
POUTRE D'ÉQUILIBRE, CHEVAL D'ARÇONS, SAUTS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter et vérifier les appareils régulièrement; faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>Tremplins élastiques interdits. Utiliser uniquement des plates-formes d'appel commerciales. Les plates-formes utilisées au moment du montage des appareils doivent être retirées immédiatement.</p> <p>L'entraîneur doit vérifier l'installation avant de permettre aux élèves d'utiliser les appareils. S'assurer de vérifier tous les mécanismes de verrouillage.</p> <p>Les poutres d'équilibre doivent être coussinées et stables.</p>	<p>Les élèves peuvent être pieds nus.</p> <p>Les élèves peuvent porter des chaussettes ou chaussons de gymnastique.</p> <p>Vêtements bien ajustés, mais ne gênant pas les mouvements</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Bijoux interdits (sauf les boutons d'oreilles)</p> <p>Gants et craie à portée de main</p>	<p>Pour la réception, disposer des tapis d'exercice au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>S'assurer que les tapis se déplacent le moins possible durant les exercices.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes Velcro.</p> <p>Aménager l'aire de sorte que les appareils soient suffisamment éloignés les uns des autres, ainsi que des murs et autres obstacles.</p> <p>Disposer des tapis supplémentaires au pourtour de l'aire d'exercice.</p>	<p>Avant d'utiliser un appareil, enseigner aux élèves les consignes de sécurité pour la gymnastique, et celles qui se rapportent aux appareils.</p> <p>L'entraîneur doit être au courant de la limite des capacités physiques et du degré d'habileté de chacun des participants.</p> <p>Ne pas encourager les élèves à se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités physiques ou psychologiques.</p> <p>Établir un programme d'apprentissage sûr et séquentiel, comportant un volet pour développer la souplesse et la force musculaire.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Durant l'initiation à des exercices difficiles, assurer une surveillance visuelle constante.</p> <p>Enseigner aux élèves la surveillance active réciproque.</p> <p>Seul l'entraîneur peut agir comme surveillant durant les sauts en position inversée et les mouvements aériens.</p> <p>L'entraîneur doit superviser l'installation et le démontage des appareils.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p>
			<p>À noter : Les trampolines et mini-trampoline sont interdites (politique 709)</p>	

GYMNASTIQUE

suite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1 ½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½ po); • tapis de densité équivalente. <p>Les tapis d'épaisseur variant entre 30,5 et 60,9 cm (12 à 24 po) ne doivent pas servir pour les exercices aux appareils exigeant une réception sur les pieds.</p> <p>Placer des tapis ayant une face souple et une face rigide et d'une épaisseur d'au moins 12 cm (4,5 po) sous les élèves qui sont en position de suspension inversée ou qui doivent se laisser tomber sur les pieds.</p> <p>Ne placer côte à côte que des tapis de mêmes épaisseur et composition (p. ex. : tapis en toile ou tapis en vinyle).</p> <p>Pour l'apprentissage, choisir un matériel convenant à la taille et à l'habileté de l'élève.</p> <p>Ranger le matériel de manière sûre</p>		<p>Si on ne trouve pas une surface élastique pour une compétition, ou s'il n'y a pas assez d'espace autour de l'aire d'exercice, on doit envisager de modifier les règles de la compétition.</p>		<p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la gymnastique; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de gymnastique depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la gymnastique comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>
<p>À noter : Les trampolines et mini-trampolines sont interdites (politique 709)</p>				

BALLE AU MUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port de lunettes de protection est obligatoire.</p> <p>Les élèves doivent porter des lunettes de protection appropriées.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Durant les séances d'entraînement, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. avertir des balles nulles et ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Pas plus de quatre joueurs sur un terrain de balle au mur.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***HOCKEY SUR GLACE**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Casque de hockey avec masque couvrant tout le visage, protège-cou, gants, protège-coudes, épaulières, culotte, protège-tibia et coquille ou pelvière, tous d'un modèle homologué et bien ajustés</p> <p>Vérifier que les bâtons sont dépourvus d'éclats et de fissures.</p> <p>Le gardien de but doit porter un équipement homologué et bien ajusté.</p>	<p>Patins bien ajustés</p>	<p>La glace doit être dépourvue de débris et de fissures profondes.</p> <p>Le filet doit se dégager sous les chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les pénalités prévues pour les infractions aux règles doivent être appliquées rigoureusement.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation aux techniques de mise en échec</p> <p>Surveillance sur place pour les autres activités</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le hockey; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de hockey depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le hockey comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

JEU DE CROSSE (EN SALLE / SUR TERRAIN)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que le bâtons sont dépourvus de fissures et d'éclats.</p> <p>Équipement de protection complet obligatoire pour le gardien de but</p> <p>Casque, gants et protège-dents obligatoires pour les autres joueurs</p>	<p>Chaussures à pointes métalliques interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de jeu doit être dépourvue de débris et d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les pénalités prévues pour les infractions aux règles doivent être appliquées rigoureusement.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la crosse; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de crosse depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la crosse comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

SPORTS DE RAQUETTE RACQUETBALL, SQUASH

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les raquettes doivent être munies d'une dragonne s'enfilant autour du poignet.</p> <p>Le port de lunettes de protection ou de casques à grille est obligatoire pour les rencontres de racquetball ou de squash à quatre joueurs.</p> <p>Vérifier régulièrement l'état des raquettes et s'assurer que la poignée offre une bonne prise.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Utiliser une salle de racquetball ou squash approuvée.</p> <p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Durant l'apprentissage, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. avertir des balles nulles ou ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Pas plus de quatre joueurs de racquetball sur un même court.</p> <p>Pour le squash, les jeux en doubles ne sont autorisés que sur des courts conçus à cet fin.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

RINGUETTE SUR GLACE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Anneau de caoutchouc réglementaire</p> <p>Bâtons réglementaires uniquement</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque.</p> <p>Tous les joueurs doivent porter un masque et des protège-coudes homologués CSA.</p>	<p>Tenue appropriée</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Patins de hockey sur glace bien ajustés</p>	<p>Pour le jeu à l'extérieur, s'assurer que la surface est lisse et dépourvue de débris et de fissures.</p> <p>Pour le jeu à l'intérieur, vérifier visuellement l'état des installations.</p>	<p>Les pénalités prévues pour les infractions aux règles doivent être appliquées rigoureusement.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la ringuette; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ringuette depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la ringuette comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***RUGBY**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballons de rugby réglementaires</p> <p>Protège-dents complet obligatoire.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Les poteaux de buts sur un terrain de jeu doivent être coussinés.</p> <p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu, qui doit être dépourvue de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être située bien à l'écart des zones de circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p> <p>Marquer les angles, la ligne médiane et la ligne des 22 m (66 pi) à l'aide d'indicateurs ou de mâts souples, ou utiliser des fanions pour les lignes de touche.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent avoir accès à des rafraîchissements pour se réhydrater.</p> <p>L'entraînement doit comprendre des exercices pour développer la souplesse, la force musculaire et les capacités cardio-vasculaires.</p> <p>Les joueurs doivent avoir reçu une préparation physique aux techniques de mise en échec.</p> <p>Les techniques de plaquage doivent être enseignées.</p> <p>Les joueurs doivent avoir suivi au moins dix jours d'entraînement avant de disputer la première rencontre.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, son tuteur ou sa tutrice indiquant qu'il peut jouer sans danger. Les attelles de genoux ou plâtres doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts risquant d'être dangereux pour les joueurs doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés. Ils doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation aux techniques de mise en échec</p> <p>Surveillance sur place pour les autres activités</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance suffisante du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le rugby; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de rugby depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le rugby comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

Voir Politique 709 et les politiques du district

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les élèves doivent vérifier tout le matériel avant de l'utiliser et signaler les problèmes à l'entraîneur.</p> <p>Toutes les fixations doivent être en bon état et conformes aux lignes directrices reconnues en vigueur.</p> <p>Dans le cas de matériel emprunté, un technicien compétent doit inspecter et régler les fixations sur place.</p> <p>Les bottines et fixations doivent être compatibles.</p> <p>Tous les participants doivent porter un casque conçu pour le ski ou le surf des neiges et des protecteurs pour les bras.</p>	<p>Longues écharpes interdites.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés ou retenus sous la tuque.</p> <p>Vêtements appropriés aux activités de plein air hivernales</p> <p>Lunettes de sécurité recommandées</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Déterminer les limites de l'aire skiable que les élèves ne doivent pas franchir.</p> <p>Le domaine skiable doit être surveillé par des patrouilleurs-secouristes reconnus.</p> <p>Un système de communication fiable doit être accessible tout au long du parcours.</p> <p>Les portes doivent être marquées par des piquets détachables en bon état et de hauteur réglementaire.</p> <p>Le parcours doit être établi par une personne expérimentée et qualifiée et ne doit pas comporter d'obstacles dangereux.</p> <p>Installer des murets, des filets ou des barrières de protection aux endroits voulus.</p> <p>Prévoir une aire de ralentissement à la fin du parcours.</p>	<p>Les activités doivent se tenir dans les aires désignées par un moniteur qualifié.</p> <p>Enseigner aux élèves l'importance de la maîtrise constante lorsqu'on pratique le ski ou le surf des neiges.</p> <p>S'assurer que tous les élèves connaissent parfaitement les règles de sécurité relatives au ski alpin (notamment celles qui concernent les remontées) ainsi que le rôle des patrouilleurs-secouristes.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée, fondée sur les aptitudes acquises.</p> <p>Enseigner les techniques de course avant la tenue d'une compétition.</p> <p>Indiquer aux élèves la tenue appropriée et comment reconnaître et traiter les engelures et l'hypothermie.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le ski ou le surf des neiges; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ski ou de surf des neiges depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le ski ou le surf des neiges comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***SOCCER
 (D'INTÉRIEUR OU
 D'EXTÉRIEUR)**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port de protège-tibias est obligatoire.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu, qui doit être dépourvue de débris et d'obstacles et être située bien à l'écart des zones de circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs. Les buts doivent être bien ancrés.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Limiter le temps alloué aux exercices du jeu de tête.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, son tuteur ou sa tutrice indiquant qu'il peut jouer sans danger. L'entraîneur ou l'arbitre doit approuver le port du plâtre avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts risquant d'être dangereux pour les joueurs doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés. Ils doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLE-MOLLE

BALLE LENTE, TROIS LANCERS

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les bâtons sont sans fissures et offrent une bonne prise.</p> <p>Le receveur arrière doit porter un masque muni d'un protège-gorge, un plastron et des protège-tibia.</p> <p>Si on utilise une balle molle réglementaire, les frappeurs et les coureurs autour des buts doivent porter des casques. Les joueurs en défensive doivent être munis d'un gant.</p> <p>But allongé au premier</p>	<p>Chaussures et tenue appropriées</p> <p>Chaussures de base-ball à pointes moulées ou chaussures de course seulement</p>	<p>Inspecter le terrain afin de repérer les risques éventuels : trous, débris de verre, pierres et les endroits glissants ou boueux.</p> <p>Le terrain de jeu ne doit en aucun cas être situé près d'une voie de circulation publique vers laquelle un joueur actif pourrait courir.</p> <p>Si plusieurs activités se tiennent simultanément, prévoir une distance suffisante entre les différentes aires de jeu pour assurer la sécurité.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p> <p>Les joueurs doivent apprendre à déposer le bâton après avoir frappé la balle, et non à le lâcher au milieu du dégagé.</p> <p>Afin d'éviter les risques liés aux bâtons non maîtrisés, les joueurs non actifs doivent se tenir bien à l'écart du rectangle du frappeur ou derrière un grillage ou une clôture. (Ne pas passer les doigts à travers le grillage.)</p> <p>Les joueurs doivent apprendre les techniques de glissade afin de réduire les risques de blessures.</p> <p>Les techniques de glissade tête première sont interdites.</p> <p>Tracer une ligne de non-retour au marbre.</p> <p>Les règlements de Balle-molle Canada sont en vigueur pour toutes les rencontres de l'ASINB.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*NATATION NAGE SYNCHRONISÉE

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p> <p>Le matériel électrique, comme une radiocassette portable, doit être bien mis à la terre (disjoncteur de fuite à la terre).</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des accessoires d'alerte médicale</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus (p. ex. avec un élastique), afin de ne pas obstruer la vue.</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires conformes aux normes de sécurité de Swimming Natation Canada. À défaut, modifier les consignes, p. ex. : en démarrant les courses dans l'eau si la piscine n'est pas suffisamment profonde.</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>Les abords de la piscine doivent être dépourvus d'obstacles et débarrassés régulièrement des excès d'eau.</p>	<p>Informez la personne responsable des abords de la piscine au sujet des élèves ayant des antécédents médicaux susceptibles de nuire à leur sécurité dans l'eau.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interdiction de courir ou de se bousculer autour de la piscine; • interdiction de mâcher de la gomme; • interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine; • interdiction de s'approcher du bassin de plongeon; • interdiction de démarrer une course ou de s'exercer au départ dans la partie peu profonde de la piscine; • interdiction de se livrer à des plaisanteries. <p>La douche est obligatoire avant la baignade.</p> <p>Informez les parents si la piscine est à l'extérieur du district scolaire.</p> <p>Expliquez la procédure d'urgence aux élèves avant leur entrée à l'eau.</p> <p>Les élèves ayant des coupures ou des lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>L'entraîneur doit assurer une surveillance sur place.</p> <p>Aucun élève ne doit s'éloigner de la piscine sans autorisation.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la natation; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de natation depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la natation comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p> <p>Les enseignants-entraîneurs détenant un certificat valide en sécurité aquatique de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'équivalent peuvent enseigner la natation sans la présence d'un sauveteur supplémentaire, à condition que la piscine soit réservée au cours de natation.</p>

TENNIS DE TABLE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Raquettes et balles de tennis de table réglementaires</p> <p>Les tables et les raquettes doivent être en bon état.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir suffisamment d'espace autour des tables pour que les joueurs puissent se déplacer.</p> <p>Plancher lisse, plan et sec</p> <p>L'aire de jeu doit être dépourvue d'obstacles.</p>	<p>Établir une marche à suivre détaillée pour le montage et le démontage des tables.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

HAND-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ranger les filets de hand-ball réglementaires de façon sécuritaire après le jeu.</p> <p>On peut également utiliser comme buts des filets de hockey-balle.</p> <p>Pour les compétitions, on doit utiliser des ballons de hand-ball réglementaires.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>L'aire de jeu doit être dépourvue de débris et d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

TENNIS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes régulièrement pour s'assurer qu'elles sont en bon état et offrent une bonne prise.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p>	<p>L'aire de jeu doit être dépourvue de débris et d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée. Les exercices doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Lors des cours, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner aux élèves comment se tenir et se déplacer dans le jeu en doubles.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation. Surveillance générale par la suite</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME

LANCER DU DISQUE

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>La taille des disques doit être adaptée à l'âge et au sexe des élèves.</p> <p>Inspecter régulièrement les disques afin de s'assurer qu'ils sont dépourvus de fissures et d'éclats.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de lancer doit être dépourvue d'obstacles et son accès doit être absolument interdit. (Aucune autre activité ne doit se tenir sur le site du lancer du disque.)</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>L'aire ou le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Établir et appliquer une procédure de sécurité sur le lancer et la récupération des disques.</p> <p>Avant de dispenser les cours théoriques et pratiques, enseigner les consignes de sécurité.</p> <p>En l'absence d'un filet de protection, les élèves et les spectateurs doivent se tenir dans une aire désignée située à au moins cinq mètres derrière le lanceur.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation.</p> <p>Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (lancer du disque); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le lancer du disque comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME SAUT EN HAUTEUR

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Zone de réception adaptée à l'âge, à la taille et aux habiletés des élèves. Pour les élèves du secondaire qui choisissent la technique de Fosbury, le matelas doit mesurer au moins 1,5 m sur 3 m sur 50 cm (5 pi sur 10 pi sur 20 po).</p> <p>Placer des tapis d'usage général côte à côte autour de la zone de réception.</p> <p>Les poteaux de bambou doivent être entièrement recouverts de ruban adhésif.</p> <p>Pour les séances d'entraînement, on peut remplacer la barre transversale par un câble ou une bande élastique lestés de poids.</p> <p>Avant chaque séance, vérifier si les poteaux de bambou ou de fibre de verre sont fissurés.</p> <p>Vérifier régulièrement l'état des sautoirs.</p> <p>Deux fosses de saut placées côte à côte doivent être de la même épaisseur et de la même densité.</p>	<p>Ne pas pratiquer le saut en hauteur pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la zone d'élan doit être dégagée, lisse, sèche et sans circulation.</p> <p>À l'intérieur, s'assurer que le plancher présente les caractéristiques antidérapantes voulues.</p>	<p>Les élèves chargés de surveiller la barre doivent en tout temps se tenir devant les poteaux, légèrement en retrait.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Veiller à ce que les matelas et les tapis munis de bandes Velcro soient bien en place et ne glissent pas à la réception.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation</p> <p>Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (sauts); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le saut en hauteur comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les haies sont stables et ne présentent ni fissures, ni éclats, ni autres risques.</p>	<p>Tenue et chaussures de gymnastique</p>	<p>L'activité doit avoir lieu dans une aire à surface plane et dépourvue d'obstacles.</p>	<p>Montrer aux élèves comment installer les haies de sorte qu'elles tombent lorsque les coureurs chutent.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation</p> <p>Par la suite et après enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME LANCER DU JAVÉLOT

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le javélot doit être d'une taille convenant à l'âge et au sexe de l'élève.</p> <p>Le javélot ne doit pas être fissuré, courbé ni endommagé de quelque autre manière, et doit être régulièrement inspecté.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de lancer doit être dépourvue d'obstacles et son accès doit être absolument interdit. (Aucune autre activité ne doit se tenir sur le site du lancer du javélot.)</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>La zone d'élan doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Le transport des javélots avant et après les séances d'entraînement ou les compétitions doit respecter les consignes de sécurité : le javélot doit pointer vers le bas et ne pas être porté sur l'épaule.</p> <p>En l'absence d'un filet de protection, les élèves et les spectateurs doivent se tenir dans une aire désignée située à au moins cinq mètres derrière le lanceur.</p> <p>Établir et appliquer des consignes de sécurité sur le lancer et la récupération du javélot.</p> <p>Avant de dispenser les cours théoriques et pratiques, enseigner les consignes de sécurité.</p> <p>Le lancer du javélot ne doit être pratiqué que si toutes les mesures de sécurité sont en place.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation</p> <p>Par la suite et après enseignement de toutes les consignes de sécurité, surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (lancers); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le lancer du javélot comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

ATHLÉTISME

SAUT À LA PERCHE

(N'EST PAS UNE DISCIPLINE DE L'ASINB)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les perches doivent être approuvées, conformément aux directives de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA).</p> <p>Les fosses de saut doivent répondre aux normes prescrites pour le saut à la perche par la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA).</p> <p>Les perches doivent convenir au poids de l'athlète.</p> <p>Les poteaux doivent être fixes et verticaux.</p> <p>Les poteaux de bambou doivent être entièrement recouverts de ruban adhésif.</p> <p>Lors des séances d'entraînement, on peut remplacer la barre transversale par un câble ou une bande élastique lestés de poids.</p> <p>Vérifier régulièrement si les poteaux de bambou ou de fibre de verre sont fissurés.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Le port de chaussures à pointes de 5 mm est autorisé.</p>	<p>Le bac d'appel doit être solide et dépourvu de fissures.</p> <p>Le couloir d'élan doit être délimité pour en interdire l'entrée à d'autres participants.</p> <p>La zone d'élan doit être dépourvue d'obstacles, de débris et de flaques d'eau.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (sauts); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le saut à la perche comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME LANCER DU POIDS

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Choisir le poids adapté à la taille, au poids, à l'âge et au sexe de l'élève.</p> <p>À l'intérieur, n'utiliser que des poids spécialement conçus pour le lancer en salle.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p>	<p>Donner aux élèves des consignes de sécurité pour le lancer et à la récupération des poids.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Établir des consignes de sécurité pour le transport des poids.</p> <p>En l'absence d'un filet de protection, les élèves et les spectateurs doivent se tenir dans une aire désignée située à au moins 5 m derrière la ligne des lancers mordus.</p>	<p>Surveillance visuelle constante lors de l'initiation</p> <p>Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (lancers); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué cette activité comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME

**COURSES : SPRINTS, 400 m, 800 m,
1 500 m, 3 000 m, RELAIS**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les témoins ne sont pas fissurés.</p>	<p>Les athlètes peuvent porter des chaussures à pointes de 5 mm sur les pistes revêtues de caoutchouc ou d'asphalte, ou des chaussures à pointes de 9 mm sur les surfaces en gravier.</p> <p>Ne pas courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Pas de chaussures conçues pour les surfaces en gazon</p>	<p>Les élèves qui s'entraînent hors des terrains de l'école doivent suivre un parcours approuvé.</p> <p>Inspecter chaque année les pistes d'athlétisme et en faire l'entretien nécessaire.</p> <p>On peut utiliser les allées asphaltées et les terrains gazonnés à condition que la surface soit appropriée, lisse, dégagée et plane et que l'adhérence soit bonne.</p> <p>Prévoir une aire de ralentissement pour toutes les courses.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>En fond et demi-fond, modifier la longueur des parcours selon l'âge et l'habileté des élèves. En outre, tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs. <p>Si l'entraînement a lieu dans les escaliers ou les couloirs de l'école, prendre les mesures de sécurité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aucune porte ne doit s'ouvrir sur l'aire d'entraînement; • bien marquer les objets ou autres obstacles qui font saillie dans l'aire d'entraînement; • informer les utilisateurs de l'école de l'heure et de l'endroit où se tiendra l'entraînement; • fixer les portes solidement, en position ouverte; • placer des surveillants aux angles; • s'assurer que le plancher est sec et offre une bonne adhérence. 	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

*ATHLÉTISME TRIPLE SAUT, SAUT EN LONGUEUR

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Entre les utilisations, ranger les râteaux, les pelles ou les bêches loin de la fosse et de la piste d'élan.</p>	<p>Les athlètes peuvent porter des chaussures à pointes de 5 mm sur les pistes revêtues de caoutchouc ou d'asphalte.</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>La zone d'élan doit être dépourvue de flaques d'eau.</p> <p>Remplir la fosse de 30 cm de sable, conformément aux indications de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA).</p> <p>S'assurer que la zone de réception est bien passée au râteau et dépourvue d'objets dangereux.</p> <p>S'assurer que la piste d'élan est ferme et plane. Les planches d'appel doivent être à niveau et bien fixées.</p> <p>Retourner le sable de la fosse au moins une fois par saison et après de fortes pluies.</p> <p>La fosse doit être située à l'écart des zones de circulation dense et des lieux d'autres activités tels les losanges au Base-ball.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Établir un procédé signalant le départ; p. ex. : placer un cône à proximité de la planche d'appel et l'enlever lorsque l'athlète peut s'élaner.</p> <p>Former les élèves à qui on confie le rôle de passer le râteau. Leur inculquer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enlever le râteau de la fosse avant la course d'élan du sauteur suivant; • passer le râteau dès que le sauteur sort de la fosse; • avec le râteau, repousser le sable vers le centre de la fosse (et non pas vers les côtés); • s'assurer que les spectateurs et les autres participants restent à l'écart de la fosse et de la piste d'élan. 	<p>Surveillance sur place après l'enseignement des rudiments</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

TRIATHLON

(COURSE, CYCLISME, NATATION)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Avant l'activité, les élèves doivent inspecter les bicyclettes et signaler tout problème à l'entraîneur.</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Chaussures en bon état et appropriées à la course de fond</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>Choisir le parcours en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de la route et de l'intensité de la circulation.</p> <p>Remettre la carte du parcours à un responsable de l'école ainsi qu'aux élèves.</p>	<p>Les élèves doivent connaître la procédure prévue en cas d'urgence.</p> <p>Remettre à un responsable de l'école la liste des élèves qui participent aux activités de course et de cyclisme ainsi qu'une carte du parcours emprunté.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Modifier la longueur des parcours et des épreuves de natation selon le degré d'entraînement, l'âge, les habiletés et les capacités physiques des élèves.</p> <p>Durant les séances d'entraînement, le moniteur doit tenir compte du temps qu'il fait (vent, froid, chaleur, pluie) et indiquer aux élèves l'avantage des vêtements isothermiques pour la prévention de l'hypothermie.</p> <p>Informers les élèves de l'importance des lunettes de protection lors des activités de cyclisme.</p>	<p>Surveillance générale pour les activités de cyclisme et de course</p> <p>Pendant l'épreuve de natation, une surveillance visuelle constante doit être assurée par un moniteur ou un sauveteur qualifié.</p> <p>Maximum de 25 élèves par sauveteur ou moniteur reconnu par le SNS (natation en piscine et dans les lacs) ou par enseignant détenant un certificat valide de moniteur en sécurité aquatique de la société canadienne ou l'équivalent (pour les activités en piscine seulement).</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE ou une formation équivalente; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de triathlon depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué cette activité comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

***VOLLEY-BALL**

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Veiller à ce que le filet ne présente pas de câbles effilochés.</p> <p>Les poteaux doivent être matelassés (treuils et haubans compris) du plancher jusqu'à la base du filet.</p> <p>Lorsque les poteaux ne sont pas utilisés, les entreposer de telle façon qu'ils ne présentent aucun danger.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Après le démontage des poteaux, remettre en place les couvercles de douilles.</p> <p>L'aire de jeu et les abords doivent être dépourvus d'obstacles.</p> <p>La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains extérieurs de Volley-ball doivent offrir une bonne adhérence.</p> <p>Aucun câble de hauban ne doit être tendu des poteaux au mur ou des poteaux au sol.</p> <p>Les antennes doivent affleurer au bord inférieur du filet.</p> <p>Les poteaux doivent se trouver à l'extérieur du terrain.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent apprendre comment installer les filets en toute sécurité.</p>	<p>Surveillance sur place durant l'apprentissage initial et l'installation des filets</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

WATER-POLO

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus (p. ex. : avec un élastique) afin de ne pas obstruer la vue.</p> <p>Bonnet de water-polo avec protège-oreilles</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Indiquer à l'arbitre les élèves ayant des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité.</p> <p>Les élèves doivent posséder des aptitudes minimales, p. ex. : être capables de nager 100 m dans un style quelconque et de nager sur place pendant trois minutes.</p> <p>Les ongles doivent être courts.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le water-polo; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de water-polo depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le water-polo comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

POIDS ET HALTÈRES voir conditionnement physique

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tout le matériel doit être inspecté avant l'utilisation et réparé au besoin.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>En l'absence d'un surveillant, la salle d'entraînement aux poids et haltères doit être fermée à clé.</p> <p>Le plancher de l'aire d'entraînement aux poids libres doit offrir une adhérence suffisante.</p>	<p>Enseigner à tous les élèves les techniques appropriées pour lever les appareils, ainsi que les consignes de sécurité.</p> <p>Fixer correctement les disques des poids libres avant de les utiliser.</p> <p>Les entraîneurs doivent surveiller l'augmentation progressive des poids dans les programmes d'entraînement.</p> <p>Un système de surveillance visuelle doit être prévu.</p>	<p>Surveillance sur place durant l'initiation à l'utilisation des poids libres et des appareils de musculation</p> <p>Surveillance générale durant l'utilisation des poids libres et des appareils de musculation, après avoir transmis les consignes de sécurité</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 ou une formation équivalente ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de poids et haltères depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué ce sport comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>
<p>La Politique 709 doit être suivie.</p>				

Voir ASINB pour les règlements spécifiques

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tapis de lutte ou d'usage général des types suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1½ po); <p>• Tapis de densité équivalente.</p> <p>Attacher les tapis ensemble ou veiller à ce qu'il n'y ait aucun espace entre eux.</p> <p>Les élèves qui portent un appareil orthodontique doivent porter un matériel de protection approprié.</p>	<p>Vêtements appropriés</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Ne pas porter de lunettes.</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus.</p> <p>Porter des chaussons de lutte ou des chaussures appropriées (bords incurvés, lacets à extrémité non acérée, etc.).</p>	<p>Vérifier régulièrement si la surface des tapis présente des irrégularités et la nettoyer avant l'utilisation.</p> <p>Les abords de la surface de combat doivent être dépourvus d'obstacles dangereux.</p> <p>Prévoir une distance suffisante entre la surface de combat et les murs; matelasser ceux-ci si la distance est inférieure à 2 m (6 pi 6 po).</p>	<p>Veiller à ce que les opposants soient de poids et de force similaires.</p> <p>Les exercices d'échauffement doivent mettre l'accent sur la mise en forme et la souplesse.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Expliquer les règles et les mouvements non réglementaires.</p> <p>Durant les séances d'entraînement et des compétitions, les élèves peuvent arbitrer des combats sous la surveillance de l'entraîneur.</p> <p>Les ongles doivent être courts.</p> <p>Cheveux retenus; visage rasé</p> <p>Les élèves souffrant de maladies cutanées contagieuses ne doivent pas participer aux activités.</p> <p>Montrer aux élèves pourquoi il est bon de porter un casque de protection.</p> <p>Expliquer aux élèves les dangers que présentent les mauvaises habitudes alimentaires et les régimes d'amaigrissement.</p> <p>En présence de sang ou d'autres liquides corporels, appliquer les précautions générales pertinentes (p. ex. port de gants imperméables). Voir l'annexe K.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la lutte; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de lutte depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la lutte comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

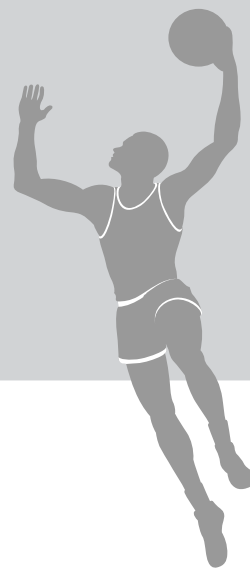


Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 6

Annexes

2002



MODÈLE D'UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES AU SECONDAIRE

Veillez remplir ce formulaire au nom de l'élève qui désire participer aux activités interscolaires et le remettre à l'entraîneur avant la première séance d'entraînement.

NOM DE L'ÉLÈVE _____ ÉCOLE _____
 ADRESSE PERSONNELLE _____ CODE POSTAL _____
 N° DE TÉL. (DOM.) _____ N° D'ASS.-MAL. _____
 PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE _____ N° DE TÉL. (TRAV.) _____
 MÉDECIN DE L'ÉLÈVE _____ N° DE TÉL. _____
 RESPONSABLE EN CAS D'URGENCE _____ N° DE TÉL. _____

À NOTER : Un examen médical annuel est recommandé.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

1. Date du dernier examen médical complet _____
2. Date de la dernière vaccination antitétanique _____
3. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille est allergique à des médicaments, aliments ou autres substances? Oui _____ Veuillez préciser _____ Non _____
4. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille prend des médicaments prescrits par un médecin? Oui _____ Lesquels ? _____ Non _____
5. Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
6. Quels sont les médicaments que l'élève doit avoir à portée de main pendant une activité sportive? _____
 Qui doit les lui administrer? _____
7. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille porte un bracelet _____, un collier _____ ou une carte d'alerte médicale? Oui _____ Non _____
 Le cas échéant, veuillez préciser ce qui y est inscrit : _____
8. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille porte des lunettes? Oui _____ Non _____ Des lentilles cornéennes? Oui _____ Non _____
9. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants, en donnant les précisions requises :
 Épilepsie, diabète, problèmes orthopédiques, surdit  totale ou partielle, asthme, allergies _____
 Maux de t te ou de dos caus s ou non par une blessure (datant de moins de deux ans) _____
 Arthrite, rhumatismes, h morragies nasales chroniques,  tourdissements,  vanouissements, maux de t te, hernie, enflure ou hypermobilit  des articulations, genoux instables ou bloqu s _____
 Tout autre renseignement sur un probl me d'ordre m dical susceptible de l'emp cher de participer aux activit s _____
10. Si votre fils/fille/pupille est victime d'une blessure ou d'une maladie n cessitant des soins m dicaux au cours de la saison, veuillez en informer l'entra neur, et le cas  ch ant, remplir le formulaire intitul  *Demande de reprise des activit s sportives*.

AUTORISATION RELATIVE AUX SERVICES M DICAUX (facultative)

Si l' l ve a besoin de services m dicaux ou hospitaliers d'urgence, je demande   l' cole ou   l'h pital de faire tout effort raisonnable pour communiquer avec moi et j'autorise par la pr sente le personnel m dical et hospitalier   lui dispenser les services m dicaux et chirurgicaux dont elle ou il a besoin, y compris l'administration d'une anesth sie et de m dicaments. J'accepte d'acquitter les frais exigibles   cet  gard.

SIGNATURE (PÈRE, MÈRE, TUTEUR OU TUTRICE) _____ DATE: _____

ANNEXE A
(suite)

AVIS CONCERNANT L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

Le (nom du district scolaire) ne possède pas d'assurance décès et mutilation accidentels, d'assurance invalidité, d'assurance frais médicaux, ni d'assurance dentaire protégeant l'élève pendant sa participation aux activités. Si vous désirez souscrire une assurance contre les blessures, nous vous conseillons d'examiner **la police d'assurance contre les accidents de sports de l'ASINB, sauf le hockey qui est couvert par le ACH.**

AVIS CONCERNANT L'ASSURANCE TRANSPORT

« Insérer ici l'énoncé de la politique du conseil en matière de transport. »

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie intégrante de toute activité sportive. Une chute, une collision ou tout autre incident peut se produire et entraîner des blessures. De par la nature même de certaines activités, les blessures peuvent aller d'une entorse mineure à une blessure grave à la tête, au cou ou au dos. Un accident peut aussi entraîner la paralysie et mettre la vie en danger. De telles blessures sont dues à la nature de l'activité et peuvent se produire sans qu'il y ait faute de la part de l'élève, du district scolaire, de son personnel ou de ses mandataires, ou encore de l'établissement où l'activité a lieu. Les activités suivantes présentent un risque de blessure très élevé : tir à l'arc, ski alpin et surf des neiges, ballon- balai, animation (avec acrobaties), plongeon, escrime, hockey sur gazon, football, gymnastique, hockey sur glace, jeu de crosse (sur terrain et en salle), vélo tout terrain, rugby, natation, athlétisme sur pelouse (lancer du javelot, lancer du poids, lancer du disque, saut en hauteur, saut à la perche), triathlon, water-polo, poids et haltères et lutte. En inscrivant l'élève, vous acceptez le risque d'une blessure. Ce risque peut être diminué si l'élève respecte en tout temps les consignes de sécurité propres à la pratique de l'activité. Le (nom du district scolaire) s'efforce de gérer aussi efficacement que possible les risques auxquels sont soumis les élèves qui participent aux activités sportives de leur école. Pour de plus amples renseignements, on peut se procurer un exemplaire de la politique sur la gestion des risques pour les activités sportives interscolaires, à l'école de l'élève.

RECONNAISSANCE DES RISQUES, CONSENTEMENT DONNÉ EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE ET DEMANDE FORMELLE D'INSCRIPTION

J'ai lu et compris les avis concernant l'assurance contre les accidents, l'assurance transport et l'élément de risque.

Je reconnais que l'activité faisant l'objet de la présente demande comporte un risque et je l'accepte. Je conviens également qu'il m'incombe de souscrire, pour mon fils, ma fille, mon ou ma pupille, une assurance contre les accidents, une assurance frais médicaux et une assurance dentaire.

Je demande que mon fils, ma fille, mon ou ma pupille fasse partie de l'équipe de _____, à ses propres risques, au cours de l'année scolaire _____.
(activité sportive)

Je conviens que ni le (nom du district scolaire), ni son personnel, ni ses mandataires ne seront tenus responsables d'une blessure ou d'une perte matérielle subie par mon fils, ma fille, mon ou ma pupille du fait qu'il/elle ait participé aux activités susmentionnées.

Signature (père, mère tuteur ou tutrice) _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

À NOTER:

Tous les enseignants resteront confidentiels. En vertu des principes énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ces renseignements ne serviront qu'aux fins d'application de programme éducatif ou de la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la directrice ou au directeur de l'école.

MODÈLE D'UNE DEMANDE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Ce formulaire doit être rempli par un professionnel de la santé (médecin, chiropraticien, physiothérapeute, etc.) et, le cas échéant, par le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de l'élève.

Je, sousigné/e _____ , déclare que j'ai examiné

 (nom du professionnel)
 _____ , à la suite d'une blessure ou d'une maladie

 (nom de l'élève)
 affectant _____ , et j'atteste, en ma qualité de professionnel de la santé,

 (partie du corps)
 qu'il/elle pourra reprendre la pratique de _____ le _____

 (nom de l'activité sportive) (date)

OBSERVATIONS : _____

Date Signature

Je, sousigné/e _____ , reconnais que

 (nom du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice)
 _____ a reçu des soins pour

 (nom de l'élève)
 une blessure ou une maladie affectant _____ ,

 (partie du corps)
 et demande qu'il/elle puisse reprendre la pratique de _____ à compter du _____

 (nom de l'activité sportive) (date)

OBSERVATIONS: _____

Date Signature

L'élève qui a manqué une séance d'entraînement ou d'une rencontre en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins professionnels de santé doit remettre le présent formulaire à l'entraîneur.

ANNEXE C

CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à l'école

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément

- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
- attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone
(fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable

Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Programme de gestion des risques du collègue Sheridan.

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à de la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Dans tout **plan de mesures en cas de blessures**, vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra le plus rapidement possible des soins professionnels. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir un **plan de mesures en cas de blessures**. En voici un exemple :

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe K).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME FAIRE BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé, si vous risquez ainsi d'aggraver sa blessure.
- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.

ANNEXE D
(suite)

- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.
- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (personnel enseignant, personnel cadre de l'école ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès **la personne responsable** que l'appel a été fait et lui donner l'heure d'arrivée prévue de l'ambulance;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le reconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé, sauf si la situation le justifie (élève diabétique, cas d'hypothermie ou de déshydratation, etc.).
- 11) Restez calme et rassurant.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) **La personne responsable, ou l'adulte désigné**, doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le reconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ.**
- 15) Remplissez un rapport d'accident et transmettez-le à un responsable du district scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez les moyens de communication en cas d'urgence pour les activités qui ont lieu à l'extérieur de l'établissement ou après les heures de classe (p. ex. :un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend aussi de l'habileté et de la compréhension des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation*:

« L'élève doit :

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités sportives interscolaires, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. excursion de ski de fond, rencontres de basket-ball).

La responsabilité en matière de sécurité doit progressivement passer de l'entraîneur à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité. Les élèves doivent comprendre la manière d'appliquer les consignes de sécurité et la raison d'être de ces consignes.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE F

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les séances d'entraînement d'activités sportives interscolaires,
p. ex. : salle de classe vide, cafétéria, auditorium, sous-sol de l'école, et autres)

Suivre les recommandations suivantes quand on utilise une salle d'activité pour des activités sportives interscolaires :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, etc.
- 2) Limiter le nombre d'élèves qui pratique une activité sportive interscolaire en fonction des dimensions de l'aire de jeu, des risques que présente l'activité et de la maturité des participants.
- 3) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les participants.
- 4) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, pour ne pas risquer de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 5) Éviter de tenir l'activité à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m tout autour; en utilisant des cônes dans la mesure du possible.
- 6) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 7) Au cours des activités exigeant une surveillance visuelle constante ou une surveillance sur place, les élèves doivent cesser tout exercice si l'entraîneur doit s'absenter pour une raison ou une autre.
- 8) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière par exemple) et que l'endroit choisi ne comporte pas d'obstacles (matériel et meubles).

ANNEXE G
LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASE			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ni éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépassent doivent être soit rembourrés ou affleurants.			
• Sans clous ni crochet saillants			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
PANIERES DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixées au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLE			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
CADRE À GRIMPER			
• Solidement fixés au mur			
• Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état			
• Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins complète et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou à une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures ni effilochures			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE G
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL			
• Crochets, poulies et rochet en bon état			
• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL			
• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux			
• Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON			
• Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR			
• Poteaux et attaches des bases en bon état			
• Tapis du sautoir portatif en bon état			
• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état			
• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS			
• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure			
• Mousse en bon état			
• Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES			
• Roulettes solidement fixées			
• Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Sans bords tranchants			
BALLE-MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY-BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			
•			

ANNEXE G
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASTIQUE

NOM DU LIEU : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
TAPIS POUR EXERCICES AU SOL			
• Sans trous (les déchirures peuvent être fermées au ruban adhésif)			
• Épaisseur et densité uniformes			
• Bandes velcro attachées tout du long			
• Espace libre de 1,5 m autour des tapis			
• Lors des concours, les tapis dépassent de 60,9 cm (24 po) les angles de l'aire d'exercice			
CHEVAL ALLEMAND			
• Cheval stable, bien à niveau et perpendiculaire à la piste d'élan			
• Revêtement sans trous (les déchirures peuvent être fermées au ruban adhésif)			
• Si l'on se sert d'un cheval d'arçons, ces derniers sont retirés et leurs points d'ancrage matelassés et recouverts.			
• Hauteur correspondant à l'habileté des élèves et à la progression déjà enseignées			
• Mécanisme de réglage de la hauteur bien serré			
• Tapis de réception ayant une face souple et une face rigide d'une épaisseur minimale de 12 cm et mesurant au moins 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Espace libre d'au moins 1,88 m (6 pi) au-delà de l'aire de réception; sinon, matelasser le mur.			
• Espace libre d'au moins 0,5 m sur les côtés			
• Piste d'élan sans obstacles et offrant une bonne adhérence			
PLATES-FORMES D'APPEL (autres que les tremplins élastiques)			
• Boulons serrés et patins antidérapants en bon état			
• Appareil réglable : réglage choisi selon le poids des élèves			
• Perpendiculaires au cheval			
• Surface d'appel recouverte d'un tapis antidérapant			
• Éloignement du cheval correspondant à l'habileté des élèves			

ANNEXE G (suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POUTRE D'ÉQUILIBRE			
• Stable, niveau et parallèle à un mur; installée à au moins 1,5 m de ce dernier ou de tout autre appareil			
• Revêtement sans déchirures (les déchirures légères peuvent être réparées à l'aide de colle)			
• Mécanisme de réglage de la hauteur, verrouillé, bien serré et rabattu			
• Hauteur réglée en fonction de l'habileté des élèves et des techniques acquises et enseignées			
• Surface de réception (exigences minimales) : tapis d'usage général entourant la poutre sur 1,2 m (4 pi) latéralement et 2,4 m (8 pi) aux extrémités			
• Si les élèves doivent exécuter une sortie en position inversée (rondade, etc.), prévoir, pour l'aire de réception, d'au moins un tapis de 10 cm d'épaisseur ayant une face souple et une face rigide et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
BARRES ASYMÉTRIQUES / BARRE FIXE			
• Points d'ancrage au plancher bien serrés et placés selon les indications du fabricant			
• Crochets en « S » interdits			
• Le dernier maillon du hauban doit être fixé au point d'ancrage au plancher.			
• Si l'on se sert de maillons rapides, s'assurer qu'ils sont enfilés de bout en bout.			
• Les effilochures des câbles doivent être recouvertes.			
• Les tendeurs doivent être à leur extension maximale et enfilés de bout en bout.			
• Haubans suffisamment tendus pour tenir l'appareil bien droit; dispositifs de verrouillage bloqués			
• Boucles des haubans bien installées dans leur point d'attache			
• Pieds des appareils bien à plat sur le sol et centrés entre les points d'attache au plancher			
• Poteaux perpendiculaires au plancher lorsque vus de l'avant ou de l'arrière			
• Poteaux bien alignés lorsque vus latéralement			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
• Chevilles de verrouillage de la hauteur, insérées à fond			
• Barres de bois ou de fibre de verre sans fissures ni éclats et sans accumulation de craie			
• Barres d'acier bien droites			
• Aire de réception recouverte d'au moins deux tapis ayant une face souple et une face rigide (10 cm d'épaisseur) et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Plancher entre l'aire de réception et la plate-forme d'appel recouvert de tapis			
ANNEAUX			
• Si l'on se sert d'une plate-forme d'appel, elle doit être bien fixée et verticale (voir <i>Barres asymétriques</i>).			
• Câbles d'acier non tordus et sans noeuds			
• Les effilochures des câbles doivent être recouvertes.			
• Courroies de cuir ou de toile sans signes d'usure			
• Anneaux sans fissures ni éclats ni accumulation de craie			
• Hauteur réglée selon l'habileté des élèves et les techniques acquises et enseignées			
• Aire de réception recouverte d'au moins deux tapis ayant une face souple et une face rigide (10 cm d'épaisseur) et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Pour les exercices en position inversée, recouvrir l'aire de réception d'un tapis de mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po)			
CHEVAL D'ARÇONS			
• Cheval stable et bien de niveau			
• Revêtement sans déchirures (les déchirures légères peuvent être réparées à l'aide de ruban adhésif ou de colle)			
• Régler la hauteur selon l'habileté des élèves et les techniques acquises et enseignées.			
• Mécanisme de réglage de la hauteur, bien serré			
• Surface de réception (exigences minimales) : tapis d'usage général débordant l'aire d'exercice sur 1,2 m (4 pi) de tous les côtés			
• Arçons lisses, sans accumulation de craie			

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trou dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, fissures, éclats et pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE) (suite)			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIERS DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Sans arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			

ENTRAÎNEURS NE FAISANT PAS PARTIE DU PERSONNEL ENSEIGNANT CRITÈRES DE SÉLECTION PROPOSÉS

On recommande aux responsables de l'école de tenir compte des facteurs suivants au moment de la sélection des entraîneurs ne faisant pas partie du personnel enseignant :

- La personne candidate a rempli un formulaire de demande d'emploi (voir l'annexe J, intitulée *Formulaire de candidature pour les entraîneurs bénévoles*);
- Elle a présenté deux références;
- Elle possède une expérience d'entraîneur. Pour les sports à risque élevé, elle peut notamment avoir :
 - suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le sport considéré;
 - participé à un atelier ou à un cours pratique de ce sport depuis moins de trois ans;
 - pratiqué ce sport dans le cadre d'une compétition ou comme entraîneur;
- Elle accepte que l'on vérifie si elle a un casier judiciaire;
- Elle accepte de se soumettre à une évaluation de ses activités d'entraînement, p. ex. sur une base saisonnière;
- Elle accepte de se soumettre à un processus de règlement des différends, le cas échéant, et aux mesures disciplinaires appropriées que les autorités de l'école peuvent prendre;
- Elle accepte de respecter toutes les politiques et procédures pertinentes;
- Elle participe à une séance d'orientation avec la directrice ou le directeur de l'école, ou la personne désignée afin de se familiariser avec :
 - les principes adoptés par l'école en matière d'entraînement;
 - la politique de l'école concernant les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux élèves sur le plan scolaire;
 - les attentes de l'école concernant la conduite des entraîneurs et les règles de comportement que les élèves doivent observer;
 - la politique de l'école concernant la surveillance et le transport;
- Elle accepte d'assister, avant le début de la saison, à une rencontre réunissant les entraîneurs rattachés à l'école ou à des associations sportives, si une telle rencontre est prévue;
- Elle accepte de communiquer régulièrement avec son superviseur ou l'agent de liaison de l'entraînement.

ANNEXE J

MODÈLE D'UN FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LES ENTRAÎNEURS BÉNÉVOLES

Utiliser ce formulaire pour interviewer une personne qui désire remplir les fonctions d'entraîneur si :

- la personne candidate ne fait pas partie du personnel cadre de l'école et ne possède pas de certificat de compétence pour enseigner;
- ses principes d'entraînement et son expérience sont inconnus;
- on recherche une personne pour remplir les fonctions d'entraîneur en chef ou pour assumer seule les fonctions d'entraîneur;
- on a besoin d'une personne pour remplir ces fonctions dans le cadre d'une activité à risque élevé;
- la direction de l'école ou la personne désignée a d'autres raisons de tenir une entrevue en bonne et due forme.

Veuillez noter les renseignements pertinents sur ce formulaire et conserver ce document dans vos dossiers. La personne responsable de l'entrevue peut poser toute question supplémentaire se rapportant à la situation particulière de l'école.

CANDIDATE/CANDIDAT	École
Nom : _____	Directrice, directeur ou personne désignée : _____
Adresse : _____	_____
Tél. : (Dom.) _____ (Bureau) _____	Équipe visée : _____
Courriel. ou n° de téléc. : _____	_____
N° d'assurance-maladie : _____	Activité à risque élevé Oui _____ Non _____

- Veuillez décrire votre expérience d'entraîneur de _____ (sport en cause) ou de toute autre activité. Veuillez préciser le nombre d'années, l'âge des joueurs, le niveau du jeu dans l'association et tout autre détail pertinent. _____

- Veuillez indiquer les certificats ou autres attestations de qualification que vous avez obtenus et qui pourraient appuyer votre candidature : _____

- Veuillez décrire toute autre formation d'entraîneur que vous avez suivie et qui vous a permis de mieux connaître cette fonction pour (activité sportive) _____

- Avez-vous obtenu un certificat de compétence en soins d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean ou de tout autre organisme reconnu ou l'équivalent? Veuillez préciser la date limite de validité de ce certificat. _____
- Quels sont les trois principaux objectifs que vous vous êtes fixés dans vos fonctions d'entraîneur? _____

- Avez-vous déjà été coupable d'une infraction au Code criminel canadien pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon? OUI _____ NON _____
Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

- Comprenez-vous et défendez-vous les principes du « franc jeu » dans la compétition sportive? OUI _____ NON _____
Comment comptez-vous les appliquer dans vos fonctions d'entraîneur? _____

6. De quelle manière vous y prendriez-vous pour fixer des normes de conduite à vos joueurs? _____

7. Veuillez donner le nom de deux personnes auprès de qui nous pouvons nous informer au sujet de votre expérience d'entraîneur.

RECOMMANDATIONS

Nom (ne doit avoir aucun lien de parenté avec vous)	Fonction	N° de téléphone

Ces renseignements sont recueillis dans le cadre du rôle d'employeur que la *Loi sur l'éducation* confère à (nom du district scolaire). Ils serviront à des fins d'emploi et de planification des ressources humaines, conformément aux lignes directrices énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Nous communiquerons avec les personnes susmentionnées afin de vérifier si vous remplissez les conditions établies pour les entraîneurs des élèves de (nom du district scolaire).

Signature de la candidate/du candidat : _____ **Date** _____

Signature de la directrice/du directeur d'école ou de la personne désignée : _____ **Date** _____

VEUILLEZ NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS.

Références vérifiées OUI _____ NON _____ , par la directrice/le directeur d'école ou la personne désignée (signature) : _____

Observations :

Candidature retenue _____ rejetée _____

Séance d'orientation terminée OUI _____ NON _____ Date _____

Signature de la directrice/du directeur d'école ou de la personne désignée : _____ **Date** _____

ANNEXE K

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de se défaire des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.
- Un élève saignant ne doit pas retourner à l'activité avant que la blessure soit couverte

À noter : l'ASINB a une politique pour tous ces sports et activités concernant le sang.

RÈGLES DE COMPORTEMENT À L'INTENTION DES PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS DE L'ASINB

CODE D'ESPRIT SPORTIF DE L'ASINB POUR LES ATHLÈTES

1. Je m'entraînerai et je compétitionnerai parce que je le veux et non pas parce que mes parents ou mon entraîneur l'exigent.
2. Je respecterai les règles et l'esprit du jeu.
3. Je maîtriserai mon tempérament - les combats et les «réponses insolentes» peuvent gêner l'activité pour tous.
4. Je respecterai mes adversaires.
5. Je ferai de mon mieux pour être un joueur d'équipe.
6. Je retiendrai que gagner n'est pas tout - qu'il est aussi important d'avoir du plaisir, d'améliorer mes aptitudes, de me faire des amis et de faire de mon mieux.
7. Je retiendrai que les entraîneurs et les officiels sont là pour aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect.

CODE D'ESPRIT SPORTIF DE L'ASINB POUR LES ENTRAÎNEURS

1. Je ferai preuve de jugement dans l'établissement du calendrier des parties et des entraînements.
2. J'enseignerai à mes athlètes à jouer honnêtement et à respecter les règles, les officiels et les adversaires.
3. Je verrai à ce que tous les athlètes obtiennent une instruction, un soutien et une occasion de participer.
4. Je ne ridiculiserai pas mes athlètes pour des erreurs commises ou pour une mauvaise performance. Je retiendrai que les athlètes participent pour le plaisir et doivent être encouragés à avoir confiance en eux.
5. Je verrai à ce que l'équipement et les installations sont sécuritaires et conviennent à l'âge et aux aptitudes des athlètes.
6. Je retiendrai que les athlètes ont besoin d'un entraîneur qu'ils peuvent respecter. Je ne serai pas avare de félicitations et je montrerai l'exemple.
7. J'obtiendrai la formation requise et je continuerai de me perfectionner comme entraîneur.

ANNEXE M

ATTENTES DES ENTRAÎNEURS

On demande habituellement aux entraîneurs d'accomplir les tâches suivantes :

- remettre, recueillir, verser aux dossiers et tenir à jour les formulaires d'antécédents médicaux, d'autorisation de participation et de reconnaissance des risques remplis pour tous les élèves désireux de faire partie de l'équipe (voir l'annexe A);
- se familiariser avec les principes d'entraînement et le règlement interne de l'école ou de l'association sportive, ainsi qu'avec leurs règles touchant l'exercice des activités;
- se familiariser avec les politiques de transport et de gestion des risques du district scolaire, ainsi qu'avec la politique touchant les résultats scolaires, le code de conduite et le plan de mesures d'urgence de l'école, et les mettre en application;
- remettre à tout élève ayant reçu des soins médicaux un formulaire de demande de reprise des activités sportives, recueillir le formulaire et le verser aux dossiers (voir l'annexe B);
- veiller à ce que la trousse de premiers soins soit toujours complète et facilement accessible; commander les articles manquants;
- respecter les politiques et les méthodes visant les précautions générales à prendre en présence de sang et de liquides corporels (voir l'annexe K);
- veiller à ce que l'entraînement des élèves pratiquant un sport d'extérieur exigeant se fasse selon les méthodes appropriées;
- s'assurer que les services de secouristes sont accessibles durant les séances d'entraînement et des rencontres, pour toutes les activités comportant un risque élevé;
- tenir des feuilles de présence et consigner les plans d'entraînement relatifs à des activités comportant un risque élevé (voir l'annexe H);
- veiller à ce que la présence de spectateurs ne constitue pas un risque;
- inciter tous les élèves à se procurer une police d'assurance contre les accidents;
- informer les parents du calendrier des rencontres et du mode de transport choisi pour s'y rendre;
- prendre les mesures correctives qui s'imposent pour éviter que des blessures se reproduisent;
- inspecter le matériel et les installations pour s'assurer qu'on peut les utiliser sans danger;
- vérifier si tout le matériel, fourni par l'école ou les élèves, satisfait aux normes de sécurité (p. ex. les casques de football et les protège-cous pour le hockey);
- indiquer aux élèves qu'ils ne doivent pas partager la même bouteille d'eau;
- veiller à l'application des consignes touchant le port de bijoux;
- veiller à ce qu'un moyen de communication (p. ex. un téléphone cellulaire) soit accessible lors de toutes les rencontres;
- lorsque le terrain de jeu présente des risques, informer les autorités compétentes;
- enseigner les techniques selon une progression appropriée;
- indiquer aux élèves les risques que comporte une activité; leur montrer comment les prévenir et établir des consignes et des règles qui assurent une pratique sûre du sport visé;
- indiquer aux élèves qu'ils ne doivent pas utiliser une installation sans surveillance;
- discipliner les élèves qui ne respectent pas les consignes de sécurité;
- enseigner les règles de l'activité et veiller à ce qu'elles soient respectées;
- assurer la surveillance des spectateurs;
- s'intéresser à l'évolution des règles de l'activité et participer aux rencontres d'entraîneurs.

Les entraîneurs qui ne font pas partie du personnel enseignant doivent également se conformer aux critères énoncés par la Politique 701. Un échantillon d'un formulaire de candidature se trouve à l'Annexe J